



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2013**

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2013

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, merci d'avoir répondu à cette invitation pour ce conseil municipal, réunion importante car il s'agit entre autres du vote du compte administratif 2012, du vote du budget 2013, du vote des taux locaux, et divers sujets comme l'approbation du plan local d'urbanisme.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN (absente, pouvoir à M. DUCLOUX)

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE (absente, pouvoir à Mme DOUAY)

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA (absente)

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à Mme BOUVIER)

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Je vous propose la désignation comme secrétaire de séance de Madame DOUAY. Je vous sollicite afin d'ajouter une question à l'ordre du jour, une motion contre les fermetures de classes.

Y a-t-il des avis contraires ?

(Aucune intervention)

Je vous remercie.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais que nous puissions avoir un moment de souvenir et rendre hommage à un agent de la force publique, Monsieur Bruno BANOWSKI qui nous a quittés voici quelques jours, juste avant de faire valoir ses droits à la retraite.

C'est un policier au Commissariat de Château-Thierry, très apprécié de ses collègues, un homme qui, au-delà de la mission qui était la sienne de faire respecter l'ordre public, était très attentif aux autres ; cette attention aux autres s'est manifestée lors de ses obsèques, dans la mesure où de nombreux habitants du quartier de Blanchard où il habitait l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Un homme jeune, je le disais, qui a placé dans le désarroi à la fois ses collègues et le commissariat mais aussi sa famille. Donc, au nom du conseil municipal, en votre nom, je voudrais transmettre toutes mes condoléances à ses enfants, ses petits-enfants, à sa famille, et vous prier de bien vouloir manifester une minute de silence en son souvenir.

(La salle, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Approbation du compte-rendu des débats du conseil municipal du 14 décembre 2012.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce compte-rendu ?

(Aucune intervention)

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Convention d'occupation

M. le Maire.- Cela concerne un agent de la collectivité sur un logement situé rue du Port aux Tuiles.

Y a-t-il des avis contraires ?

(Aucune intervention)

Tarifs municipaux

M. le Maire.- Il s'agit de la participation des familles pour un séjour à la Jumenterie.

Il s'agit également de fixer à 10 € les tarifs d'entrée du Carrefour de Stars organisé le 23 avril 2013 avec 1.490 tickets vendus.

Acceptation d'un don

M. le Maire.- Il s'agit de l'acceptation d'un don de 1.000 € par la Société Les Editions Serge MOUILLE dans le cadre de l'exposition de l'artiste Fred BARNLAY qui aura lieu du 1^{er} mars au 13 avril 2013 au Silo U1. Si vous n'y êtes pas encore allés, je vous invite à aller y faire un tour, c'est très intéressant.

Marchés publics - Procédure adaptée

M. le Maire.- Achat de séjours aux centres de vacances, association Temps libre vacances à Ton à Manda pour un montant de 28.776 € ; avenants de transferts pour les lots 1 et 2 du marché d'entretien de voirie de la société VALLET SAUNAL à la société COLAS Nord Picardie.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Je vous remercie.

URBANISME

Approbation du Plan local d'urbanisme.

Mme JACOB.- Vous avez reçu dans vos pochettes un Cdrom vous permettant d'avoir une numérisation des documents, avec des plans en couleur et un format papier si besoin.

Nous avons délibéré ensemble en novembre 2008 pour lancer la révision de ce PLU. Une petite rétrospective depuis : 2009 a été consacré à la réalisation du cahier des charges, pour pouvoir mettre en place une collaboration avec un partenaire extérieur pour la réalisation de ces travaux lourds et importants.

2009-2010 : 100 personnes ont été reçues dans les permanences du samedi matin et du soir, sur rendez-vous, pour voir les intérêts et besoins particuliers et collectifs qui ont pu s'exprimer.

2011 : nous avons commencé les travaux proprement dit et les réunions publiques sur chaque lieu de vie.

2012 : nous nous sommes retrouvés ici même pour approuver l'ébauche du PLU ; en début d'année 2012, rappelez-vous, nous avons parlé du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui est la fondation du PLU.

Les mois de novembre et décembre 2012 ont été consacrés à l'enquête publique (Monsieur DEVOS, enquêteur désigné par le Tribunal est venu).

Monsieur DEVOS a recueilli 50 remarques écrites, de toutes natures, des habitants de Château-Thierry, des associations aussi ; nous les avons ensuite étudiées, classées ; je vous passe tous les détails. Ceci étant, le commissaire enquêteur a fait son rapport, nous a donné un avis favorable quant à la révision de ce PLU et a émis quelques remarques que nous pouvions suivre, ne pas suivre ou suivre partiellement.

Tout un travail s'est déroulé avec les différents élus, les services de l'aménagement urbain qui nécessitent eux aussi bien des remerciements ; Nicolas DRIOT s'est mis activement sur ce travail et cela nous a grandement aidés ;

je profite de sa présence pour le remercier publiquement pour son abnégation, pour son sens du service public avec ce souci toujours de l'équité et de l'intérêt général, ce qui n'est pas simple du tout, croyez-moi, quand on parle de PLU. Je vois certains de mes collègues élus qui dodelinent de la tête, qui haussent les épaules, qui savent bien de quoi il s'agit et vraiment, ce ne fut pas simple ; merci à tous !

Sur les remarques du commissaire enquêteur, nous avons suivi un certain nombre de ses propositions, d'autres non ; je vous présente maintenant ce qui diffère par rapport à la présentation précédente ; je vous fais grâce de tout le reste et je répondrai ensuite à vos différentes questions.

Il s'agit pour nous ce soir, à l'issue de cette présentation, d'approuver bien évidemment le PLU dans sa version actuelle ; inutile de vous dire (et c'est tant mieux) qu'au regard de l'activité du développement foncier et de l'intérêt que notre ville suscite auprès des entreprises, alors même que nous terminons cette révision générale du PLU, nous engageons une révision partielle, ce qui est normal, car au bout de 4 années, de petites modifications sont à faire ; je vous en parlerai tout à l'heure.

Sur le secteur de Lauconnois 1AU à Blanchard, ce sont les présentations d'aménagement les plus farfelues possibles que nous avons eues à voir, les escargots et autres présentations ubuesques des 325 parcelles : Nexity sur la partie basse de 1AU a commercialisé la totalité de ces parcelles : une cinquantaine de permis de construire sont déposés aujourd'hui ; les constructions des maisons commencent au printemps, dès lors que la météo le permettra, car les travaux de voirie sont suffisamment avancés pour le permettre. 1AU est devenu UD sur la partie basse.

Sur la partie haute, en UD également, vous avez le projet Jade qui a déjà commercialisé les 2/3 de son programme ; nous avons en gros 40 % des permis de construire qui sont, ou bien signés, ou à l'instruction.

Entre ces deux parcelles, nous avons proposé à la précédente réunion du conseil municipal, de laisser un zonage en 2Au ; 2Au signifie que l'on urbanise plus tard, lorsque Jade et Nexity en auront terminé de leurs premières tranches.

Il se trouve que, comme ces tranches sont terminées, en partenariat avec l'association « Bien Vivre à Blanchard », en respectant leurs préconisations qui tombaient sous le coup du bon sens, cette zone du milieu 2AU passe en 1AU permettant à Nexity de poursuivre son phasage de travaux.

Avez-vous des questions sur ce premier point ?

M. FENARDJI.- Sur le projet, est-il toujours prévu ou non (j'ai perdu contact) un rond-point giratoire à la sortie du lotissement, sur la partie collègue Jean ROSTAND ?

Mme JACOB.- Tu te situes au regard du projet Nexity actuel ou de la zone que l'on va urbaniser ensuite ?

M. FENARDJI.- Ce qui m'intéresse est la zone mitoyenne entre le collègue Jean ROSTAND et le lotissement, pour la sortie des véhicules.

Mme JACOB.- Il y a un aménagement de prévu, bien évidemment, qui est exactement le même que celui présenté voici quelques mois, avec effectivement

une partie de haricot, un stop, permettant au lotissement actuel, le plus ancien, d'avoir une priorité sur la descente, et d'éviter les collisions car il est vrai que certains véhicules arrivent très vite à cet endroit.

Sur la zone du milieu, nous imposons à Nexity de ne pas sortir par le collège ; on arrive par la route d'Etrepilly, premier projet, on descend vers le second projet et là, une boucle permet de remonter vers la route d'Etrepilly.

De même, les travaux sur la zone du milieu seront desservis par la route d'Etrepilly ; on contourne la ferme du Lauconnois et on redescend par là pour ne pas gêner, ni les riverains des deux nouvelles zones, ni le voisinage.

Est-ce que cela répond à ta question ?

M. FENARDJI.- Cela y répond.

Mme JACOB.- Nous poursuivons.

Le deuxième point épineux était le secteur des Gaulines ; nous étions passés aux Gaulines de N en 1AU ; il se trouve qu'un projet d'aménagement avait été lancé, avec peu de succès d'ailleurs, les aménageurs revendant une partie de la desserte pour sortir de ces terrains ; une demande de DIA avait été faite, d'autorisation de construire et d'urbaniser qui avait été refusée, au regard des accès et de l'accessibilité.

Nous avons proposé de repasser cette zone en N ; au regard des propriétaires des parcelles et du compte-rendu du commissaire enquêteur, nous la repassons en zone UE avec une interdiction du département de pouvoir sortir par la voie expresse.

UE, on peut construire ; c'est très réglementé ; imaginez la construction sur la Sablière au fond ; il faut des précautions particulières ; voilà la position de l'équipe municipale qui est proposée au conseil municipal ce soir.

Nous avons ensuite le secteur de la gare ; une demande avait été faite pour urbaniser davantage, retirer les espaces verts pour pouvoir faire en sorte de bénéficier de l'attrait évident de la gare ; nous avons retenu la position suivante : nous proposons de classer en UDB pour passer à une hauteur maximale de 7 à 9 mètres et de régler le COS initialement prévu à 0,7 pour le passer à 1.

Il s'agit des terrains RFF, mais plus intéressant que cela, il s'agit également (nous en avons profité) de mettre toute la zone qui se trouve appartenir à la Caisse des Dépôts et Consignations le long de la voie ferrée de l'autre côté du pont.

Le secteur du Village Saint-Martin a suscité lui aussi beaucoup d'échanges : nous avons au départ un tracé de zone 2AU, possibilité d'urbaniser mais plus tard, avec la difficulté des réseaux à cet endroit ; au regard du rapport du commissaire enquêteur, de la demande des intéressés, nous avons donc étendu cette zone 2AU et proposons de la passer en 1AU, permettant à un promoteur unique de pouvoir intervenir sur un zonage plus important et de financer pour le coup les réseaux nécessaires à l'urbanisation de cette zone.

Aujourd'hui, il nous faut demander encore l'accord de l'UCCSA ; il y a encore un petit détail administratif par rapport à cela, dans le cadre du SCOT ; cette zone sera donc définitivement classée en 1AU dans le cadre de la révision partielle du PLU sous 3 ou 4 mois.

Le dernier point qui a pu être soulevé par les uns et les autres était les trames jardins ; nous avons dû regarder cette affaire à la loupe, car l'idée était de conserver l'équité au travers de toute la ville, équité au regard des propriétaires qui se trouvaient dans certains cas en possibilité de construire ; l'idée était surtout de ne pas retomber sur un schéma type 48 avenue de Soissons ; vous avez la maison en front de rue, un accès avec un garage ; en seconde partie, sur le 2ème plan, vous avez un très grand jardin, un promoteur se saisit du tout et construit un R+3 dans le fond du jardin avec tous les voisins qui, au lieu d'avoir la vue sur une friche herbager se trouvent la vue sur les fenêtres de salle de bains de leur voisin.

Je ne donne pas de détail ; ceci étant, pour empêcher cela, nous avons instauré des trames jardins, pour préserver le caractère de gros village de Château-Thierry et préserver les centres-bourgs.

Dès lors qu'il a été possible d'urbaniser, car il y avait un chemin rural ou une voie permettant l'accès, nous avons préféré laisser en zone U, c'est-à-dire possibilité de construire, mais avec un COS réglé d'une manière suffisamment restrictive pour que cela se limite à une maison individuelle ; c'est la vision du bon sens, et au moins de l'équilibre dans les choix.

Ceci étant, certaines parties de trames jardins actuelles seront révisées ; elles vont l'être car effectivement, il y a eu les fois où l'on a eu le temps, matériellement, de régler ces choses, c'était simple, et les fois où les demandes des riverains sont arrivées très tardivement.

Croyez-le bien, toute cette trame-jardin a fait l'objet d'une étude attentive, à la parcelle près.

Pour ce qui est de la présentation des grosses remarques du commissaire enquêteur, nous les avons pour la plupart suivies, pour que cela entre bien, d'une part dans l'intérêt général, d'autre part que cela ne remette pas en cause l'économie générale du projet, que cela corresponde bien au plan d'aménagement et de développement durable, et que ce soit aussi dans le cadre de la volonté politique que nous avons exprimée ici plusieurs fois antérieurement.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je vous propose maintenant d'approuver ce PLU.

Mme BOUVIER.- Vous savez très bien que notre collectif PRIARTEM est très soucieux du fonctionnement et de l'émission de l'antenne relais des Chesneaux ; la dernière annexe, « prescriptions concernant les antennes relais », j'aimerais que l'on y revienne.

Mme JACOB.- De mémoire, c'est la page 90 ?

Mme BOUVIER.- C'est la page 96, la dernière page.

Les prescriptions suivantes sont au niveau de la densité du rayonnement 0 volt 6 mètres maximum. C'est à soutenir.

Je me suis rapprochée de la présidence nationale de PRIARTEM pour que l'on soit dans les clous. C'est donc à soutenir.

La distance d'implantation par rapport à l'habitat, 500 mètres minimum est à soutenir aussi.

En revanche, la distance d'implantation vers les zones sensibles, et j'appelle « *zones sensibles* » les hôpitaux, les écoles, les lycées, les collèges, les crèches, il me semble qu'il faut faire là un effort : 100 mètres minimum, non ; il faut que les zones sensibles soient considérées comme les habitats, c'est-à-dire 500 mètres.

C'est sur les conseils de Madame LE CALVEZ, Présidente nationale de PRIARTEM ; pour les hauteurs de 9 mètres maximum, il n'y a pas de souci.

Si l'on peut considérer les zones sensibles comme les habitats, je pense que ce serait juste.

Mme JACOB.- Comme vous le savez, nous avons déjà débattu assez longuement toutes les deux sur cette dernière page ; nous sommes dans les prescriptions ; dans le cadre du PLU, on ne peut pas imposer au niveau local quelque chose qui n'existe pas au regard d'un texte, d'une loi.

Bien évidemment, cette dernière page a une portée politique très forte ; elle va servir à tous les collectifs, PRIARTEM entre autres, pour pouvoir aller vers les tribunaux et dire : « voyez, dans les révisions de PLU, tous les élus y vont ensemble » ; il y a vraiment une volonté de faire avancer la loi sur ce point ; nous vous rejoignons donc.

Si effectivement, PRIARTEM au niveau national pense que cela peut aider son action nationale pour passer de 100 à 500 mètres, nous mettons 500 mètres, si tout le monde en est d'accord, il n'y a aucun problème là-dessus.

Encore une fois, je souhaite répéter que ce qui est écrit dans cette dernière annexe, page 96, ce sont des prescriptions ; on ne pourra pas imposer cela ; le but est purement politique, pour aider les démarches des uns et des autres, de nos concitoyens engagés à titre personnel, engagés à titre collectif, dans ce combat incroyable des antennes relais.

Est-ce que cela répond à votre demande ?

Mme BOUVIER.- Oui, et je vous en remercie.

Mme JACOB.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. VERCAUTEREN.- La révision du PLU est à présent parvenue à son terme ; c'est un long travail et un travail de qualité ; cependant, il demeure quelques petits problèmes, en particulier ceux que vous avez évoqués, ceux des fond de jardins classés zone verte, avec le risque de spolier, le terme est peut-être un peu trop fort, certains propriétaires dont le terrain deviendrait inconstructible ; mais vous avez bien dit que cela allait en révision.

Par ailleurs, au nom de certains propriétaires du collectif de la Rue de la Masure aux Lièvres, je voudrais remercier publiquement Madame JACOB, qui n'a pas ménagé son temps ni sa patience pour calmer les inquiétudes nées du nouveau zonage pour ces zones vertes. Je me fais l'interprète de ce collectif.

Mme JACOB.- Je vous remercie ; il est vrai que cela n'a pas été toujours simple ; il y avait aussi beaucoup de bonne foi chez ces gens ; nous en avons parlé longuement avec Monsieur le Maire et c'est pourquoi nous proposons la démarche dont je vous ai parlé tout à l'heure.

M. VERCAUTEREN.- Vous m'excuserez d'avoir tellement insisté auprès de vous !

Mme JACOB.- C'est aussi parce que vous avez insisté que j'ai entrepris avec beaucoup plus d'attention ce point ; vous connaissant, je me suis dit « là, il met le doigt sur quelque chose » ; Monsieur TURPIN m'en a parlé aussi ; je me suis dit « si l'un, plus l'autre, s'y mettent avec leur bon sens habituel, c'est qu'il faut que l'on s'y penche ». Merci à vous Monsieur.

M. FRERE.- Deux questions qui ne sont pas des questions de fond, juste pour comprendre : je vois sur la zone UA en page 14 *les antennes paraboliques ne doivent pas être visibles de la rue*. Très bien, c'est disgracieux, il n'y a pas de souci ; seulement je me demandais pourquoi on ne retrouvait pas les mêmes préconisations en zone UB, sur toutes les zones à usage d'habitation ?

Est-ce rétroactif le cas échéant ?

Mme JACOB.- Non, ce n'est pas rétroactif ; le problème aussi est que, dans certaines zones, tu as la ZPPAUP, c'est-à-dire la protection du patrimoine architectural ; on a là des contraintes supérieures ; c'est pour cela.

M. FRERE.- Une deuxième question ; je vois page 25 *il peut être également tenu quitte de ses obligations lorsqu'il est versé une participation pour non-réalisation de places de stationnement conformément à la législation en vigueur* ; à combien s'élève la participation ?

Mme JACOB.- De mémoire, 5.000 €.

D'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Je propose que nous passions maintenant au vote, si vous en êtes d'accord, au regard de cette approbation de PLU.

Dit que la présente délibération accompagnée du PLU qui lui a été annexé sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

Dit que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture,

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 2 (Groupe « Unis pour Château »)

M. FENARDJI.- Je donne une explication de vote ; nous étions tous pour la révision du PLU ; je pense que le travail a été bien fait, nous n'en disconvenons pas, en revanche, nous nous abstenons car nous n'avons pas eu tous les documents à temps et nous n'avons pas eu le rapport du commissaire enquêteur ; nous avons essayé à un moment donné d'aller sur le site de la Ville et nous ne pouvions pas, nous étions renvoyés vers une page 404.

Je ne sais pas si c'est dû à notre connexion, mais pour des raisons de transmission des documents, nous nous abstenons.

Mme JACOB.- Je prends bonne note, d'autant que le rapport a été diffusé sur le site, que le collectif de la Masure aux Lièvres notamment a pu s'appuyer dessus ; tu as peut-être eu un problème technique chez toi.

Quant à la date d'arrivée des documents, je ne pourrais pas répondre à cela.

M. LE MAIRE.- Avant d'aborder les autres points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais à mon tour remercier Isabelle JACOB et le service d'urbanisme, Estelle CHAPERT, Nicolas DRIOT, pour la qualité du travail fait, avec le bureau d'étude ; cela n'a pas toujours été des plus simples.

On peut toujours revenir sur quelques aspects techniques comme vous l'avez fait, il est compliqué de pouvoir prendre en compte les demandes individuelles et les intégrer dans une démarche collective ; ceci étant, le PLU proposé est une proposition à un moment T ; un PLU, cela vit ; s'il apparaissait nécessaire, pour des raisons bien précises, de revenir sur une modification (surtout quand on touche à la trame jardin, comme vous l'avez dit), ce serait fait.

La trame jardin, c'est de la chirurgie, plus qu'à la parcelle c'est au mètre carré chez les gens ; bien évidemment, nous n'hésiterons pas à proposer une modification du PLU dans ce sens.

Mais au delà de ces aspects, je voudrais quand même insister sur quelques éléments :

D'abord, une promesse a été tenue, une promesse très forte, celle du Bois Blanchard ; j'étais cet après-midi au repas des personnes âgées avec le Président de l'association ; aujourd'hui, sur cette parcelle boisée qui avait fait l'objet de polémiques, d'inquiétudes, et tel que nous nous étions engagés à le faire, les garanties ont été apportées aux riverains ; il n'y aura donc pas de construction, puisque nous sommes en zone N de manière officielle.

La fierté que l'on peut avoir, à travers le document global, c'est que ce document, tout en ayant la volonté de densifier l'urbanisation, réduit les zones urbaines ; c'est un événement, car la propension était d'aller gagner sur les zones naturelles et les zones agricoles : - 13 % de zones urbaines ou à urbaniser, + 20 % de zones naturelles, ce n'est pas rien ; c'est la première fois qu'il y a une augmentation si forte des zones N ; et + 6 % d'espaces agricoles ; cela va tout à fait dans le sens du Grenelle de l'environnement ; c'est un PLU qui se situe à la fois dans le respect des grandes orientations et qui permettra donc à nos habitants de pouvoir continuer de construire autour d'eux.

Je voulais remercier Isabelle JACOB fortement.

L'autre élément dont on peut tirer quelque fierté est que nous savons bien que ce genre de document est tellement long, qu'il y a tellement de choses graves, que l'on n'est jamais certain d'aller au bout ; d'ailleurs, certains nous avaient dit « il ne sera pas terminé avant la fin du mandat » ; en réalité, nous sommes bien en avance, car il y a eu des volontés très fortes ; encore une fois, merci Isabelle JACOB, merci Nicolas DRIOT et merci Estelle CHAPERT.

Enquête publique relative aux installations classées - Société BOA FLEXIBLE SOLUTIONS SAS.

Mme JACOB.- Comme vous le savez, la société BOA Flexible était implantée à Fère en Tardenois dans des locaux qui ne lui permettaient pas de continuer son activité d'une manière sereine ; il se trouve qu'ils ont une possibilité

de déménager sur notre zone d'Épaux Bézu ; dans ce cadre, Monsieur le Préfet demande la réalisation d'une enquête publique au regard de cette installation.

Je vous rappelle que la société BOA Flexible fabrique de la tuyauterie métallique ; il vous est demandé votre avis dans le cadre de cette enquête publique : êtes-vous favorables ou non à l'installation de cette société aux abords de Château-Thierry dans notre zone ?

Avant de passer au vote et aux questions, j'aurais aimé que notre Député-maire puisse s'exprimer là-dessus, ce n'était pas prévu, ou après, car il y a eu effectivement un énorme travail pour sortir cette société de la difficulté dans laquelle elle se trouvait, trouver rapidement un autre endroit pour l'accueillir et permettre la poursuite de l'activité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions à poser ?

Il est toujours délicat d'intervenir sur une entreprise qui se délocalise à l'intérieur du département de l'Aisne, à l'intérieur de la circonscription, par rapport à un territoire voisin. Cela pose toujours des questions.

Ce déplacement s'est fait en plein accord avec le Président de la communauté de communes du Tardenois ; je tiens à saluer le travail fait par Jean-Paul ROSELEUX, les rencontres, les réunions, afin que nous puissions non seulement trouver des solutions (nous étions d'accord) mais surtout convaincre cette entreprise de rester sur le territoire et de ne pas quitter notre département pour d'autres régions qui auraient pu les intéresser.

Le déplacement était nécessaire, comme l'a rappelé Madame JACOB, à travers des équipements qui aujourd'hui ne sont plus conformes aux nouvelles normes de construction ; il y a eu une volonté politique très forte de tout mettre en œuvre pour que cette entreprise puisse conserver ses salariés, bien sûr à travers une petite délocalisation, de Fère en Tardenois à Château-Thierry ; mais ils sont particulièrement heureux de pouvoir accéder à des locaux qui vont être complètement modernisés, avec un montant d'investissement très élevé, à la place de l'entreprise LOR.

Nous espérons que ces bâtiments pourront vivre de l'activité de l'entreprise, ce qui n'a pas été le cas, longtemps, depuis le début. J'étais vendredi dernier dans cet établissement à Fère en Tardenois, j'ai noté beaucoup de satisfaction de la part des chefs d'entreprise, qui ne croyaient pas devoir déplacer leurs salariés.

Je pense que c'est une bonne chose pour le territoire, pour le Tardenois, pour l'emploi et les salariés de les maintenir ici sur le territoire.

Au delà des aspects techniques de l'enquête publique, c'est ce que je voulais ajouter.

Mme JACOB.- Cette enquête publique se déroulera du 11 mars au 11 avril 2013 ; il s'agit pour nous de proposer un avis ; je vous le propose favorable, bien évidemment ; avez-vous des questions ?

Aucune intervention

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Cession de logements collectifs par la Maison du CIL, avenue des Vaucrises.

Mme JACOB.- Dans le cadre de la possibilité de développer le foncier bâti sur Château-Thierry, les bailleurs sociaux sont venus nous voir, comme d'autres, et c'est bien normal ; nous avons décidé d'avoir comme fil conducteur la possibilité pour eux de bâtir de nouveaux logements à condition qu'ils s'engagent également à en céder aux locataires en place, pour pouvoir préserver de la mixité, la créer, la valoriser et même parfois l'initier : de la mixité sociale, de la mixité culturelle ; au delà de la question de l'âge des locataires, cela passe aussi par la question de : qui est locataire ? Qui est propriétaire ? sur un même site.

Si vous en êtes d'accord, il s'agit aujourd'hui d'émettre un avis favorable au projet de cession des logements collectifs situés au 7 avenue des Vaucrises, appartenant à la Maison du CIL ; il s'agit en priorité de vendre ces appartements aux locataires en place.

Avez-vous des questions ?

Mme BOUVIER.- Le CIL est un organisme public d'habitat, s'il vend des logements à des locataires pour qu'ils deviennent propriétaires, nous ne pouvons pas être contre l'accès à la propriété.

A qui vont-ils vendre ? Aux locataires ?

Mme JACOB.- Aux locataires en place.

Mme BOUVIER.- Ne vont-ils pas vendre à d'autres personnes ? Première question.

Mon autre question (mais vous y avez en partie répondu) est : y a-t-il par ailleurs des logements à loyer modéré qui vont compenser ces ventes de logements ?

Dernière question très importante et politique, comment expliquer les demandes non satisfaites ? Le problème crucial au niveau des logements, vous le savez, est que des locataires ont des difficultés et qu'il y a des listes d'attente ; comment expliquer cela et comment y remédier ? Malgré les projets de lotissements que nous avons !

Mme JACOB.- Le premier point : ce sont en priorité les locataires en place qui pourront acquérir ces logements ; il est vrai que cela va prendre un peu de temps aussi ; il se peut donc qu'à la sortie de certains locataires ne souhaitant pas acquérir, d'autres locataires soient mis en place dans ces logements, eux-mêmes dans le dessein d'acheter l'appartement.

Deuxième point de votre intervention : ces 19 logements à la vente correspondent à 18 ou 19 logements à la construction qui se trouvent à gauche d'ORPEA. Cela faisait partie des conditions pour qu'ils puissent construire à cet endroit.

Troisième point de vos propos : évidemment, il y a encore une très grande file d'attente ; je vais voir d'abord le volet aménagement urbain et Sylvie LEFEVRE répondra sur la question sociale, car cette question est à double entrée.

Oui, nous avons 34 % de logements sociaux à Château-Thierry ; le dernier chiffre est de 34 % car il est vrai que la Maison du CIL en vend pas mal, entre ORPEA et les autres.

Toujours est-il qu'il y a un parc important, bien supérieur à ce que font les villes comparables à la nôtre ailleurs mais il y a aussi un déficit de logements sociaux de la périphérie de Château-Thierry ; si l'on prend un rayon de 40 kilomètres autour, il y a un déficit ; donc, beaucoup de personnes venant des abords, de l'extérieur, veulent être logées à Château-Thierry ; c'est une ville-centre, c'est attractif, contrairement à ce que certains pourraient en dire ; quand on a peu de moyens, on a des difficultés au regard de la mobilité ; on en parle assez souvent avec Sylvie LEFEVRE, il y a les services : vous avez l'hôpital, les médecins, les écoles, bref ...

Moins on a de revenus, évidemment on a davantage besoin d'avoir des services à proximité ; pour répondre à votre question, notre problème à nous n'est pas que nous n'en avons pas assez ; nous avons un parc qui nécessite d'être renouvelé, entretenu et c'est un problème ; nous y travaillons avec la Maison du CIL, que ce soit Sylvie LEFEVRE, Bruno BEAUVOIS qui aussi est intervenu quelques fois là-dessus ; il y a besoin.

Pour répondre à votre question, il existe une autre problématique : vous entrez dans un logement social, la vie allant, vous vous mariez, vous avez des enfants, votre situation professionnelle évolue et vous restez au même endroit, tout simplement peut-être parce que cela vous convient ; cela peut aussi convenir, si l'on voit les choses d'une manière positive.

Mais nous avons aussi chez nos bailleurs sociaux aujourd'hui des ménages qui ont des revenus, des conditions qui leur permettraient peut-être de pouvoir partir vers le parc privé s'il était accessible et si l'accession à la propriété à Château-Thierry et dans le sud de l'Aisne en général était un peu plus facile.

Nous avons un goulot d'étranglement entre des personnes qui ont des revenus qui leur permettraient peut-être de pouvoir quitter le parc social pour accéder, si possible, à d'autres systèmes qui eux-mêmes sont très complexes d'accès ; d'un autre côté, vous avez, et vous le savez bien mieux que moi Madame BOUVIER (et je vais laisser la parole à Sylvie LEFEVRE qui suit cela) une paupérisation importante de certaines couches de nos habitants : les personnes âgées, les jeunes qui ont de plus en plus de mal à rentrer dans la vie, les séparations qui font qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de demandes pour les familles monoparentales.

Même si l'on est bien nanti, si l'on peut dire, au regard de la quantité de logements, on a à faire face à une demande à laquelle on n'est pas capable de répondre.

Que nous disent les bailleurs sociaux ? Quand je frappe à leur porte, je leur dis « alors ? » ? Ils répondent : « nous avons du mal à louer certains logements car ils ne sont pas en très bon état » ; ils disent également : « des logements ont des aides particulières », vous le savez bien mieux que moi « et donc les prix des loyers sont différents » ; « les locataires n'apportent pas de garantie suffisante ».

Nous en parlions avec Monsieur VERCAUTEREN à la dernière commission d'urbanisme : il est vrai que les bailleurs sociaux ont un rôle social ; il paraît que c'est écrit dessus ! Mais oui, c'est compliqué.

Sylvie LEFEVRE bataille, que ce soit avec les bailleurs sociaux d'un côté, avec les huissiers de l'autre, pour essayer de donner des logements à ceux qui en ont le plus besoin ; tout le monde a besoin d'un toit, c'est clair ; mais certains sont vraiment dans une situation difficile ; et il faut permettre à d'autres de conserver leur toit.

Je n'ai pas de réponse à la dernière partie de votre question, sincèrement.

Mme LEFEVRE.- Je ne rajouterai pas grand chose à ce que vient de dire Madame JACOB ; elle a bien dépeint ce qui se passe sur Château-Thierry ; nous avons une population en grande difficulté ; nous avons de plus en plus de séparations ; j'assiste aux commissions d'attribution des logements du CIL, du Foyer Rémois, de l'OPAL et de LOGIVAM ; ce qui pose beaucoup de problèmes sur la ville et ailleurs, c'est le nombre de séparations.

Nous avons de plus en plus de foyers qui éclatent, ce qui fait que la demande est de plus en plus importante pour des familles monoparentales.

Comme le disait Madame JACOB, nous nous penchons toutes et tous sur ce lourd problème de logement ; c'est pourquoi dans le débat d'orientation budgétaire du CCAS nous avons prévu la création d'un service logement sur le CCAS, un véritable service logement, qui traite le problème du logement de A à Z, c'est-à-dire au niveau des demandes de logement et des attributions.

J'assure une permanence toutes les semaines, tous les jeudis matins, et ma permanence, c'est à 95 % des personnes qui viennent pour appuyer leur demande de logement sur les 4 bailleurs sociaux de la ville.

Le Foyer Rémois vient de s'installer à Château-Thierry aux Kyrielles, à côté du magasin Carrefour ; les logements sont partis en 4 commissions d'attribution de logement ; tous les logements ont été attribués.

Nous travaillons déjà avec le Foyer Rémois, depuis des mois, sur les logements de la Madeleine ; pour un logement nous avons 20 ou 30 demandes, c'est vrai. Ensuite nous aurons l'avenue de la République.

Nous travaillons également avec d'autres bailleurs, ICF, le Toit Champenois, le Foyer Rémois, l'OPAL, LOGIVAM, le CIL.

On se bat au niveau municipal et moi, au niveau des commissions d'attribution, sur l'entretien du parc locatif du CIL. C'est vraiment un gros souci ; nous avons des logements pour lesquels on peut même parfois parler d'indécence ; c'est honteux ; c'est un combat ; toutes les semaines, je suis dans les bureaux du CIL et toutes les semaines on se bat pour les réhabilitations de logements.

Le CIL commence d'ailleurs à parler d'un chantier de réhabilitation de logements ; de plus en plus de logements sont rendus dans des états pitoyables ; les cautions ne sont pas rendues aux locataires et le CIL ne réhabilite pas son parc.

Plein de réponses peuvent être apportées à votre question, Madame BOUVIER ; autour de Château-Thierry, nous avons Fère en Tardenois, Neuilly Saint

Fons, Charly et ensuite, en bailleur social, nous n'avons pas grand chose sur les communes limitrophes.

M. BEAUVOIS.- J'ajoute que malgré les listes d'attente, il y a aussi des logements vacants, uniquement sur le CIL ; il n'y en a pas beaucoup, mais il en existe.

M. BARDOUX.- C'est le taux le plus faible.

M. BEAUVOIS.- Le problème de la vacance est toujours dû au même problème autour du CIL : son manque d'entretien de son parc ; autant nous avons travaillé facilement et dans un travail de fond avec l'OPAL, autant avec le CIL, c'est compliqué ; ils ont un porte-monnaie de « hérisson » !

Mme LEFEVRE.- Au niveau des commissions d'attribution de logement, la politique du CIL s'est durcie depuis 2 ou 3 ans ; pour les attributions, les dossiers sont vraiment épluchés ; en fait de bailleur social, ils en arrivent à faire de moins en moins de social et je le leur ai déjà dit. Ils épluchent les plans de surendettement etc. C'est une tactique.

C'est comme pour les expulsions : la politique s'est durcie, nous en avons parlé x fois ; nous n'avons plus d'expulsion avec l'intervention de la force publique, car le CIL travaille avec un huissier qui ne pratique pratiquement plus cette expulsion force publique, mais utilise des manœuvres ... Je ne vais pas dire « douteuses », mais je parle de « violence ».

Nous nous battons aussi à ce niveau et c'est très dur ; c'est un combat quotidien ; la trêve hivernale va se terminer, nous appréhendons le pire, bien que nous travaillions en amont avec les cellules de veille, avec le CIL, avec tous les bailleurs ; mais avec le CIL, c'est plus difficile ; je ne dis pas qu'il n'y a pas des solutions qui peuvent être apportées ; je ne mets pas un point négatif sur le CIL, mais il y a quand même plus de problèmes avec le CIL qu'avec les autres bailleurs.

M. TURPIN.- Je rebondis sur la notion de SCOT ; il y a effectivement un goulot d'étranglement entre l'offre et la demande sur les logements sociaux, et très concentré sur la ville ; ce n'est pas que la ville, mais c'est très concentré sur la ville.

L'intérêt d'un SCOT initié, c'est d'élargir le territoire, pas simplement à la ville mais à quelque chose de beaucoup plus large ; à ce moment, il s'agit de poser les problèmes de logement social et de mixité sociale, non pas simplement sur ce territoire, mais sur un territoire permettant de réfléchir autrement. Il faut qu'aujourd'hui la politique sociale de logement puisse être pensée sur un territoire qui dépasse même le cadre de la communauté de communes. C'est évident.

Le but est de ne pas créer des îlots, comme on a pu le voir parfois, qui posent des problèmes de transport, d'école, de services ; d'où l'intérêt d'un schéma de cohérence territoriale, le SCOT, qui permettra d'avancer sur cela, et d'inciter nos collègues élus des zones environnantes urbaines et rurales, à réfléchir à l'accueil en matière de logement social.

C'est aussi ainsi qu'il faut poser les questions aujourd'hui, et non pas simplement les concentrer sur la ville ; la ville concentre aujourd'hui de manière importante, on parle de 33, 34 ou 35 % ; on ne peut guère aller au delà ; il faut donc

aujourd'hui travailler différemment et élargir l'offre, mais élargir aussi le territoire, d'où l'intérêt du SCOT.

Mme JACOB.- C'est une vision globale de la politique d'aménagement s'il en est.

M. FRERE.- J'aurais voulu réagir sur beaucoup de choses, mais nous n'allons pas trop traîner en longueur ; je reviens sur la délibération elle-même.

Dans un premier temps, je voterai la délibération au titre de l'accès à la propriété ; on ne peut aller contre cela ; je regrette simplement que l'on parle beaucoup de mixité sociale mais que l'on ne parle pas de mixité spatiale ; on va rendre propriétaires des gens qui vont se retrouver à l'écart.

L'intérêt de la mixité spatiale, c'est d'avoir des propriétaires au milieu du locatif social ; quand on est propriétaire, on prend plus soin de son bien ; cela permet aussi de veiller à ce qui se passe autour.

Je le regrette profondément, la mixité spatiale n'existe pas, on parle beaucoup trop de mixité sociale.

Nous parlions du taux de vacance de la Maison du CIL mais il faut savoir une chose : on en parle, mais ce taux est le plus bas du département ; on avait demandé à la Maison du CIL (il se trouve que je connais un peu les bailleurs sociaux) de mettre en vente du patrimoine, mais la Maison du CIL ne décide pas seule de ce qu'elle met en vente ; cela peut très bien lui être refusé et ce cas de figure a déjà existé.

Concernant la vacance, elle peut être imputée en partie à un problème de tenue des logements et de réhabilitation ; on ne dira pas que le parc existant est au top de sa forme, c'est le moins que l'on puisse dire ; elle est surtout due à un problème de mauvaise occupation des locataires ; ils n'y sont pas toujours pour rien non plus ! Quand ils ne sont pas solvables, cela sort de la poche du bailleur, forcément ; c'est autant d'argent qui ne peut pas être remis ailleurs, où il y en aurait besoin.

Pour prendre un exemple, être bien concret et savoir de quoi l'on parle : la Tour Picardie, Frédérique PETRE était présente et elle pourra en parler, quand vous faites visiter une résidence qui est squattée dans les parties communes presque 24 heures sur 24, il est évident que le client qui arrive là n'a pas envie de prendre le logement qui lui est proposé. C'est un fait, c'est du quotidien, pas uniquement aux Vaucrises, comme l'exemple que j'ai pris, mais dans d'autres quartiers de Château-Thierry.

La vacance sur l'état du patrimoine, oui en partie, mais je pense qu'il ne faut pas non plus faire de mauvais procès.

Mme JACOB.- Avez-vous d'autres remarques avant de voter ?

M. GENDARME.- Pour rebondir sur ce que tu as dit, je me pose une question : il semblerait que l'attribution des logements sociaux soit compliquée, pour plusieurs raisons, dont une sur laquelle j'aurais besoin d'avoir des informations complémentaires car je suis un peu néophyte. Qui détient la responsabilité de gérer ces parcs et ces attributions ?

Lorsqu'une famille ou quelqu'un s'installe dans un logement et qu'il voit ses revenus, son cadre de vie augmenter, s'améliorer, qu'il pourrait prétendre aller se trouver une location dans le parc privé, qui fait le travail de savoir qui pourrait libérer des logements pour ceux qui en ont réellement besoin et qui attendent dans les listes d'attente ? Qui fait ce travail de débroussaillage ? Je ne sais si on peut l'appeler ainsi ; qui fait des enquêtes ? Qui fait son travail ? Qui est responsable de savoir si le parc locatif social est réellement bien occupé et attribué à des gens qui en ont besoin ?

C'est la question que je me pose, car si devant, cela ne bouge plus, que l'on a des programmes de construction qui ne sont pas capables de répondre à la quantité de la demande, on s'aperçoit facilement que derrière, tous ceux qui pourraient demander ou avoir l'attribution d'un de ces logements sociaux ne pourront jamais l'avoir.

Mme JACOB.- C'est à la fois simple et compliqué sur cette question ; dès lors que les logements sociaux sont co-financés, financés en grande partie par l'État, les services du Préfet pourraient, s'ils le souhaitent, faire cette demande, non pas de savoir qui doit rester ou qui doit partir, mais quels sont les revenus de ceux qui sont en place.

Il existe peut-être des statistiques à jour au regard de cela, cela étant, ce n'est ni de notre mission, ni de notre compétence.

Deuxième point, il n'est pas prévu, que je sache, qu'une personne, volontairement, puisse dire « ca y est, mes revenus sont plus hauts, je m'en vais » ; y a-t-il une application concrète de mise en œuvre de ces dispositions ?

A ma connaissance non ; Bruno BEAUVOIS me fait signe que non, Sylvie LEFEVRE également.

Mme LEFEVRE.- Il faudrait donner ses revenus tous les ans.

M. BEAUVOIS.- Il y a le quotient familial.

M. TURPIN.- On peut avoir des sur-loyers.

Mme JACOB.- On paie un sur-coût, c'est tout.

Mme LEFEVRE.- Le bailleur demande tous les ans les avis d'imposition des locataires ? Si l'avis d'imposition n'est pas fourni au bailleur, le locataire paie un sur-loyer, justement en fonction des revenus.

Mme JACOB.- Nous avons la chance d'avoir là un débat très intéressant, j'en conviens, mais nous avons derrière le budget et il faut tout de même que l'on avance.

M. FRERE.- Il existe sur les revenus des pointages ; une famille, au moment de l'attribution, pourra remplir parfaitement les conditions de l'attribution, décidées en commission ; c'est le travail de la commerciale du bailleur, qui va sélectionner les dossiers susceptibles de remplir les conditions pour l'attribution.

A cette commission, la voix du Maire ou de son représentant est prépondérante en cas d'égalité dans la délibération.

Existe ensuite une enquête, menée tous les ans auprès des locataires, une enquête « supplément de loyer solidarité », enquête SLS ; pour celui qui se

retroouverait dépasser les plafonds, il cotisera au SLS ; cela a été mon cas personnellement pendant un temps, je sais donc de quoi je parle.

Il n'y a ensuite aucune obligation ; le bailleur n'est pas seulement dans les bureaux, il est aussi sur le terrain, il sait que des logements sont sur-occupés, que des plafonds sont dépassés, de par l'enquête SLS, mais il n'a aucun pouvoir, pas plus que quiconque d'ailleurs, d'imposer au locataire en place de quitter le logement.

Il peut faire des propositions, mais le problème ensuite est que lorsqu'un locataire occupe un T5 et n'aurait peut-être besoin que d'un T3, déjà il faut avoir des T3 disponibles, c'est un premier problème, et dans un deuxième temps, les T3 peuvent avoir parfois des loyers plus élevés que les T5, tellement les choses sont bien faites.

Donc, effectivement, quand on vous propose de libérer un T5 pour un T3 dont le loyer est plus élevé, on se retrouve forcément face à des absurdités qui peuvent expliquer certains cas.

Mme BOUVIER.- Pour conclure, je suis satisfaite que ma question ait pu lancer un débat si riche autour de cette table ; c'est la première fois que l'on entend parler de logement ; je pense que la municipalité à laquelle j'appartiens devrait avoir une politique volontariste autour de ce thème.

Les commissions, qu'elles soient municipales ou extra-municipales, ou intercommunales, doivent vivre autour de ce thème ; c'est déjà par le logement que l'on va éradiquer la précarité.

M. LE MAIRE.- Si le débat a été nourri, dense, et avec toute la richesse qu'a rappelé Madame BOUVIER, je pense qu'il n'est pas complet, et je vous prie de m'excuser de le dire ; on s'est focalisé à juste titre sur la délibération concernant le logement public, et aujourd'hui, la précarité énergétique, la précarité sociale est plus facilement dans le logement privé.

Ne nous trompons pas de cible non plus ; les bailleurs doivent faire plus, mais soyons également à l'offensive, surtout sur Château-Thierry où au centre-ville, il y a des passoires énergétiques, des taudis ; quand vous avez le recensement, cela amène à ce que nous perdions des habitants au centre-ville : les conditions de logement sont insatisfaisantes, et pour plusieurs raisons, dont le fait qu'il n'y ait pas les outils législatifs pour pouvoir entraîner la réhabilitation de ces logements.

Le droit au logement doit pouvoir s'exercer de manière pleine et entière, avec des contrôles qui aujourd'hui ne sont pas exercés.

Je suis d'accord pour que nous puissions avoir une réflexion sur ce qui existe, pas seulement sur Château-Thierry, mais dans la majorité des petites villes de France, où l'on n'est plus en capacité de pouvoir vérifier qui peut loger qui à l'intérieur de nos centres-villes.

C'est la réflexion et je suis très content que l'on puisse proposer, au delà des aspects idéologiques qui ont pu apparaître à certains moments sur l'autorisation d'accéder à la propriété, ce que je trouve très bien, il faut qu'il y ait des exigences vis à vis du bailleur et nous avons réussi à obtenir des choses. A partir du moment où il y a de la vente, il y a de la reconstruction et une reconstruction de logements de qualité ; là, c'est du gagnant-gagnant.

Je trouve donc que c'est une très bonne délibération et je souhaite que nous puissions aller plus loin dans la lutte contre la précarité locative et la précarité énergétique qui sévissent sur notre territoire.

Mme JACOB.- Nous pourrions peut-être voter la délibération ?

M. FILLION.- A propos des logements de centre-ville, j'aurais souhaité savoir ce qu'il en était de la cession du 50 Grande Rue.

Mme JACOB.- Nous allons d'abord voter la délibération et je vous réponds juste ensuite, ainsi nous en terminons déjà sur la délibération.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Monsieur FIRMINO a contractualisé avec nous au 50 Grande Rue une possibilité d'acquérir ce bâtiment pour le réhabiliter et revendre des logements ; aujourd'hui, le marché de l'immobilier est ce qu'il est et nous prolongeons cet accord avec lui jusqu'à fin juin, pour lui laisser le temps de pré commercialiser le nombre de logements nécessaires pour réaliser son opération. Si, à l'issue de ce nouveau délai, il n'arrivait pas à ses fins, ce serait reproposé sur le marché.

M. FILLION.- A-t-on une idée du type de logement qui va être proposé ?

Mme JACOB.- Une idée très précise car le permis de construire est accepté et purgé ; il est possible à tout un chacun de le consulter au service de l'urbanisme chez Estelle CHAPERTE. Au 1^{er} étage, 2 très grands logements F5, 3 F2 au 2^{ème} étage, au rez-de-chaussée un F1bis ou un grand studio. Un garage, des places de parking. Je n'ai plus le prix en tête. Cela répond-il à la question ?

M. FILLION.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Nous allons maintenant rentrer dans le vote du compte administratif 2012 et du budget 2013 ainsi que des taux communaux.

FINANCES

M. LE MAIRE.- Avant de le voir dans le détail, je vais laisser la parole à Frédéric BARDOUX et tous ceux d'entre vous qui souhaiteriez intervenir sur ces délibérations les plus importantes d'une année de mandat, quelques mots ; c'est plus qu'une année de mandat, car nous arrivons au terme d'une législature de ce mandat, depuis 2008 ; je ne doute pas un seul instant que les interventions de Frédéric BARDOUX seront aussi pertinentes et imaginées, avec les éléments techniques, administratifs, comme d'habitude.

Si je fais référence au débat d'orientation budgétaire qui a été le nôtre, vous avez été nombreux à saluer la qualité de la présentation ; cette présentation est aujourd'hui dans la transcription du budget primitif 2013.

Pourtant, je voudrais dire que nous sommes à un moment particulier de la vie économique et sociale de notre pays, du continent, de la ville de Château-Thierry, car nous vivons une crise sans précédent depuis 1929 : d'abord la crise des sub-primes, transformée en crise financière, en crise des dettes souveraines, avant de devenir une crise économique sociale et globale.

Personnellement, je pense que cette crise est d'abord la faillite d'un modèle économique et d'une idéologie qui ont fait le système, le néolibéralisme et l'économie financiarisée.

Aujourd'hui on demande à des technocrates et à de soi-disant experts de trouver des remèdes aux maux qui nous accablent, alors que ce sont précisément ces mêmes personnes, elles-mêmes, qui nous ont consciencieusement conduits là où nous en sommes, enfermées dans les certitudes de leur pensée unique ; elles n'ont donc rien d'autre à proposer que ce qui pourrait permettre à ce système de se prolonger et ce, quel qu'en soit le coût humain, social et environnemental.

Pour amener les taux de déficit public à 3 % du PIB, les dettes publiques à 60 % du PIB, on sacrifie les fondements de nos Etats en nous disant qu'il n'y a pas d'autre alternative, et alors on s'attaque au système éducatif, au système de santé, au système de protection sociale, pour permettre de nouvelles opportunités au marché financier ; on ose appeler cela « des réformes de modernisation » et « de compétitivité de l'économie ».

Personnellement, je me fais une autre idée de la politique ; je n'ai pas été élu pour permettre à une poignée d'individus cachés derrière ces fameux marchés financiers de spéculer sur la misère des gens ; je suis, et je le dis d'une manière très claire, contre l'austérité qui asphyxie notre économie et se révèle impuissante à faire baisser le chômage, à empêcher les fermetures d'usines et les plans sociaux en France et ailleurs.

Je suis contre la baisse, et je le dis ; quand j'étais dans l'opposition hier, je militais pour le maintien des dotations aux collectivités, je ne vais pas donc aujourd'hui accepter cette baisse ; je suis contre la baisse des dotations aux collectivités territoriales : 1,5 milliard sur le budget 2013, 1,5 milliard sur le budget 2014 et 2015 et on nous dit qu'il faudra aller plus loin ; cela, je ne peux pas l'accepter.

Personnellement, je suis convaincu qu'un autre avenir est possible, basé sur la volonté de changer les choses en profondeur, autour des valeurs de solidarité, de partage, de justice et d'équité, d'autant plus pour les collectivités territoriales, où il n'y a pas de véritable péréquation telle qu'elle devrait s'appuyer sur la solidarité.

Ce sentiment qui m'anime, je sais que je le partage ici avec la grande majorité d'entre vous. Frédéric BARDOUX nous en a fait la démonstration depuis 5 ans, et nous allons nous engager dans un budget résolument à l'offensive ; même si nous n'ignorons rien de la montée du chômage et de la pauvreté qui s'étend en Europe, en France, dans l'Aisne, à Château-Thierry, même si nous sommes moins touchés sur notre territoire, nous ne devons pas ignorer les difficultés dans lesquelles se débattent chaque jour davantage nos concitoyens, avec la baisse du pouvoir d'achat de nos habitants et des familles.

Dans ce contexte que vous connaissez tous, je souhaiterais que, dans le cadre des débats qui vont nous animer, personne ne puisse oublier, malgré ce contexte, que nous tournons le dos, ici, à Château-Thierry, avec la majorité municipale et j'espère plus largement, au repli sur soi, à la résignation.

Notre détermination à agir est la même qu'il y a 5 ans ; depuis 2008, pardonnez-moi d'y revenir, nos engagements, nos promesses, non seulement ont été tenus, mais continueront à être renforcés.

Il en sera ainsi pour la 5^{ème} année consécutive de la non-augmentation des taux communaux, foncier bâti, foncier non bâti, et taxe d'habitation ; taux 2008, taxe d'habitation 18,04 % ; taux foncier bâti 2008 : 22,38 % ; taux foncier non bâti 2008 : 45,74 % ; 2013 : 18,04 %, 22,38 %, 45,74 % ; oui, les taux sont les mêmes, et pourtant, 2008-2013 : montant d'inflation, plus 10,5 %.

Voilà ce que nous avons fait gagner à nos habitants, à nos contribuables ; et que vous dire d'autre ? 35 M€ d'investissements, 28 % de niveau de désendettement, 4 M€ en moins.

On ne peut bien évidemment pas seulement prendre ces chiffres à travers la représentation financière arithmétique, tels qu'ils sont, derrière tout cela, ces montants, ce sont des actions (et Frédéric BARDOUX le montrera tout à l'heure dans le budget qu'il va nous présenter), c'est du travail, de l'emploi, pour les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise ; ce sont surtout des projets pour le développement, l'embellissement, pour l'attractivité de notre ville.

Tels sont quelques éléments du solde de notre action, sans oublier le renforcement du service public municipal, qui s'appuie sur un personnel de plus en plus motivé (Jean-Pierre le soulignera) ; sans oublier une volonté farouche de solidarité (Sylvie nous le rappellera également pour le CCAS).

Volonté d'action dans le domaine du sport, de la culture, autant de vecteurs de lien social qui ont été fortement effilochés en cette période troublée.

Ce sont les documents qui vont vous être présentés tout à l'heure ; je ne doute pas un seul instant qu'en fonction de vos sensibilités politiques, vous soyez amenés à participer à ce vote, que ce soit sous la forme d'un vote pour, et je souhaite que vous soyez très nombreux dans ce cas, mais aussi peut-être d'un vote contre ou d'une abstention, mais que vous ayez (comme rappelé tout à l'heure par Monsieur FENARDJI) la volonté de nous donner les explications de votre vote, de nous dire quelles sont les raisons de celui-ci, pour enrichir le regard que la majorité pouvait avoir sur votre positionnement.

J'espère que nous aurons un débat constructif ; ce débat est important pour les habitants de notre territoire afin que nous montrions comment, tous ensemble, nous pouvons garder de l'espoir à travers l'action publique municipale.

C'est ce que je souhaite, à travers ces explications qui vont vous être données maintenant par Frédéric BARDOUX.

M. BARDOUX.- Merci Monsieur le Député-Maire pour cet exposé intéressant qui repositionne complètement les discussions que nous allons avoir, suite au débat d'orientation budgétaire d'il y a un mois, dans le contexte national et international que nous connaissons, mais qui montre également l'impact local que peut avoir la décision budgétaire que nous prendrons aujourd'hui.

Avant de parler du budget 2013, un retour sur 2012 avec une vision du compte administratif.

Compte administratif général 2012.

M. BARDOUX.- Vous avez tous en tête le débat d'orientation budgétaire ; il a eu lieu voici peu de temps ; je le rappelle, nous avons fait le choix de voter plutôt tardivement le budget de manière à avoir le maximum d'informations, dans un contexte que vous connaissez tendu.

Nous en avons discuté longuement ensemble, le Maire rappelle que l'année 2013 est une année de transition, que 2014 et 2015 pourraient s'annoncer plus difficiles ; le comité des finances locales s'est réuni d'ailleurs hier pour commencer à en débattre.

Pour revenir sur l'année 2012, une gestion rigoureuse, ce qui ne veut pas dire la rigueur, dans un contexte que l'on sait défavorable, et une situation financière somme toute relativement conforme à ce qu'elle était en 2011 dans les grands ratios.

Les dépenses d'équipement : nos investissements se sont situés à un niveau correspondant à la moyenne des dernières années ; nous n'avons pas répété le pic que nous avons connu en 2011, mais on savait que 2012 serait une année de transition à ce sujet.

La dette s'inscrit en revanche en baisse sensible, nous y reviendrons.

Le niveau de cession a été relativement faible, un peu décevant, compte tenu du retard sur certains projets majeurs de cession pour nous, évidemment lié au fait que la conjoncture économique n'incitait pas non plus les investisseurs à se précipiter ; de bonnes nouvelles en revanche commencent à arriver depuis le début de cette année.

En synthèse, vous avez eu les dossiers, j'ai réuni volontairement relativement tardivement la commission des finances hier soir, de manière à donner le temps à ses membres d'étudier plus en détail le compte administratif et le budget ; les recettes de fonctionnement : 19,4 M€ ; le budget que nous avons voté l'année dernière a été exécuté, sur les recettes, à 99,7 % ; les recettes sont en hausse de 0,9 % par rapport à 2011.

Les efforts se poursuivront sur 2013 sur les dépenses de fonctionnement qui ont représenté elles 16.140.000 €, exécutées à 96,9% ; cela signifie que nous avons bien géré ce budget sur les dépenses, car nous n'avons pas réalisé autant de dépenses que ce qu'il était envisagé ; elles s'inscrivent néanmoins en hausse de 3,4 % par rapport à 2011. Les dépenses ont donc augmenté plus rapidement que les recettes sur l'exercice 2012.

L'épargne brute dégagée, qui résulte de l'exécution du budget de fonctionnement, représente 2,7 M€ ; elle était prévue à 2,2 M€ au moment où nous avons voté ce budget, voici un an c'est-à-dire que l'exécution du budget a permis, en gérant de manière rigoureuse les dépenses, et en optimisant les recettes, car des recettes nouvelles sont arrivées en cours d'année, de dégager à peu près 500.000 € supplémentaires, qui ont augmenté le taux d'épargne.

L'épargne nette, quand on déduit de ce montant le remboursement de notre dette, s'inscrit à 0,97 M€, à peu près 1 M€, en baisse par rapport à 2011, qui était une année assez atypique ; je l'avais d'ailleurs évoqué au moment du compte

administratif, car nous avons 1,3 M€ d'épargne nette ; c'est donc une baisse significative, mais une référence qui n'était pas forcément la meilleure, et une épargne nette prévue au budget primitif de 0,5 M€, là aussi donc une amélioration de notre épargne par rapport au budget initial.

Si l'on regarde l'évolution de ces ratios d'épargne, car les grands équilibres apparaissent à travers les notions d'autofinancement d'épargne brute et d'épargne nette, de 2005 à 2012 vous voyez l'évolution de l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette ; entre 2008 et 2012, on le voit, l'épargne nette s'est inscrite à un niveau relativement élevé par rapport à la moyenne des années précédentes ; on voit que l'année 2012 marque un certain infléchissement sur ces ratios, même s'ils restent, pour l'ensemble, dans la moyenne des 7 ou 8 dernières années.

Si l'on regarde maintenant les investissements réalisés sur le budget 2012, 4,7 M€ d'investissements ont été réalisés, 1,1 M€ d'investissements engagés et inscrits en reste à réaliser, donc au total 5,8 M€ de réalisé plus engagé, cela représente 84 % de taux d'exécution du budget.

Un exemple de réalisation qui a été engagé mais non totalement réalisé sur le budget 2012 : l'ascenseur ; vous avez pu voir que les travaux ont largement commencé pour mettre en sécurité et débiter le travail sur ce projet, qui va se répercuter jusqu'à l'été.

Les travaux en régie avaient été inscrits à 500.000 € et ont été exécutés à 99,7 %, donc quasiment intégralement réalisés ; c'est relativement élevé.

Pour financer ces investissements, les cessions ont été réalisées à hauteur seulement de 340.000 € ce qui est effectivement faible ; l'année dernière, nous avons réalisé à peu près le double ; nous avons des espoirs en début d'année dernière, car au tout premier budget qui avait été voté en dehors des décisions modificatives, nous espérions céder plus de 1 M€ de patrimoine et de terrains. Cela n'a pas pu se réaliser dans les circonstances économiques que l'on connaît ; la bonne nouvelle est que ce sont des projets qui sont restés d'actualité, même s'ils sont décalés dans le temps ; certains sont arrivés maintenant à maturité et ont été signés dans les toutes dernières semaines ; ils ont donc été reportés sur 2013.

Les subventions inscrites, assez logiquement, compte tenu d'un niveau d'investissement plus faible que les années précédentes, sont à 1,17 M€, c'était un peu plus de 2 M€ en 2011.

Le FCTVA, plutôt élevé : 1 M€.

Nous avons signé et engagé 650.000 € de dettes nouvelles sur le budget 2012 ; nous en avons discuté lors de précédents conseils municipaux, nous avons également signé et reporté sur 2013, donc non engagé, 1,5 M€ de dettes, qui seront, elles, réalisées sur l'exercice 2013.

La dette étant plus faible que le niveau de remboursement du capital de la dette, nous avons une baisse très sensible sur l'année 2012 de notre dette ; voici un an, fin 2011, elle s'inscrivait à 13,3 M€, fin 2012, les chiffres sont définitifs, 12,2 M€, donc un désendettement de plus de 1 M€ au cours de l'année 2012, soit une baisse de 8 %, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, sur l'ensemble du mandat, depuis 2008, la

baisse totale a été de 28 % sur la dette. Elle est passé de 16 M€ à un peu plus de 12 M€.

Deux éléments importants : le capital remboursé chaque année depuis 2005 ; vous voyez en 2007 un pic qui correspondait à un remboursement de capital de dette de 2,3 M€, très élevé, qui pèse évidemment sur le budget d'investissement et empêche de faire des réalisations d'investissement et d'équipement sur la ville ; on est tombé en 2012 à 1,7 M€ remboursés.

Autre élément notable et important pour notre collectivité, mais pour beaucoup de collectivités en France, les intérêts de la dette ont pesé sur le budget de fonctionnement en 2012, assez logiquement, à hauteur d'à peu près 450.000 € ; si l'on regarde, on voit une baisse assez sensible de cette courbe au cours des 6 dernières années. En 2006, à titre d'exemple, le budget de la ville avait remboursé aux prêteurs 760.000 € sur le budget de fonctionnement ; cela a pesé lourdement sur le budget de fonctionnement ; nous sommes passés en 6 ans de 760.000 € d'intérêts remboursés à seulement 440.000 €.

Pour quelle raison ? La baisse des taux que tout le monde connaît évidemment, c'est un sujet international, nous avons une baisse des taux très forte en Europe, accélérée par le désendettement mis en place depuis 4 ans : le cumul de ces deux effets a permis de faire fondre assez sensiblement, et donc de nous aider dans le budget de fonctionnement et nous permettre également de maintenir des taux d'imposition stables depuis 5 ans.

41 % donc de baisse des intérêts remboursés en 2012 par rapport à 2008.

Nous allons peut-être en rester là sur le compte administratif ; avant de passer à l'affectation du résultat, avez-vous des questions sur cette présentation succincte, dans les grandes masses ? Mais vous avez tous les détails dans les dossiers.

(Aucune intervention)

Il est vrai que cela reprend des éléments que nous avons déjà abordés en partie au moment du débat d'orientation budgétaire ; certains des chiffres avaient été rendus publics à ce moment.

Je vous fais grâce de la lecture intégrale de la délibération qui reprend les recettes et dépenses de fonctionnement, d'investissement, le solde de l'exercice sur le fonctionnement et sur l'investissement.

Solde de l'exercice : 2,4 M€

Résultat de fonctionnement reporté des années antérieures : 1,8 M€

Un excédent total de 4,2 M€

Pour la partie investissement, dépenses 7,1 M€, recettes 8 M€, solde positif : 873.000 €.

Déficit antérieur reporté : - 4,6 M€

D'où un déficit en report de 3,7 M€

Les restes à réaliser, sujet important, en dépenses 1,1 M€, en recettes 2,8 M€, en particulier car se trouvent dedans les 1,5 M€ de dettes engagées sur 2013.

Un déficit d'investissement avec report de 2 M€.

On aboutit à un résultat global de l'exercice hors report de 499.000 € et avec report de 2,2 M€.

Je vous demande d'approuver la comptabilité administrative qui vous a été présentée et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 close et tous les crédits annulés.

Résultats du vote :

Pour : 24

Contre : 7 (M. FILLION, M. FENARDJI, M. BREME, Mme BOUVIER x2, M. S. FONTAINE, M. BIANCHETTI)

M. LE MAIRE.- C'est votre responsabilité, mais pourrait-on avoir des explications de vote ?

M. TURPIN.- Ce n'est pas le budget, ce sont des chiffres.

M. FILLION.- Je vais vous donner une explication : le Groupe « Unis pour Château » vote contre le compte administratif général 2012 et contre le budget primitif 2013.

M. LE MAIRE.- Avant qu'il ait été présenté ?

M. FENARDJI.- C'est une intention.

M. FILLION.- Nous avons plusieurs raisons : nous ne pouvons étudier ce type de dossier volumineux dans le délai de 5 jours que vous continuez à nous imposer ; nous ne pouvons, par ce fait, apporter une contradiction ou même une approbation pertinente sur des délibérations aussi importantes.

Comme nous l'avons déjà évoqué au sein de ce même conseil et pour la dernière fois le 8 avril 2012, la dérive de l'utilisation de l'article 2122-22, ajoutée à la gestion partielle de la procédure adaptée des marchés publics, enlèvent toute décision préalable du conseil municipal en termes financiers, nous rendant inopérants sur notre action municipale et ne relève en aucun cas d'une gestion démocratique, transparente et concertée.

Cela motive encore davantage notre vote contre ; c'est un chèque en blanc que vous utilisez systématiquement et dont nous constatons la réalité en annexe des documents transmis pour le conseil municipal ; nous sommes à chaque fois mis devant le fait accompli.

Nous en profitons aujourd'hui pour vous demander officiellement que nous soient remis tous les documents relatifs au marché de la Place Jean de La Fontaine, et ceux de la passation des marchés au (*inaudible*). Merci.

Mme BOUVIER.- Par solidarité de gauche, nous nous associons à la déclaration qui vient d'être lue et nous aurons une intervention au niveau du vote du budget.

M. BARDOUX.- Il y avait 7 votes contre, aucune abstention ; le compte administratif est donc adopté.

M. LE MAIRE.- Je me tourne tout de suite vers les services ; je sais que c'est un problème qui avait été évoqué dès que vous êtes passés dans l'opposition, concernant la transmission des documents ; je ne voudrais pas du tout qu'il puisse y avoir d'ambiguïté dans l'expression qui a été formulée. Est-ce que les documents sont transmis dans les délais ?

M. NOVAK.- 5 jours francs.

M. LE MAIRE.- Ils sont donc transmis dans les délais ; il faut que les choses soient précises ; c'est la règle administrative ; elle est donc respectée ici à Château-Thierry comme elle peut l'être ailleurs.

Autre élément : je souhaiterais savoir, pour la participation des commissions, si les délais des commissions ont été respectés ? On peut faire part de toutes les remarques et il est vrai qu'il faut être exigeant dans le fonctionnement de la démocratie ; la démocratie s'appuie sur des règles que le Maire a la nécessité de faire vivre, en appui des textes administratifs.

En revanche, je voudrais que l'on puisse rendre publiques les participations aux commissions qui sont des lieux de travail. On ne peut pas être accusé, comme c'est le cas maintenant, de ne pas respecter les règles, au cas où les conseillers municipaux ne feraient pas un travail actif prospectif.

Je rappelle également que tous les documents sont disponibles à la demande de chacun et chacune d'entre vous ; quand vous arrivez, en fin de mandat, à faire une déclaration sur le fonctionnement, ou bien vous n'avez pas compris comment cela fonctionnait, ou alors, c'est que l'on n'a pas d'autre explication à donner sur le fond.

Je veux bien que l'on parle de la forme, on a le droit ; on a raison ; mais la forme ne doit pas masquer l'absence d'argument de fond. Peut-on avoir un bilan du travail en commission ?

Mme LEFEVRE.- J'aurais une remarque à faire : voici un an jour pour jour, je n'ai pas la mémoire courte, je me souviens des attaques, pas toujours franche, j'ai été indirectement mais personnellement questionnée à propos des absences répétitives de ma fille ; aujourd'hui, je vous renvoie la balle : Monsieur JOURDAIN par exemple avait fait la remarque, avant Monsieur FENARDJI.

Monsieur FENARDJI nous indiquait que vous étiez candidat à tout et présent partout ; j'ai le souvenir précis que vous indiquiez tenir un tableau de la présence des élus aux commissions et aux conseils municipaux.

M. FENARDJI.- Non, pas aux commissions, je n'ai jamais dit cela.

Mme LEFEVRE.- En tout cas au conseil municipal ; je vais donc m'en tenir au conseil municipal ; j'aimerais savoir (et je pense qu'un grand nombre d'élus présents ici ce soir partagent ce sentiment) où vous en êtes de la tenue de ce fameux tableau ? S'il est bien à jour ? Et ce qu'il décrit ?

Voici des mois de cela, il dépeignait l'absence répétitive d'Elodie LECLERCQ, ma fille ; j'avais été moi-même interrogée sur ce sujet ; je vous avais donné l'explication, car elle attendait un enfant, ma petite-fille, et était partie habiter ailleurs, aux extérieurs de Château-Thierry ; elle a, suite à cela, démissionné.

Chacun sait que vous êtes un élu soucieux d'exercer votre mandat dans le respect des grandes valeurs et des grands principes qui vous animent ; parmi eux et à la bonne place doit se trouver la constance. Au nom de ce principe, j'attends de vous que vous nous parliez de ce que raconte aujourd'hui votre tableau ; qui et combien de fois tel et tel élu a-t-il été absent aux conseils municipaux ? Qui et combien de fois tel ou tel élu a été absent aux commissions ?

Je peux y mêler aussi les commissions, en effet.

M. FENARDJI.- C'est un tableau qui m'est personnel, et je n'ai pris que les conseils municipaux. Je vais vous répondre.

Mme LEFEVRE.- J'estime que ma fille avait une bonne raison ; on l'avait expliqué, avec Monsieur le Maire ; quelle est celle par exemple de votre partenaire du groupe « Unis pour Château-Thierry » qui a été absent pendant 5 conseils municipaux ? Ce n'est peut-être pas vous qui pouvez m'apporter la réponse de M. JOURDAIN, qui est absent à tout depuis le mois d'avril 2012.

Comptez-vous en faire un sujet de débat, voire de polémique, ou un article de presse ? S'agit-il d'un mal contagieux ? S'agit-il d'une conscience qui fluctue au gré des espoirs déçus et de l'absence de perspective heureuse ?

Je renvoie la balle. On m'a attaquée sur Elodie LECLERCQ et maintenant, je renvoie la balle.

M. FENARDJI.- Monsieur le Maire, je demande la parole en réponse à une interpellation.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui distribue la parole. Avant de vous donner la parole, permettez que je puisse y ajouter peut-être quelques remarques.

Je trouve qu'avoir de la suite dans les idées, quand on fait de la politique, c'est une excellente chose ; je remercie Madame LEFEVRE, je sais qu'elle avait été touchée ; je ne doute pas que la remarque que vous avez formulée s'appuie sur des principes intangibles et que nous aurons donc le plaisir de constater le tableau, et que l'on pourra aller le chercher sur votre site.

Je souhaiterais aussi ajouter que vous avez été candidat à participer à toutes les commissions ; vous vouliez être membre de toutes les commissions ; je ne doute donc pas un instant que dans ce tableau, vous pourrez me faire part de la liste des présences que vous avez eues ; ainsi vous auriez eu le droit aux informations nécessaires.

M. FENARDJI.- Merci de me donner la parole ; je rebondis sur l'excellente intervention de notre collègue Sylvie LEFEVRE, qui, il me semble, a été préparée ; cela procède donc d'une prévision à long terme et c'est politiquement très bon. Je connais les pratiques ; j'étais dans la majorité, je ne suis pas un perdreau de l'année.

J'avais à un moment donné dit qu'il y avait effectivement des absences qui n'étaient pas justifiées, je m'en étais ouvert avant ; puisque l'on y est, pour étaler, j'étale ; tu m'as répondu « mais moi, je lui ai dit ... »

M. LE MAIRE.- Allons au tableau !

M. FENARDJI.- A chaque attaque, il y a une réponse et quand on se lance dans quelque chose, je me dois de répondre.

M. LE MAIRE.- Le tableau !

M. FENARDJI.- Le tableau est à jour. Ce tableau est à disposition ; si vous voulez que je vous l'envoie, je vous l'enverrai.

M. LE MAIRE.- A la presse surtout !

M. FENARDJI.- A la presse aussi.

M. LE MAIRE.- Les commissions aussi !

M. FENARDJI.- Est-ce que vous allez me laisser parler et me permettre de développer mon idée ? Avez-vous peur que je le fasse ?

M. LE MAIRE.- Ah oui, j'ai peur !

M. FENARDJI.- Alors, laissez-moi continuer.

A l'époque, on avait signalé nommément mon absence sur un document municipal à diffusion publique, en raison de ma présence dans un autre pays ; j'ai trouvé que c'était inadmissible ; que l'on puisse dire que j'étais absent, pourquoi pas, c'est de bonne guerre ; mais dire où j'étais, j'ai trouvé cela inadmissible.

Pour des raisons x, j'ai pris la décision de faire un tableau des présences au conseil municipal ; n'extrapolez pas en disant que j'ai fait les commissions ; je n'ai pas fait les commissions.

M. LE MAIRE.- Tu étais absent aux commissions, donc...

M. FENARDJI.- A la question que j'avais posée ...

M. LE MAIRE.- Monsieur FILLION est absent aux commissions aussi !

M. FENARDJI.- Je parle pour moi, c'est moi qui suis interpellé.

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas en commission et vous dites que ...

M. FENARDJI.- Non, je viens aux commissions ; je remercie Nicolas DRIOT qui m'invite systématiquement aux commissions ; je dirais même, Monsieur le Maire, que j'ai été inscrit sur des comptes-rendus ...

M. LE MAIRE.- Non Monsieur FENARDJI, vous n'êtes pas allé en commission.

M. FENARDJI.- Mais je suis venu au DOB ou non, Monsieur BARDOUX ?

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur FENARDJI, vous n'êtes pas venu aux commissions pour la préparation du budget ; je veux que l'on sorte des documents ; on ne peut pas dire cela ; on n'a pas le droit d'aller dire ... Je veux les procès-verbaux.

M. FENARDJI.- Monsieur le Maire, permettez-moi de vous rappeler que notre intervention ne porte pas tant sur le contenu du budget que sur la forme que prend le mode d'exercice de vos budgets.

Je m'explique : en clair, le budget est un ensemble de chiffres, vérifiés par l'agent comptable, etc. C'est un exercice difficile, spécial, spécifique aux municipalités, je n'ai pas à revenir dessus ; la question qui a été soulevée par mon collègue et ami, Monsieur Claude FILLION, porte sur la méthode que vous avez de gérer ce budget, à savoir l'utilisation systématique de l'article L 2122-22 et de la procédure adaptée pour les marchés publics.

Cela signifie que, effectivement, lorsque nous arrivons au conseil municipal, et je le dis car j'étais dans l'ancienne majorité, nous trouvons en annexe des documents sur des décisions qui ont été prises, des acquisitions qui ont été faites, des baux qui ont été donnés, sans que nous, conseillers municipaux, soyons au courant.

Ce n'est pas dans les commissions que vous décidez ; vous décidez seul, Monsieur le Maire ; vous décidez seul lorsque vous prenez des décisions en vertu de l'article L 2122-22 ; vous êtes seul, vous n'êtes pas en commission, je regrette ; que les choses soient dites clairement !

C'est dans la transparence démocratique que les choses se posent : pour mon collègue, Monsieur Claude FILLION, ou pour moi, ce que vous avez montré, je n'ai rien contre ; les chiffres sont équilibrés, ils sont cadrés, nous avons une balance qui est faite, c'est très bien ; on peut tout mettre, du moment que l'on emballe bien. Le problème est sur la méthode de gestion.

Vous pouvez toujours rire, prenons les annexes ici : toutes les annexes ici ont été prises en vertu de l'article L 2122-22 et en vertu de la procédure adaptée des marchés publics.

Moi, qui étais dans une entreprise, et je pense que certains sont dans des entreprises, lorsqu'on fait des achats, que l'on passe des marchés jusqu'à 300.000 €, c'est lourd ! Cela ne se fait pas comme cela, dans une entreprise, c'est tout, point.

Le budget tel qu'il est, je n'ai rien contre, mais je vote contre sur la méthode d'utilisation des deniers publics.

M. REZZOUKI.- Si vous permettez, Monsieur FENARDJI, est-ce que l'article 2122 du code général des collectivités territoriales autorise Monsieur le Maire à prendre ces décisions ? Première question ; elles sont bien prises en vertu du code général des collectivités territoriales ?

M. FENARDJI.- Oui.

M. REZZOUKI.- Donc, c'est bien réglementaire ?

M. FENARDJI.- Oui.

M. REZZOUKI.- Elles sont donc bien prises de manière réglementaires ?

M. FENARDJI.- Oui, mais ce n'est pas cela ; je ne vous laisse pas terminer : c'est dans la mesure.

M. LE MAIRE.- Laissez terminer, Monsieur FENARDJI.

M. REZZOUKI.- Le deuxième point : vous faites référence également aux marchés publics ; nous sommes bien d'accord, ce conseil municipal avait délibéré sur un règlement de consultation des entreprises ; il a été voté à l'unanimité.

Vous ne pouvez pas aujourd'hui prétendre que les choses ne se font pas dans les règles, alors qu'elles sont complètement cadrées, selon des règles dont une plus particulièrement que vous avez votée.

M. FENARDJI.- Ce n'est pas parce que vous avez eu le permis de conduire que vous êtes autorisé à faire du 200 km/h sur une autoroute.

M. LE MAIRE.- Cela, c'est interdit, mais nous respectons les règles.

M. FENARDJI.- Du moment que l'on ne se fait pas prendre, on peut rouler à 200 km/h.

M. BEAUVOIS.- Nous n'allons quand même pas passer la nuit sur ce sujet.

M. FILLION.- Non, c'est un sujet qui dérange, il vaut mieux ne pas y passer la nuit.

M. BEAUVOIS.- Le groupe de deux, « Unis pour Château-Thierry », oublie en étant contre qu'ils n'avaient pas grand chose à dire sur le désendettement, pas grand chose à dire sur le gel de la fiscalité, pas grand chose à dire sur la gestion ; ils nous reprochent de respecter trop à la lettre les textes de droit ; c'est tout à fait leur droit.

M. FENARDJI.- C'est faux.

M. BEAUVOIS.- Je n'y peux rien si vous ne savez pas lire.

M. FENARDJI.- Si je ne sais pas lire, cela dépend qui sait lire ou pas !
Je peux faire une dictée avec vous si vous voulez !

M. REZZOUKI.- Un autre point : admettons, Monsieur FENARDJI ; nous allons nous tenir à votre raisonnement ; expliquez-moi dans ce cas pourquoi votre position est changeante d'un compte administratif à l'autre et d'un budget à l'autre ?

M. FENARDJI.- Comment cela, elle est changeante ?

M. REZZOUKI.- Juste un rappel : compte administratif 2009 : pour.

M. LE MAIRE.- Les votes étaient les mêmes.

M. REZZOUKI.- Vous avez voté le compte administratif 2009 ; vous étiez pour ; le compte administratif 2010 : contre. Compte administratif 2011 : abstention. Je veux juste comprendre quelle est votre logique.

M. LE MAIRE.- C'est une excellente remarque ; elle est très pertinente.

M. FENARDJI.- Cela veut dire que dans la vie, on ne peut pas avoir un avis à un moment donné ?

M. REZZOUKI.- C'est le compte-rendu ; nous pouvons sortir également les synthèses des conseils pour le budget primitif ou le compte administratif des années précédentes. C'est inscrit dans le marbre.

M. GENDARME.- Je voudrais quand même essayer de comprendre certaines choses : autour de la table, peu sont des experts-comptables ou des spécialistes des écritures ; on peut toujours vouloir devenir calife à la place du calife, ce que je vois dans ce que nous a exposé Frédéric BARDOUX et les grandes lignes que je vais retenir, car je ne suis pas un expert-comptable, et je ne peux savoir où l'on met les écritures si elles sont pertinentes ou pas, c'est que la ville a été désendettée, que l'on a des gestions des deniers publics très rigoureuses, et cela me satisfait d'emblée.

Maintenant, arriver à essayer de comprendre une méthode, ou le fond, ou la forme de comment ont été passées ces écritures, peu importe ; que ce soit dans les entreprises, dans le privé comme tu l'as fait remarquer, ou au sein d'une collectivité territoriale, seul l'objectif compte et seule l'arrivée à ces objectifs est importante. Vouloir comprendre tout ou contester une forme, je ne vois pas à qui et à quoi cela peut servir ?

M. FENARDJI.- Puis-je intervenir ?

M. LE MAIRE.- Je vais intervenir ensuite, Monsieur FENARDJI, car on m'a donné un document que je vais distribuer à tout le monde.

M. FENARDJI.- Je ne comprends pas comment il y a une telle levée de boucliers, mais je pense que c'était prévisible ; en ce qui nous concerne, nous avons décidé, en notre âme et conscience, de voter contre et de donner ce point de vue car nous avons décidé d'expliquer nos votes ; point.

Que l'on fasse maintenant digression, que l'on étale, etc. ou apporter ... Nous ne vous demandons pas de justification, nous disons simplement ce que nous pensons ; vous avez répondu par la voix de Monsieur REZZOUKI, par la voix de Monsieur BEAUVOIS et par la voix de Monsieur GENDARME que vous étiez dans

les règles, point, c'est tout ; c'est cela la démocratie : c'est que chacun peut exprimer son point de vue.

Nous allons voter ; vous êtes la majorité, vous allez voter ; c'est tant mieux, c'est très bien ; nous sommes des gens qui peut-être avons, un, changé d'avis, deux, un avis différent et cela se respecte ; il n'y a pas besoin d'en faire un plat !

M. GENDARME.- Eh bien si !

M. FENARDJI.- Eh bien non ! Vous voulez que l'on soit le Zimbabwe avec 99,99 % de votes pour ? Nous ne pouvons pas être à 99,99 % de votes pour, avec tout le respect que je dois à Monsieur MUGABE.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Jean-François BOUTELEUX et nous allons clore sur cet épisode qui est important ; on n'a pas le droit de pointer du doigt des dysfonctionnements et la forme si ce n'est pas la vérité.

Concernant le PLU, vous avez tout à l'heure déclaré que vous n'avez pas pu porter un avis favorable car on ne vous a pas transmis les documents. Vous avez dit cela.

M. FENARDJI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous avez reçu un mail le jeudi 7 mars, qui vous dit que vous pouvez venir chercher les documents, car trop gros et volumineux et vous n'êtes pas venu les chercher.

M. FENARDJI.- J'ai parlé de l'avis du commissaire-enquêteur ; nous ne l'avons pas.

M. LE MAIRE.- Monsieur FENARDJI, vous vous discréditez complètement. Franchement, vous avez le droit d'être exigeant, mais soyez exigeant avec vous-même.

M. FENARDJI.- Monsieur le Maire, le dossier est là, je peux vous le ramener.

M. LE MAIRE.- Vous ne venez à aucune commission pour demander les explications.

M. FENARDJI.- Le dossier est là ; ne dites pas ...

M. LE MAIRE.- Vous avez le droit de voter contre, mais soyez intègre dans vos positions.

M. FENARDJI.- Je suis intègre, vous êtes en train de dire une contre-vérité ; le voilà le dossier !

M. LE MAIRE.- Et quant aux participations aux commissions, vous ne venez pas du tout ; alors ...

M. FENARDJI.- Ce n'est pas parce que vous allez parler plus fort que moi que vous aurez raison. Le dossier qui a été remis aujourd'hui même par Monsieur DRIOT que je remercie était celui que je devais chercher ; je vous défie de me trouver le rapport du commissaire-enquêteur ; il n'est pas là.

M. LE MAIRE.- Monsieur DRIOT dit qu'il vous a été envoyé par mail ; cessez ; arrêtez ; la malhonnêteté est quelque chose d'insupportable quand on est élu.

M. FENARDJI.- Il est où ? Je ne le vois pas.

M. LE MAIRE.- C'est insupportable, la malhonnêteté.

M. FILLION.- Qui a reçu le rapport ? Puisque Monsieur FENARDJI l'avait, les autres devaient l'avoir aussi ?

M. LE MAIRE.- Il vous a été envoyé ; la malhonnêteté est inacceptable ; les positions contre, les avis opposés sont tout à fait respectables, mais pas la malhonnêteté.

M. FENARDJI.- Il n'y a rien de malhonnête.

M. BOUTELEUX.- J'aurais bien voulu prendre la parole l'an dernier et je le fais aujourd'hui ; car mon nom figurait sur cet article sur les absents notoires ; et mes patients me disaient « alors Docteur, vous n'allez pas aux conseils municipaux ? » ; je crois être, autour de cette table, l'un de ceux qui participent ; à la communauté de communes, dans ma commission, je participe activement.

Je tenais à vous le dire ; je ne vous ai pas répondu car je n'avais pas l'occasion de le faire ; mais là, je vous le dis franchement : la méthode m'avait semblé assez grave ; je ne fonctionne pas ainsi dans ma vie ; je tenais à vous le dire ; cela me rappelait d'autres temps où il y avait de la délation ; cela s'appelle de la délation.

M. FENARDJI.- Vous y viviez à cette époque ?

M. BOUTELEUX.- Je trouve cela grave et pardonnez-moi de vous le dire ; j'ai été sali, il me semble ; j'essaie de donner tout ce que je peux dans ma vie publique et au sein de ce conseil municipal et à la communauté de communes ; je tenais à vous le dire ; je remercie Sylvie de son intervention car je trouve cela grave.

Pardonnez-moi, mais la méthode m'avait semblé assez « dégueulasse » et je tenais à vous le dire ; je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de le dire ce soir. J'en suis bien heureux.

M. LE MAIRE.- Le vote a eu lieu.

M. TURPIN.- Je veux juste dire que j'approuve l'intervention de Monsieur BOUTELEUX à l'instant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Le compte administratif a été voté ; merci à celles et ceux qui, au delà de la forme, soutiennent le fond, avec tous les éléments qui sont apparus, qui sont vraiment des éléments concrets et tangibles.

M. FILLION.- Vous ne pouviez pas en douter, Monsieur le Maire ; vous avez la majorité pour vous.

Compte administratif annexe restauration 2012.

M. BARDOUX.- Quelques éléments chiffrés oralement : nous y reviendrons plus longuement si vous le voulez sur le budget.

Nous allons revenir sur des choses bien terre à terre, vous allez voir ; je fais juste une remarque : je ne suis pas expert-comptable, moi non plus, et je n'ai aucune envie de l'être.

Deuxièmement, un budget concerne une politique et rien d'autre, cela ne décrit qu'une politique et à travers les chiffres que l'on vote, c'est une politique et des choix faits que l'on vote ; et l'on rappelle bien à chaque fois quels sont les engagements qui avaient été pris devant les Castelthéodoriciens en 2008 et comment, depuis 5 ans, nous les mettons en œuvre à travers ces budgets.

Pour revenir sur le budget annexe : 2 % de repas ont été servis en moins au cours de l'année 2012. Cela avait été d'ailleurs à peu près la même chose au cours de l'année 2011 : 185.000 repas servis en 2012, 187.000 en 2011 ; cela reste des chiffres importants, mais il est vrai que, pendant deux années en tout cas, il y a eu une baisse du nombre de repas produits et servis.

La bonne gestion faite au cours de l'année du budget que nous avons voté, a permis de limiter autant que possible le déficit de fonctionnement ; les recettes ont progressé par rapport au budget voté de 2,3 % ; elles sont supérieures au budget ; les dépenses sont inférieures au budget de presque 2 %, ce qui a permis de limiter le déficit à 223.000 € sur les cuisines centrales, le budget annexe, contre 260.000 € votés au moment du budget prévisionnel.

Néanmoins, si l'on compare sur plusieurs années et en 2011 en particulier, le déficit s'est accru par rapport à 2011 de 23 % ; cela signifie que c'est un service qui, chaque année, nous coûte plus cher ; cela représente 42.000 € d'augmentation du déficit de fonctionnement.

Les investissements ont été exécutés en totalité, et je crois même au delà, car nous avons voté une décision modificative dans l'année qui permettait de rajouter des investissements sur ce budget.

Je ne vais pas en dire plus sur le budget annexe qui est relativement simple à analyser et interpréter.

Vous avez une délibération pour voter ce budget :

Section de fonctionnement : 986.000 €

Excédent de 805 €.

Section d'investissement : 107.000 €

Excédent d'investissement de 514 €.

Pas de reste à réaliser en investissement.

Un résultat global sur l'exercice de 1.319 €.

Avez-vous des questions sur ce budget ? J'imagine que la même remarque s'applique au budget annexe ?

M. FENARDJI.- Non, pourquoi ?

M. BARDOUX.- Approuvez-vous ce compte administratif budget annexe ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. GENDARME.- La méthode est la même.

M. FENARDJI.- La restauration, ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE.- Le casse-croûte, c'est différent ?

M. GENDARME.- Mais la méthode est la même !

Compte de gestion du budget général 2012.

M. BARDOUX.- C'est l'image à l'identique du compte administratif, mais vu du trésorier général ; vous retrouvez dans cette délibération exactement les mêmes chiffres de résultat que pour le compte administratif, à la seule différence près que l'on ne prend pas en compte les restes à réaliser, qui ne concernent évidemment pas l'exercice 2012 et le trésorier général.

Un solde global correspondant au résultat général de ce budget 2012 de 499.425 €, rigoureusement identique au compte administratif 2012.

Approuvez-vous le compte de gestion, tel qu'il a été établi par le trésorier principal ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Compte de gestion du budget annexe restauration 2012.

M. BARDOUX.- C'est la même chose ; il n'y avait pas de reste à réaliser sur l'investissement, donc les chiffres sont exactement les mêmes que pour le compte administratif. Je vous demande donc d'approuver le compte de gestion établi par le trésorier principal pour l'exercice 2012.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Affectation du résultat 2012 au budget primitif général 2013

M. BARDOUX.- Cela vient logiquement dans la suite des votes des comptes administratifs.

Le compte administratif a permis de dégager un résultat de fonctionnement disponible pour affectation de 4.239.000 € ; nous proposons d'affecter 2.029.000 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » et de reporter à la ligne 002, « résultat de fonctionnement reporté », le solde de 2.210.000 €.

Sur la partie investissement, le solde de financement des investissements à couvrir est de 2.029.000 € ; nous proposons de reporter à la ligne budgétaire 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reportée le solde débiteur total de 3.740.000 €, en ajoutant le solde des restes à réaliser au solde de financement des investissements, pour reporter la totalité sur 2013.

Approuvez-vous cette délibération et ces deux articles ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. REZZOUKI.- L'affectation du résultat 2012 est bien le résultat issu du compte administratif 2012 ?

M. BARDOUX.- Nous sommes d'accord.

M. FENARDJI.- Nous avons dit quelque chose au départ, si vous nous visiez.

M. LE MAIRE.- Demandez la parole, Monsieur FENARDJI ; cela fait partie de la forme.

M. FENARDJI.- C'est la règle, c'est normal.

Si c'était une allusion à ce que nous avons dit, nous avons été clairs dans ce que nous avons dit ; est-ce qu'il faut à chaque fois lever la main ou pas ? Je n'en sais rien.

M. BARDOUX.- Je vous laisse juge de ce que vous faites ; soyez juste cohérents.

M. FENARDJI.- La cohérence était de comprendre ce que l'on a dit ; la consigne était dès le départ donnée dans la lettre.

M. BARDOUX.- Vous devez voter à chaque délibération ; si vous exprimez un vote négatif, puis positif, puis négatif, c'est votre responsabilité.

M. FENARDJI.- Répétez donc la question.

M. BARDOUX.- Vous devez voter à chaque délibération séparément ; le vote que vous avez émis tout à l'heure ne valait pas pour l'ensemble des délibérations, évidemment.

M. FENARDJI.- Reposez la question.

M. BARDOUX.- Votez-vous contre ou pour, ou vous abstenez-vous, pour l'affectation du résultat 2012 ?

M. FILLION.- Ceci dit, on ne peut pas vous interdire d'affecter ; affectez ! On peut voter pour une affectation.

M. BARDOUX.- Je reprends ; qui vote contre cette délibération d'affectation du résultat au budget primitif 2013 ?

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (M. FILLION et M. FENARDJI)

Affectation du résultat 2012 au budget annexe restauration 2013.

M. BARDOUX.- Le compte administratif a dégagé un résultat de fonctionnement de 805 €, disponible pour affectation ; l'excédent de financement est de 514 € pour la section d'investissement ; nous proposons donc d'inscrire 805 € en report sur l'exercice 2013 et de reporter 514 € de solde créditeur sur la section de fonctionnement.

Qui vote contre cette délibération ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Vote des trois taxes.

M. BARDOUX.- C'est un moment important chaque année que le vote des trois taxes pour le budget 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 18,04 %

Foncier bâti : 22,38 %

Foncier non bâti : 45,74 %.

Cela ne représente aucune augmentation par rapport à l'année 2012.

Avez-vous des interventions ?

M. FLEURY GOBERT.- J'aimerais savoir une chose : certes, les taux de vos taxes ne bougent pas ; mais quid en ce qui concerne l'assiette ? Car l'assiette va bouger obligatoirement ; donc, au total, les contribuables vont être amenés à payer plus ; est-ce que dans le cadre d'une politique qui consiste, à l'heure actuelle, au

niveau national, à exercer une pression fiscale de plus en plus importante, il n'aurait pas été judicieux d'essayer de baisser un tout petit peu ces taxes ?

M. BEAUVOIS.- La ville ne peut être responsable que de ce dont elle a la possibilité ; on ne peut pas fixer l'assiette ; si l'on commence à fixer les taux en fonction de la politique de l'Etat sur l'assiette ... Déjà que l'Etat nous retire chaque année un peu plus d'argent avec les dotations générales, on ne s'en sort pas.

A un moment, on est obligé de gérer aussi les finances de la ville, c'est peut-être ce qui choque Monsieur FILLION, en bon père de famille ; on est obligé de gérer pour que les comptes soient équilibrés, et que l'on puisse continuer à se désendetter et avoir des résultats positifs.

Arrive un moment où l'on ne peut pas se mettre à la place de l'Etat.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas seulement la place de l'Etat ; les valeurs locatives peuvent évoluer à travers les investissements qui sont faits dans chacune des habitations ; la responsabilité du conseil municipal se situe seulement en votant le taux ; on pourrait souhaiter demander plus, bien évidemment ; mais pendant 5 ans, ce qui ne s'est jamais produit dans l'histoire de la ville, ils n'ont pas bougé.

Je vous invite à regarder dans les ratios des villes de plus de 15.000 habitants combien de villes ont réussi cette prouesse ; c'est tellement vrai que cela ne s'est jamais fait par le passé ; s'il est si facile de ne pas augmenter les impôts, peut-être que d'autres l'auraient fait ?

On a pu le faire car cela s'est accompagné d'une politique très offensive en matière de maîtrise des coûts, des dépenses, et je veux saluer les services.

Pour ma part, ce n'est pas que nous soyons opposés à l'impôt ; l'impôt est nécessaire au fonctionnement de la société ; mais nous considérons que, d'une part, les impôts locaux de la ville de Château-Thierry étaient parmi les plus élevés du département, de la région ; il fallait qu'il y ait un coup d'arrêt, ce que nous avons fait.

J'ai rappelé tout à l'heure le montant de l'inflation qui s'est passée de 2008 à 2013, c'est plus de 10 % ; c'est quand même, en valeur absolue, un gain pour les habitants.

Aujourd'hui, tant qu'il n'y aura pas de réforme de la fiscalité locale, sur des bases de justice fiscale, nous ne pouvons pas baisser la fiscalité ; ce n'est pas possible ; d'autant plus que les dotations de l'Etat vont être rognées ; pour les dotations du département, de la région, puisqu'ils rentrent dans des difficultés, il en sera de même.

Nous nous sommes engagés lors de l'élection de 2008 à ne pas augmenter les impôts ; ce pari a été fait, et c'est perçu comme étant une avancée exceptionnelle ; vous pouvez comparer, vous pouvez regarder ailleurs combien de villes ont réussi cette prouesse ; elles sont peu.

Pour le prochain mandat, avec la démarche qui est la nôtre de ne pas aller à l'encontre du pouvoir d'achat, nous mettrons tout en œuvre pour la maintenir ; cela risque d'être de plus en plus difficile ; Frédéric BARDOUX attire notre attention sur le sujet tous les ans ; c'est pourquoi il y a nécessité de générer de la richesse en diminuant les dépenses, en faisant des économies d'échelle, comme cela a été fait d'un point de vue énergétique comme nous le verrons tout à l'heure dans le budget.

Aujourd'hui, c'est déjà un exploit ; ne demandez pas d'aller trop loin avec le maintien des services publics tel que fait pendant les 5 ans ; c'est vraiment une politique qui a été tenue et qui satisfait l'ensemble des Castelthéodoriciens, j'en suis convaincu.

Malgré la forme, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui votent contre ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

La forme est pourtant la même aussi !

M. FENARDJI.- Non.

M. LE MAIRE.- Merci à vous pour les habitants.

Subventions 2013 aux associations.

M. BARDOUX.- Ce sont des éléments qui constituent le budget 2013 que l'on va ensuite discuter. Les concours aux associations 2013 sont présentés en annexe de manière très détaillée, par office : office culturel, vie sociale, économique, cadre de vie, jumelage et fraternité entre les peuples, associations sportives, avec un total général de 710.000 €, qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année dernière au compte administratif.

Avez-vous des remarques ou questions sur cette liste ?

M. FLEURY-GOBERT.- Je constate que les subventions en général vont augmenter, alors qu'aujourd'hui, nous sommes dans une période de récession ; il me semble qu'il aurait été plus judicieux, pour l'équilibre du budget, de diminuer quelque peu ces subventions.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. FRERE.- Diminuer les subventions, je veux bien mais dans l'idée de toute façon, si on les diminue, on n'aura pas une marge qui nous permettra de faire quoi que ce soit ; dans la mesure où on demande aux associations d'être des plus actives, de faire et de faire, il leur faut aussi les moyens qui vont avec. Donc, diminuer les subventions aux associations, cela peut plaire quand on le dit, mais je ne suis pas certain que l'on en dégage une marge qui soit réellement constructive pour quelque chose.

M. LE MAIRE.- Frédéric BARDOUX l'a rappelé, les montants sont pratiquement équivalents en pourcentages, c'est-à-dire 2 % ; dans la mesure où la ville a la possibilité de le faire, tout en préservant l'avenir, je pense qu'il ne faut pas manquer de resituer le soutien aux associations dans un cadre de crise économique, de crise sociale, et de crise du « vivre ensemble ».

Il faut rappeler le rôle que jouent les associations ; je tiens à saluer le travail qui a été fait par Monique VANDENBERGHE, à travers un examen très individualisé de chacune des associations, en lien avec Bruno BEAUVOIS, en lien avec le sport, la culture ; une exigence est formulée, à travers un dossier très complet, cela avait été souhaité.

Tant que la ville le pourra, que cela n'obère pas l'avenir d'un point de vue financier, nous maintiendrons notre soutien aux associations pour ce vivre ensemble

qui nous tient tous à cœur ; sous le contrôle de Monique VANDENBERGHE, nous sommes très attentifs à chaque examen des dossiers ; c'est un rôle social essentiel.

M. FLEURY-GOBERT.- Je ne contestais pas du tout l'action auprès des associations ; je dis simplement que dans un climat de récession économique, il eut été intéressant de regarder si l'on ne pouvait pas, ou bien maintenir les taux, ou bien les diminuer.

M. BARDOUX.- Si les taux d'imposition avaient augmenté, on aurait pu justifier que la période était difficile.

Le Maire l'a rappelé, il faut savoir que les dossiers sont examinés de très près ; pour la grande majorité des associations avec lesquelles la ville travaille, les demandes ne sont absolument pas déraisonnables ; au cours des années, un travail a été fait, qui permet de travailler intelligemment sur la préparation des demandes de subventions très en amont.

Il faut également ajouter que des associations nouvelles se sont créées ; ce sont souvent ces associations nouvelles qui expliquent cette augmentation, même légère, du total de subventions ; pour les associations bien installées, qui ont un fonctionnement bien établi, les demandes de subventions sont stables dans le temps ; en revanche, il y a effectivement des associations nouvelles qui se créent, que la ville souhaite soutenir.

Troisième point, nous incitons nous-mêmes également, à travers les subventions exceptionnelles et l'année culturelle ; chaque année, l'année culturelle est un thème majeur, un fil conducteur pour l'année. Nous incitons aussi les associations à remonter un certain nombre de projets, de manière à pouvoir avoir les financements de cette année culturelle directement sur le budget de la ville, et indirectement à travers les associations ; d'où certaines augmentations qui s'expliquent pour l'office « associations culturelles » en 2013.

Qui vote contre cette liste de subventions 2013 ?

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstentions : 3 (MM. VERCAUTEREN, FLEURY GOBERT et Mme FERRAND)

Subvention 2013 au CCAS.

M. BARDOUX.- Nous proposons une subvention équivalente à celle versée en 2012. Je vais faire corriger la délibération.

Nous avons voté l'année dernière en budget primitif une subvention de 710.000 € pour le CCAS ; nous avons voté en décision modificative en fin d'année 2012 une subvention supplémentaire de 40.000 €, qui aboutit à un total 2012 de 750.000 €.

Il est proposé cette année de reconduire la même démarche qu'en 2012, à savoir une subvention de 710.000 € qui correspond à la décision prise sur le budget primitif de 2012 ; ce travail a été fait en amont avec Sylvie LEFEVRE, Madame AUBIN et les services financiers du CCAS ; si en cours d'année, des besoins urgents se faisaient sentir, que le CCAS ait besoin de compléter cette ligne budgétaire, la ville y répondra favorablement et nous serons amenés peut-être

en cours d'année (mais nous le verrons plutôt sur le 2^{ème} semestre) à compléter cette subvention.

La démarche est la même que l'année passée ; c'était pour préciser ; je propose simplement, c'est de pure forme, dans la délibération, de modifier : le CCAS ne sollicite pas une subvention équivalente à celle versée en 2012 mais une subvention équivalente à celle votée au budget primitif 2012, soit 710.000 €.

Mme LEFEVRE.- Je vais peut-être profiter de l'occasion pour mettre à l'honneur les agents du CCAS.

Le CCAS, c'est bien évidemment tout ce qui touche au social, et le social est ce qui n'est pas palpable dans une ville ; c'est du travail de fourmi au quotidien ; je voudrais mettre à l'honneur tous les agents du CCAS et les travailleurs sociaux en général, que ce soit l'UTAS, la Caisse d'Allocations Familiales, tous ceux qui travaillent en partenariat avec nous.

Nous arrivons à mutualiser nos moyens et à faire évoluer les choses ; il y a plus un esprit, non pas d'équipe, mais nous ne travaillons plus chacun dans notre coin ; nous essayons de recevoir les familles les plus démunies pour les aider, les diriger en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, vers les services appropriés, qui peuvent répondre le plus vite possible aux besoins.

Nous parlons tout à l'heure de problèmes de logement, il y a l'alimentaire, les associations caritatives qui ont un partenariat exceptionnel avec le CCAS ; nous vivons quand même une situation sociale actuellement très dure ; on en parle depuis 2008, mais je pense que l'année 2013 s'annonce assez noir au niveau social.

Je voulais donc mettre les agents du CCAS à l'honneur.

Je ne vais pas vous décliner toutes les missions du CCAS, mais il y a deux parties : une partie qui touche à l'aide et l'accompagnement à domicile ; là, nous travaillons aussi en partenariat avec la communauté de communes et Jean-François BOUTELEUX sur tout ce qui touche aux personnes âgées, handicapées, à domicile.

Le service évolue, le personnel est formé, on va sur de la télégestion, on perd de moins en moins de temps entre les passages des auxiliaires de vie au domicile ; nous avons travaillé sur la sectorisation.

Tout cela est un gain de temps, un gain de coûts aussi ; je pense que nous avons bien travaillé sur ce sujet avec Candy OMILANOWSKI, qui est vraiment quelqu'un d'exceptionnel, qui a fait un travail efficace pour le CCAS sur cette partie.

De l'autre côté nous avons aussi l'accueil, les aides, les commissions permanentes que nous tenons tous les mois ; ce sont tous les dossiers des travailleurs sociaux, du CCAS et de l'UTAS ; ils montent les dossiers avec toutes les ressources et toutes les dépenses des ménages qui nous sollicitent de plus en plus pour de l'aide sur le logement, les fluides : EDF, le gaz, l'eau, tout ce qui coûte très cher au quotidien.

Nous avons un accueil des SDF et des demandeurs d'asile sur l'hôtel WILSON ; nous travaillons de plus en plus fort sur un autre accueil de ces personnes, qui conviendrait davantage humainement ; là nous avons simplement un partenariat avec le WILSON et le CIL : nous louons un appartement, un T3 ;

cela se passe bien, mais je voudrais que cela se passe encore mieux, que ce soit plus développé.

L'accueil des femmes victimes de violence également : nous avons un appartement, nous avons demandé l'extension ; on nous a répondu dans un premier temps, au niveau de la commission sociale, que nous étions mal situés géographiquement, que le sud de l'Aisne n'était pas la priorité de la région ; nous menons un deuxième combat et relançons les débats là-dessus ; nous espérons pouvoir accueillir de plus en plus de femmes.

Et tout cela, sur tous les secteurs, c'est beaucoup de formation du personnel, que ce soit sur l'accueil de jour, le maintien à domicile et nos agents, il y a beaucoup de formation pour arriver à avoir un service de plus en plus efficace.

Sur le partenariat, avec Dominique DOUAY, je voudrais parler de ce que nous avons mis en place récemment avec les cuisines centrales. Je pourrais lui laisser la parole pour l'expliquer.

Les cuisines centrales fournissent des plateau-repas pour les enfants ; lorsqu'ils sont malades ou ne sont pas à l'école, ces plateaux étaient détruits ; nous avons fait un partenariat avec Dominique DOUAY pour les récupérer pour nos SDF.

Mme DOUAY.- Depuis le 4 février, depuis un mois à peu près, il s'agit de ventiler les repas qui n'ont pas été consommés, qui ne sont pas partis de la cuisine centrale, les transporter par camion réfrigéré à l'avenue de la République.

Le maximum, c'est 12 repas, et c'est uniquement ce qui n'est pas parti de la cuisine ; ce ne sont pas forcément des repas entiers, mais cela permet d'améliorer le quotidien des SDF, d'avoir un repas chaud, en règle générale.

Excusez moi, cela ne vous intéresse peut-être pas ?

M. FENARDJI.- Si, c'est très intéressant.

Mme DOUAY.- Merci.

Cela leur permet d'avoir un repas équilibré ; nous avons eu des retours par Riad et Mourad (les deux intervenants au niveau de l'accueil de jour) très positifs ; nous avons même maintenant une demande au niveau de l'action pour l'équilibre alimentaire sur la journée ; nous avons une action à différents niveaux ; il y a vraiment de la demande et il y a une reconnaissance importante.

Nous allons maintenant passer à la période estivale et ces repas seront donc consommés le soir ; pour l'instant, ils l'étaient le midi.

J'en parlerai tout à l'heure, c'est également une lutte contre le gaspillage alimentaire ; on en entend beaucoup parler actuellement et je vous en reparlerai tout à l'heure. Nous le mettons en œuvre à Château-Thierry.

Mme LEFEVRE.- Il est vraiment important de le souligner, et parlant de Riad et Mourad, je voulais souligner la vocation de ces deux agents ; ce sont les seuls sur la ville qui assurent des maraudes en période hivernale ; aucune association n'a les moyens de mettre en place des maraudes, ce sont donc Riad et Mourad qui passent tous les soirs, avec le véhicule du CCAS, qui tournent sur les squats potentiels.

M. FENARDJI.- La Croix Rouge ?

Mme LEFEVRE.- La Croix Rouge ne fait pas de maraude sur Château-Thierry, non.

Mme BOUVIER.- Hier, j'ai participé à une maraude organisée par la Croix Rouge ; c'est une petite parenthèse.

Mme LEFEVRE.- Sur Château-Thierry, ce doit être récent.

Mme BOUVIER.- Oui.

Mme LEFEVRE.- Je suis désolée, je n'étais pas au courant, mais jusqu'à très peu de temps, c'étaient Riad et Mourad qui assuraient les maraudes sur Château-Thierry. S'il y a la Croix Rouge maintenant, c'est tout à leur honneur, et c'est tant mieux.

Parlant du social, je voulais dire que nous avons fait notre repas de printemps aujourd'hui, qui était au départ un repas d'hiver ; nous avons eu de gros soucis pour le mettre en place ; je voulais remercier Jean-Marie NOVAK qui s'est « battu » avec la Préfecture pour pouvoir avoir une autorisation spéciale, pour que les bus puissent passer, pour pouvoir amener les gens qui n'avaient pas de moyen de locomotion, ou qui désiraient se faire accompagner en bus. Les bus étaient interdits mais hier, nous étions à peu près 540 personnes ; ce repas était chaleureux, il a réchauffé les cœurs, il y avait une bonne ambiance.

Je voulais vous faire le bilan et vous dire qu'à Château-Thierry, il y a de la vie, de la bonne humeur ; cela fait chaud au cœur.

M. BARDOUX.- Merci Sylvie.

Qui vote la subvention 2013 au CCAS à 710.000 € ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Budget primitif général 2013

M. BARDOUX.- Nous avons débattu voici un mois ensemble assez longuement, de manière très intéressante ; plusieurs éléments étaient apparus, je souhaitais les rappeler lors de ce débat d'orientation budgétaire.

Tout d'abord, la stabilité fiscale : c'est un engagement absolu du mandat, le Maire l'a évoqué.

Nous avons également fixé comme objectif un budget de fonctionnement rigoureux, avec une épargne brute supérieure à 2 M€

L'objectif de renforcer l'attractivité par un investissement élevé.

Enfin, le souhait pour 2013 de stabiliser ou diminuer légèrement la dette.

Le budget qui vous est présenté pour 2013 respecte rigoureusement les engagements qui avaient été pris en 2008 auprès des Castelthéodoriciens, malgré une conjoncture économique et financière particulièrement dégradée.

Nous avons voté pour la 5ème année consécutive la stabilité des taux d'imposition. Je vous présenterai dans quelques instants un budget responsable et rigoureux sur le fonctionnement, un très haut niveau d'investissement, qui sera aussi un gage de soutien à l'activité économique locale. Le budget qui vous est présenté maintient la santé financière de notre collectivité et stabilise l'encours de la dette entre 2012 et 2013.

Pour revenir sur certains éléments du budget de fonctionnement, je rappelle simplement le total des recettes et des dépenses de fonctionnement qui sont inscrites à ce budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'inscrivent à un niveau qui est quasiment, à l'euro près, celui du compte administratif : 19.424.000€, donc 0 % d'augmentation sur les recettes de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, il vous est présenté un budget qui contient une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3 %.

L'épargne brute, si l'on raisonne dans les grandes lignes budgétaires, sur ce budget, s'inscrirait à 2,2 M€, supérieur au 2 M€ qui était l'objectif fixé lors du débat d'orientation budgétaire.

Le remboursement du capital de la dette baisse de manière très significative de plus de 16 % pour s'inscrire à 1.472.000 €, ce qui dégage une épargne nette de 749.000 €, à comparer à 976.000 € que nous venons de voter au compte administratif 2012.

Pour rentrer dans le détail des recettes cette fois-ci, qui sont stables par rapport à 2012, nous avons évoqué et je reviens sur le sujet des dotations d'Etat : nous nous attendons donc à une augmentation de la dotation de solidarité urbaine, cela semble confirmé par les informations transmises, de 130.000 €.

On sait que d'autres dotations en revanche, et notamment des dotations de péréquation et de compensation, s'inscrivent en baisse régulière depuis plusieurs années.

Au total, on avait envisagé que le solde reste positif, c'est-à-dire que les 130.000 € de dotation de solidarité urbaine, moins les baisses de dotations, nous donnent un solde positif ; c'est en tout cas ce que j'avais évoqué au moment du débat d'orientation budgétaire. Pour le moment, les projections que l'on fait laisseraient plutôt un solde légèrement négatif, donc une légère baisse des dotations entre 2012 et 2013, qui serait d'à peu près 30.000 €, malgré l'augmentation de la DSU ; nous dirons donc une quasi-stabilité, mais plutôt une baisse.

Un poste important : impôts et taxes : nous avons voté la stabilité des taux ; nous savons que la loi de finances 2013 réévalue les bases de 1,8 % ; malgré cette augmentation, nous inscrivons pour 2013 une augmentation des impôts et taxes limitée à 0,3 % d'augmentation, pour plusieurs raisons.

Evidemment, nous avons l'effet des bases qui se revalorisent et nous amènent des recettes supplémentaires, mais parallèlement à cela figurent sur ce chapitre également les taxes, et sur les taxes, nous sommes plutôt aujourd'hui sur des baisses.

La taxe locale sur l'énergie est plutôt en baisse en ce moment. Le fonds de péréquation dans ce chapitre, nous l'avons évoqué ensemble, va être une charge supplémentaire pour la commune, évaluée pour 35.000 € qui va aussi peser négativement.

Nous avons inscrit des droits de mutation sur l'immobilier en baisse assez sensible ; au total, malgré la revalorisation des bases, malgré le fait que certains programmes immobiliers augmentent les bases physiques, nous attendons une

augmentation faible, limitée à 0,3%. Il est possible, quand nous recevrons des services fiscaux les notifications définitives (pour l'instant nous avons uniquement des informations qui sont prévisionnelles) que l'on aille au delà de ce chiffre, et j'espère bien que ce sera le cas, notamment sur la revalorisation des bases physiques, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes qui sont assujetties à la taxe d'habitation et à la taxe foncière.

Pour l'instant, c'est donc une inscription assez prudente.

Les produits des services sont stables.

Une baisse assez significative sur les atténuations de charges, elle montre simplement que les compensations apportées sur les emplois aidés vont être légèrement en baisse en 2013 par rapport à 2012.

Au total, cela nous amène à des recettes qui sont quasiment, à 5.000 € près, celles de 2012.

Evidemment, l'objectif pour nous sera aussi de faire mieux et donc d'espérer avoir des recettes supplémentaires en cours d'année.

Sur les dépenses : les charges de gestion sont inscrites dans ce budget en hausse de 3 % ; sur les charges à caractère général, qui avaient été l'objet d'un long débat au moment du débat d'orientation budgétaire, nous avons fixé l'objectif au niveau de l'inflation ; nous sommes légèrement au dessus, malgré tous les efforts qui sont faits, notamment pour contenir les dépenses d'énergie et de flux, qui vont se renforcer en 2013 : c'est donc une augmentation de 2,4 % sur les charges à caractère général.

Sur les charges de personnel, l'augmentation est relativement faible, 1,9 % ; les autres charges de gestion, c'est plus 2,8% et au total, nous arrivons, puisque les charges financières baissent également de 11 %, à une augmentation des charges modérée, de 3 %, mais qui représente tout de même 500.000 € de charges supplémentaires.

Sur les charges de personnel, je sais que c'est une question qui est traditionnellement posée, tout à l'heure Jean-Pierre DUCLOUX pourra dire un mot sur ce sujet, elles augmentent de 1,9 % ; cela représente en montant 200.000 € à peu près ; le glissement vieillesse technicité représente 0,65 % ; les emplois aidés représentent 0,9 % et je rappelle que la ville a souhaité s'engager dans la démarche des emplois d'avenir ; c'est également à travers ce montant que vous les traduisez budgétairement.

Je vous confirme, cela avait été une piste évoquée au moment du débat d'orientation budgétaire, que nous avons inscrit sur ce budget la mise en place de tickets restaurant pour les agents municipaux, qui démarreraient à partir du 1er septembre 2013 et qui représentent, car ils sont intégrés aux charges de personnel en tant qu'avantage supplémentaire, l'équivalent de 0,35 % d'augmentation du budget du personnel, soit à peu près 35.000 €.

Dans les charges à caractère général que j'évoquais tout à l'heure, elles sont maîtrisées à 2,4 % d'augmentation ; nous avons renégocié les bases pour les taxes locales que la ville doit payer sur son propre patrimoine ; le travail est fait en continu sur les charges générales, avec un effort spécifique qui portera en 2013 sur les

charges de flux, à savoir les dépenses de consommation d'eau et d'énergie et parallèlement à cela, un renforcement en cours du contrôle de gestion par les services techniques et le service financier, en association.

Nous avons voté tout à l'heure un soutien accentué aux associations ; une petite précision : nous avons inscrit 725.000 € de subventions aux associations, nous venons de voter 710.000 € pour le total des associations ; restent disponibles, puisque nous avons déjà pris la délibération, 15.000 € supplémentaires, qui sont conservés pour le cas où, en cours d'année, sous forme de subvention exceptionnelle, d'autres associations, ou des associations existantes viendraient nous voir et souhaiteraient solliciter des subventions supplémentaires ; c'est ce qui est fait chaque année.

Les intérêts de la dette, je l'ai évoqué, sont en légère baisse.

La subvention au CCAS, c'est un sujet qui a été déjà évoqué et voté.

Je passe maintenant aux investissements : nous avons fixé l'objectif, lors du débat d'orientation budgétaire, sur le total des dépenses d'équipement nouvelles, à quelque chose qui figure entre 6 et 7 M€ ; nous avons finalisé un chiffre d'à peu près 6,9 M€ (pour être précis, 6.889.000 €) sur 4 objectifs principaux, qui correspondent précisément aux objectifs que nous avons fixés lors du débat d'orientation budgétaire.

Tout d'abord, des projets structurants pour l'attractivité de la ville ; ensuite, des investissements pour la qualité de vie au quotidien des Castels, des investissements pour de meilleures conditions de travail pour les agents de la ville, et quatrième axe, des investissements générateurs d'économies de fonctionnement ; c'est quelque chose à quoi je tiens particulièrement.

Nous inscrivons 400.000 € de travaux en régie, un peu moins que l'année passée ; nous avons voté un report de 1,1 M€ de dépenses d'investissement de 2012 à 2013.

Si l'on fait le total, vous avez une inscription d'investissement de 7.289.000 €, supérieure à ce qui a été réalisé en 2011 ; cela dit, ce n'est qu'une inscription budgétaire ; il n'est pas certain que la totalité de cette inscription sera réalisée au cours de l'année ; c'est pour dire qu'après une année 2012 de transition, l'objectif de la ville est clairement, sur 2013, de monter fortement le niveau d'investissement pour essayer de retrouver le plus haut niveau qui avait été atteint en 2011, qui représenteront les 2 années les plus significatives.

Pour fixer les grandes lignes, le Maire souhaitait ensuite que différents adjoints puissent prendre la parole et préciser certains projets d'investissement sur lesquels ils ont travaillé, qui vont se concrétiser en 2013, le poste « Jeunesse éducation » représente un investissement d'à peu près 300.000 € ; le sport : 495.000 € ; la culture : 880.000 € d'investissements sont inscrits au budget, dont près de 500.000 € sur différents projets concernant le vieux château. Enfin, voirie, éclairage public : 925.000 €, ce qui correspond à peu près, je crois, à ce qui avait été réalisé en 2012.

Un mot avant de passer la parole à mes collègues : la mise en accessibilité, 450.000 €, c'est un report, c'est un projet qui a démarré, qui est engagé, qui est en

cours. Pour une ville plus attractive, l'aménagement du cœur de ville se construit avec la reconstruction de la MAFA, en partenariat avec la communauté de communes ; nous inscrivons dans ce budget pour cela 2,1 M€.

Enfin, la création d'un pôle administratif et technique, que nous ne souhaitons plus appeler ROTOSAC ; il faudra trouver un nom pour ce nouvel équipement, pôle administratif et technique qui regroupera des services administratifs, le service financier en particulier et les services techniques ; l'inscription budgétaire finale pour ce premier lot est de 1.760.000 €.

Je vous laisse intervenir maintenant si vous le souhaitez.

M. DUCLOUX.- Au niveau du personnel, car vous avez vu que c'était quand même la 1ère dépense en fonctionnement, quasiment 50 % du fonctionnement, nous avons au 1er janvier 2012 274 personnels titulaires ; nous avons au 1er janvier 2013 277 personnels.

Au niveau des contrats aidés, c'est en augmentation, nous avons 83 contrats aidés au 1er janvier 2013, ce qui nous fait donc aujourd'hui avec les 277 précités, 360 membres du personnel.

Dans ces contrats aidés, vous avez des emplois d'avenir, 3 ; il y en aura 1 de plus au cours de l'année, il a été inscrit au budget en tout cas ; et nous avons 3 personnes en apprentissage et en aurons 1 en plus au courant de l'année ; cela a été inscrit au budget.

Tel est le budget ; tout à l'heure, Frédéric BARDOUX nous disait que nous avons cette année la possibilité d'instituer les tickets restaurant ; ce titre restaurant est hors charges sociales ; il permettra à chaque salarié, s'il le souhaite, cela ne lui sera pas imposé, c'est une proposition qu'on lui fait, d'avoir des titres restaurant de 6 € dont 50 % sont pris en charge par la collectivité.

Après le personnel, le sport : 484.000 € sont inscrits, ils correspondent à l'agrandissement du stade ; vous savez que nous sommes en pénurie de terrains de foot au stade ; il y aura la réfection des deux courts de tennis, de très mauvaise qualité actuellement ; ils seront refaits ; l'un n'est même plus praticable, il n'est même plus homologué ; nous avons été obligés de le fermer ; l'autre est en très mauvais état et sera refait.

Nous avons également les travaux d'agrandissement et d'accessibilité du gymnase Adriaenssens, ils avaient déjà été inscrits, ils sont reportés sur cette année ; nous avons la réfection d'un sol sportif car ils sont de très mauvaise qualité sur les gymnases de la ville de Château-Thierry. Cela représentera un investissement de 495.000 €.

Le vestiaire du rugby est pour la communauté de communes, il n'est pas dans ce budget ; il sera fait très bientôt, la place est prête et les travaux vont commencer rapidement.

M. BEAUVOIS.- Sur l'éducation jeunesse, nous allons continuer les travaux de mises aux normes et de confort thermique des écoles ; l'isolation n'est pas que le confort thermique, c'est au moins aussi important pour les professeurs des écoles et pour les élèves d'avoir aussi un confort acoustique ; quand on refait l'isolation, on améliore grandement le confort acoustique et ce sont des conditions de travail

nettement moins fatigantes, qui permettent à l'élève une plus grande attention ; au niveau de la réussite scolaire, ce programme de restauration de fond au niveau thermique, qui entraîne aussi une rénovation au niveau acoustique, est très important.

Sur le vieux château, nous poursuivons la politique lancée, aussi bien les aménagements que la restauration ; un gros projet est de rentrer en négociation serrée au niveau de la restauration, qui va s'étaler sur plusieurs années, de la Porte Saint-Jean ; le but est de permettre à la Porte Saint-Jean de retrouver son lustre passé et de retrouver ses quatre salles, qui seraient utilisables pour faire aussi bien une salle d'armes qu'une guinguette, etc.

C'est un programme sur plusieurs années de valorisation du vieux château.

Toujours le même programme lancé dans les années précédentes pour continuer à équiper les écoles suivant ce que les écoles choisissent soit avec des netbook (petit ordinateur qui tourne sous windows) soit avec des ipad (tablettes sous environnement Apple) ; c'est ce que l'on appelle des « classes mobiles », car l'on peut se déplacer de classe en classe ; chaque classe le reçoit sous forme de chariot, on peut le déplacer dans chaque classe, un serveur permet de prendre la main sur n'importe quelle tablette ou netbook ; il y en a un pour deux et cela permet de faire une initiation et un travail sur informatique au niveau des écoles.

M. BARDOUX.- Un mot rapide sur la culture en l'absence de Françoise MAUJEAN ce soir, sur le budget culturel.

Hormis la partie patrimoine qui concerne le vieux château, qui est vraiment le gros morceau du budget culture-patrimoine, un travail spécifique notamment qui sera fait sur la Porte Saint-Jean, avec une étude qui sera menée, pluriannuelle, sont prévus dans le budget culture sur l'année 2013 : la réinscription de la toiture du musée ; cela fait plusieurs reprises que ce budget passe, mais cette année, nous avons la confirmation que la réalisation est possible.

Différentes évolutions ont été demandées par le studio U1 pour la mise à niveau et l'équipement complémentaire, notamment au niveau informatique, pour avoir de nouvelles qualités d'outils à proposer. Et l'achat supplémentaire de matériels pour U1 Stud ; tels sont les gros éléments concernant le budget culturel ; du mobilier et de la restauration de collections, classiquement, pour le musée.

M. REZZOUKI.- De manière traditionnelle, on n'a pas besoin aujourd'hui de faire de grandes explications de texte concernant le niveau d'investissement, particulièrement en voirie ; la voirie de Château-Thierry parle par elle-même ; nous en avons fait beaucoup, il en reste encore et nous allons le faire.

Les projets pour l'année 2013 seront encore orientés sur un minimum d'améliorations de la circulation, améliorer les conditions des temps de parcours et la fluidité de la circulation dans le centre-ville, même si cela n'éliminera pas ce phénomène de congestion temporaire que l'on peut avoir aux heures pleines.

Dans la continuité, des ronds-points, mais nous ne faisons pas que tourner en rond, nous l'avons prouvé à plusieurs reprises ; l'aménagement d'un giratoire Pierre et Marie CURIE plus particulièrement, pour donner une cohérence à cette

circulation dans le cœur de ville, en continuité avec l'aménagement de la Poste, du giratoire et de la Place Jean de La Fontaine.

Un point particulier : finir les travaux engagés en partenariat avec nos différents concessionnaires ; nous l'aborderons ensuite pour le groupement de commandes de la Rue du Château ; l'année dernière, les différents partenaires sont intervenus sur la Cour du Haha ; nous finaliserons également la Cour du Haha cette année, en aménagements de surface.

L'étude de la Rue du Château fait l'objet d'un groupement de commandes qui arrive en délibération : c'est un projet qui s'inscrit dans le 2ème point, l'orientation sur l'attractivité du centre-ville, mais c'est l'idée également de faire la jonction physique entre le vieux château et le centre-ville réaménagé.

Le Pâtis-Saint-Martin : nous souhaitons finaliser son aménagement sur l'année 2013.

En plus de toutes ces opérations, l'entretien courant et annuel que l'on peut avoir sur toute la voirie. L'éclairage public, avec toujours la même philosophie rappelée par Frédéric BARDOUX : il ne s'agit pas aujourd'hui de remplacer des candélabres pour dire que l'on a remplacé des candélabres sur l'aspect purement esthétique ; ce qui nous motive en premier lieu et que l'on ne perd pas de vue, ce sont les économies que peuvent générer la mise en place d'un nouveau dispositif.

En éclairage public, on serait sur une rénovation de l'éclairage sur Blanchard, la rue de l'Artisanat, le Lauconnois ; c'est de l'éclairage public relativement énergivore, qui fera l'objet d'une rénovation, y compris le Chemin des Epinettes et le Chemin du Bas Chaillot.

Ces opérations sont en complémentarité des grandes opérations structurantes telles la MAFA, ROTOSAC ; ce sont des opérations que l'on pourrait considérer comme « petites », mais qui ont toute leur importance lorsqu'elles ont une incidence directe sur la vie au quotidien de nos administrés : le mobilier urbain, le renouvellement des bornes, des poubelles, etc.

Voilà en ce qui concerne la voirie et l'éclairage public plus particulièrement avec les grosses opérations structurantes : MAFA, ROTOSAC et, même si elle était engagée l'année dernière, l'accessibilité de l'hôtel de ville.

Des opérations ont été engagées, mais étant donné les conditions climatiques de fin d'année 2012, elles n'ont pu être réalisées ; pour mémoire, l'aménagement du bassin de rétention du Chemin du Progrès, l'aménagement des places de stationnement au niveau du Bois Blanchard pour l'activité Accrobranches.

M. BARDOUX.- Un complément spécifique sur la rénovation de la MAFA, qui est un projet travaillé par le Maire, la communauté de communes et différents partenaires depuis plusieurs années ; il arrive maintenant dans une phase qui va devenir très concrète : on a eu la démolition, mais nous allons maintenant attaquer la phase de reconstruction complète d'un bâtiment nouveau.

Ce travail est mené en collaboration avec la communauté de communes ; d'autres financeurs sont possibles ; on prévoit sur ce projet d'investissement un taux de subvention minimum de 70 % ; cela explique aussi pourquoi, dans le budget, on a réévalué de manière très sensible, par rapport à 2012, le niveau des subventions

que l'on pouvait attendre ; vraiment, spécifiquement sur cette opération MAFA, le niveau de subventions attendues, avec différents contributeurs et en particulier la communauté de communes et le département, est particulièrement élevé.

Je reviens sur la fin de la présentation avant d'attaquer le budget annexe : le financement de ces nouveaux investissements est rendu possible, car on inscrit un niveau de cessions élevé, 1,2 M€ ; vous allez dire que le Maire et l'équipe municipale recommencent et réinscrivent un chiffre élevé comme l'année dernière ; la grande différence est que nous avons maintenant des garanties et des certitudes sur un certain nombre de probabilités.

La question a été posée tout à l'heure sur le 50 Grande Rue, mais la ville vient de céder la semaine dernière, après de longs échanges, le dernier terrain de l'Avenue de la République ; il avait été mis en vente depuis fort longtemps, inscrit en report de 2011 à 2012 déjà ; il se fait finalement sur l'exercice 2013 ; cela explique aussi, car c'est une cession à plus de 500.000 €, pourquoi les objectifs de cessions n'avaient pas été atteints l'année dernière.

On sait donc que l'on a de très bonnes chances d'atteindre ce niveau de cession de 1,2 M€ et peut-être même de le dépasser ; nous avons d'ores et déjà une sorte de liste complémentaire d'investissements pour la qualité de vie au quotidien sur la voirie et des aménagements dans la ville, qui seront possibles dans la mesure où l'on serait capable de dépasser ce niveau de cessions ; tout ce qui sera au delà des 1,2 M€ vous sera représenté en décision modificative en cours d'année, pour augmenter encore le niveau d'investissements.

Il y a la cession des surfaces aux Garats pour l'éco-quartier qui est attendue également d'ici quelques jours, avec un montant lui aussi relativement important.

M. LE MAIRE.- 692.000 €.

M. BARDOUX.- Avec ces deux opérations, nous faisons déjà pratiquement l'objectif de l'année ; tout ce qui sera fait en plus permettra d'augmenter le niveau d'investissement.

L'augmentation importante des subventions, presque 2 M€, quasiment au niveau de 2011.

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit sur ce budget 2013, en revanche, on mobilisera en cours d'année tout ou partie des 1,5 M€ qui ont été provisionnés sur 2012 et que nous devons mobiliser au plus tard fin juin ; en fonction de la trésorerie des cessions qui seront réalisées, nous déciderons si les 1,5 M€ sont mobilisés, auquel cas, la dette sera stable entre 2012 et 2013 ; si en revanche, nous avons une trésorerie qui est bonne, nous pourrons nous permettre d'engager moins et à ce moment, nous aurons un léger désendettement, tel que nous l'avions indiqué au moment du débat d'orientation budgétaire.

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Nous reviendrons sur le budget annexe immédiatement après le vote du budget primitif général.

J'imagine que vous avez des interventions sur le budget.

M. FRERE.- Je ne sais si c'est le bon moment pour ma question, mais je fais partie des « vilains petits canards » qui ont été un peu absents ces derniers temps, et je veux bien le reconnaître !

M. BARDOUX.- Tu mettras une heure pour rattraper ton train ?

M. FRERE.- Voilà.

Nous avons parlé de l'accessibilité tout à l'heure et j'ai pu voir que l'ascenseur n'irait finalement pas jusqu'aux archives ; me le confirme-t-on ? Il ne va pas jusqu'aux archives ? Ou il y va un peu seulement ? Ou il n'y va pas du tout ?

Il y va, ou il n'y va pas.

M. REZZOUKI.- Si tu fais les questions et les réponses !

L'ascenseur ira jusqu'au service éducation-jeunesse, mais comme l'hôtel de ville est un monument classé, l'ensemble de l'aménagement devait être contenu dans l'enveloppe à l'intérieur de l'hôtel de ville ; donc toute la machinerie va être au niveau des archives ; donc, oui, l'ascenseur n'arrivera pas jusqu'aux archives, mais de par les faits, la machinerie sera à ce niveau.

M. FRERE.- Je voulais être certain du fait et cela amène ma question : n'a-t-on pas l'impression de fait (je vais être un peu dur, mais il ne faut pas le prendre à la lettre) de faire de l'accessibilité au rabais ? On va se couper de la possibilité d'employer quelqu'un ; ce n'est pas le public qui va accéder aux archives, c'est le personnel municipal ; ne se coupe-t-on pas de la possibilité d'avoir un employé reconnu handicapé, qui ne pourra pas accéder aux archives.

M. REZZOUKI.- Je ne sais si tu es allé voir les archives, mais ce sont des combles.

M. FRERE.- D'accord, mais il n'empêche.

M. REZZOUKI.- Si l'on se soucie des conditions de travail de nos agents, il n'est pas concevable de maintenir les archives dans les combles ; les combles ne sont pas isolés. Les archives sont destinées à être bougées ; elles ne sont pas destinées à rester dans ces combles, qui vont accueillir la machinerie.

M. FRERE.- Il y a un transfert d'archives, mais il doit en rester quand même ?

M. REZZOUKI.- Nous serons amenés à faire bouger l'intégralité des archives.

M. FRERE.- Le reste des archives irait où alors ?

M. REZZOUKI.- Déjà aujourd'hui pour ton information, le plus gros des archives est stocké à U1.

M. FRERE.- Mais il y en a encore ici.

M. REZZOUKI.- Le pôle technico-administratif dispose de surfaces qui accueilleront le reste des archives, qui ne sont pas aujourd'hui à U1.

« Au rabais », tu es un petit peu ...

M. FRERE.- Je sais bien, mais j'ai cherché la formule.

M. REZZOUKI.- Oui, et tu as dit toi même que c'était peut-être des propos un peu durs.

L'hôtel de ville est un monument classé ; nous avons sollicité de la part de l'Architecte des Bâtiments de France de desservir tous les étages, y compris les combles avec la possibilité d'implanter un ascenseur depuis l'extérieur ; cela nous a été refusé.

Nous avons proposé également de passer à un certain niveau, dans certaines pièces, dans l'hôtel de ville pour desservir les archives ; mais Isabelle JACOB le disait tout à l'heure, tu as pu remarquer la magnifique salle des fêtes dans laquelle nous avons la chance de tenir le conseil municipal, l'ascenseur ne pouvait pas passer dans des lieux qui sont eux-mêmes classés ; la cage d'escalier principale est classée.

Donc la seule possibilité technique pour répondre au besoin d'accessibilité de l'hôtel de ville, tout en préservant également l'architecte des bâtiments de France en préservant le patrimoine, c'était de passer dans la cage d'escalier autre qui de ce fait ne pouvait desservir l'intégralité des étages que jusqu'au service éducation-jeunesse ; je le rappelle, aujourd'hui les archives sont installées dans des combles.

M. FRERE.- Encore deux questions : sur l'avenue de Soissons, va-t-il nous rester de l'argent pour faire la jonction ? Un bout de l'avenue de Soissons n'avait pas été fait ; reste-t-il des sous sur le budget ?

M. REZZOUKI.- L'avenue de Soissons fera l'objet d'une partie de réfection, dès lors que le réseau de chaleur sera déployé.

Nous avons fait le point jeudi dernier, avec Monsieur le Maire, avec le prestataire et le délégataire ; nous sommes en train de revoir le tracé de ce réseau ; il serait possible que ce réseau puisse aller faire la jonction avec la prison ; dès que le réseau de chaleur passe, nous faisons au moins la réfection (nous avons dit que nous le ferions à la moitié, sur la dernière partie) jusqu'à la rue des petits champs.

M. FRERE.- C'est logique.

Dernière question : quels sont les groupes scolaires qui seront concernés cette année ?

M. REZZOUKI.- Lors de la rencontre avec les différents directeurs d'école, nous avons donné en priorité, toujours sur les mêmes critères, l'école maternelle des Hérissons et l'école maternelle de Blanchard, selon les montants que l'on va budgéter, et en fonction des résultats des appels d'offres.

Si les deux écoles tiennent dans ce montant, de toute manière, les deux écoles feront l'objet d'une réfection cette année.

M. LE MAIRE.- Par rapport aux informations fournies par Mohamed REZZOUKI, qui parlait du réseau de chauffe, que les 7 M€ et quelques du réseau de chauffe ne sont absolument pas intégrés, de quelque manière que ce soit, avec le budget qui vous est présenté.

M. REZZOUKI.- Une petite correction, Monsieur le Député-maire, c'est même 8,4 M€ !

M. LE MAIRE.- Tout à fait : ce sont 8,4 M€ de travaux supplémentaires qui vont être faits sur la ville ; là-dessus, une réflexion est menée par les services techniques et Mohamed REZZOUKI pour que l'on puisse faire coïncider la réfection, ou de trottoirs ou de voiries, en fonction du phasage.

M. BARDOUX.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur le budget ?

M. FLEURY-GOBERT.- Nous constatons et je l'ai dit d'ailleurs quand vous avez présenté le débat d'orientation budgétaire, qu'il y avait un effort particulier fait en ce qui concernait les investissements et la réduction de la dette.

En revanche, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, je pense, nous pensons tous les deux, que vous auriez peut-être pu faire beaucoup plus d'efforts ; je vous l'avais déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, en particulier, en ce qui concerne les charges de personnel ; vous avez dit tout à l'heure que cela représentait à peu près 50 % ; quand on regarde les chiffres, on est plutôt près de 60 que de 50 %.

Peut-être que sur ce point, on aurait pu faire un effort complémentaire, d'autant plus qu'il faut s'attendre quand même à ce que, cette année, l'ensemble des subventions allouées diminue ; cela veut dire par conséquent qu'au bout du compte, votre budget risque d'être quelque peu déséquilibré. Vous prenez donc un risque et ce risque-là, nous ne le supportons pas ; par conséquent, nous voterons contre votre budget.

M. BARDOUX.- Je vous accorde que sur le compte administratif c'est bien 60 % effectivement qui sont représentés par les charges de personnel.

Comme je l'avais d'ailleurs dit au débat d'orientation budgétaire, nous sommes plutôt en décélération sur ces charges de personnel, qui avaient tendance, les années précédentes, et en début de mandat, à augmenter de manière beaucoup plus rapide ; nous sommes plutôt dans une phase où les choses se calment, mais il est vrai que cela représente des sommes significatives chaque année.

Je rappelle quand même que les indices de référence pour les fonctionnaires sont gelés depuis plusieurs années, il faut également en tenir compte, c'est pourquoi la ville a souhaité faire un geste complémentaire à travers les tickets restaurant qui sont un service nouveau qui sera offert aux agents.

Je suis d'accord avec vous, et c'est toute la difficulté dans l'établissement d'un budget, ce n'est pas dit, mais c'est la psychologie des individus qui le veut, il y a toujours la tendance naturelle à essayer d'être prudent sur les recettes et à prendre des marges supplémentaires sur les dépenses ; c'est pourquoi nous verrons en fin d'année comment les choses se passent.

J'ai bon espoir, et toutes les personnes qui ont la responsabilité de budgets importants, dans l'exécution, que l'on saura faire moins que les dépenses inscrites à ce budget et que l'on saura faire mieux également sur les recettes ; simplement, aujourd'hui, il était difficile pour nous d'aller au delà de ce qui est indiqué là, sur lequel je vous confirme effectivement que nous avons, comme en 2012, un accroissement des dépenses un peu supérieur aux recettes, et une diminution de notre épargne ; je pense qu'à l'heure actuelle, c'est le lot de la totalité des collectivités, qui font face à ces mêmes difficultés ; la ville de Château-Thierry, grâce aux efforts que nous avons faits depuis 5 ans, grâce à des dotations supplémentaires qui ont été obtenues, s'en sort plutôt mieux que la moyenne des collectivités en France.

M. LE MAIRE.- J'ajoute que nous serons certainement en désaccord sur un point : la nécessité de maintenir un haut niveau de service public tel qu'il est servi sur la ville, à travers des services qui sont plus communaux qu'intercommunaux, cela contraint cette lecture du budget.

Mais nous sommes très attentifs à la problématique du personnel sur la ville ; vous avez pu le voir, 2 ou 3 salariés de plus, nous ne sommes pas engagés dans la volonté de réduire coûte que coûte, au contraire ; il nous semble qu'il doit y avoir une mutualisation à rechercher avec la communauté de communes ; cela nous permettra de faire des économies d'échelle.

Mais aujourd'hui, l'objectif est de maintenir un haut niveau de service public, de qualité pour nos habitants ; je vais surtout parler de la piscine : quand vous avez 500.000 € et plus pour la piscine, vous avez là une charge très forte.

La communauté de communes et j'espère l'ensemble des communautés de communes du territoire, avec la réalisation du centre aquatique par la communauté de communes, nous permettra de corriger cet aspect ; c'est toute une discussion qui est engagée ; ce qui compte avant tout pour nous est l'amélioration du service au public, l'efficacité du service des agents.

Je peux dire que de gros efforts ont été faits, d'où la proposition de tickets restaurant ; elle était demandée depuis très longtemps.

Un autre aspect : Frédéric BARDOUX a dit qu'il y était très attentif, mais je sais que Mohamed REZZOUKI va, au cours de l'année 2013 et pour les années à venir, encore suivre cela d'une manière beaucoup plus précise : il s'agit de toutes les charges d'énergie, de fluides ; il y a là un véritable gisement d'économies à mettre en œuvre ; on estime, dans certaines collectivités, que cela va jusqu'à 30 % ; il faut donc que l'on soit beaucoup plus efficace. Nous préférons centrer nos efforts sur ces fluides et maintenir un service public de qualité.

La réflexion de Frédéric BARDOUX est tout à fait pertinente : vous avez raison, à travers cette présentation, dire que les recettes ne couvrent pas tout à fait les dépenses ; mais les expériences et l'histoire passée nous ont toujours confirmés ; c'est pourquoi je demandais tout à l'heure à Jean-Marie NOVAK si l'on avait eu les réponses précises des services fiscaux, qui font toujours apparaître un delta.

De plus, Bruno BEAUVOIS et Isabelle JACOB le savent bien, un grand nombre de constructions sont en cours, des livraisons vont apparaître, avec derrière des recettes de foncier bâti, des recettes de taxe d'habitation qui vont générer au delà de l'équilibre, je pense.

Merci pour vos remarques ; nous ne les partageons pas, mais je pense que c'est cela aussi la démocratie, quand cela s'appuie sur de l'honnêteté intellectuelle, nous sommes preneurs.

M. FLEURY-GOBERT.- En ce qui me concerne, je vous remercie de reprendre l'idée de la mutualisation.

M. LE MAIRE.- Tout à fait d'accord ; on sait bien où sont les faiblesses ; je peux vous dire que Mohamed REZZOUKI, Jean-Pierre DUCLOUX, avec la communauté de communes, vont certainement aboutir à un recrutement de directeur des services techniques adjoint, mutualisé avec la communauté de communes.

M. BARDOUX.- J'ajoute sur ce sujet un élément, dont j'ai informé la commission des finances hier ; la ville fait l'objet d'un audit de la Cour régionale des comptes qui a démarré voici quelques semaines, il va aller jusqu'à la fin de l'année 2013 ; nous souhaitons qu'ils aillent suffisamment vite pour pouvoir publier un audit,

avant ce qu'ils appellent « la période de réserve pré-électorale » qui est de 3 mois avant la date de l'élection municipale ; nous souhaitons vraiment qu'ils travaillent au mieux, de manière à pouvoir produire un audit définitif début décembre, peut-être avant, en novembre.

J'ai rencontré avec le Maire le vice-président de la Cour des Comptes ; il est venu nous rencontrer ; il venait de Lille, car il ne vient plus d'Amiens maintenant, malheureusement.

Ils sont là aussi pour conseiller, donner des pistes, des perspectives ; il évoquait justement une mutualisation accrue ; c'est un message, un conseil qu'ils font passer aujourd'hui à la totalité des communes et collectivités qu'ils audient.

Avez-vous d'autres remarques ou prises de parole ?

Mme BOUVIER.- Je m'exprimerai en deux points.

Le premier point est pour vous dire que nous avons été choqués par la violence des échanges tout à l'heure ; c'est une situation qui n'était pas agréable pour nous tous.

Nous avons été choqués par la phrase que vous avez prononcée, Monsieur le Maire : « si vous votez contre, vous devez vous justifier » ; je me demande où est la liberté d'expression ; je vous demande de prendre un peu de hauteur et de respecter l'opposition ; le vote, on l'exprime, on le justifie ou on ne le justifie pas, on en est libre ; c'est une triste image que nous donnons à notre ville et aux présents, aux spectateurs présents.

M. LE MAIRE.- Cela, c'est une réflexion de fond !

Mme BOUVIER.- C'est la forme.

Deuxièmement, sur le budget, vous avez remarqué que nous votions les recettes, les taux, les subventions aux associations, mais pour les dépenses que prévoit le budget, on ne maîtrise pas les choses ; le compte administratif montre des restes à réaliser trop importants ; il montre que le budget présenté les années précédentes était construit sur des investissements non réalisés.

En inscrivant des investissements qui ne pourraient se réaliser, on inscrit des dépenses et des recettes sans précaution.

En conséquence, les reports sur 2, 3 ou 4 ans, faussent les budgets.

Alors, nous nous interrogeons sur le budget présenté ce jour ; on reprend pour l'énième fois des recettes sans que la certitude avance, les réalisations sont plus qu'incertaines, cela s'accumule ...

M. REZZOUKI.- Des exemples !

Mme BOUVIER.- On n'y comprend plus rien.

Je vous remercie de me laisser terminer ; c'est une expression collective que j'ai la charge de transmettre.

Cela entraîne ma demande de transparence.

De plus, à force de communication, sans être assuré que ce soit réalisé, c'est à chaque fois un effet d'annonce. Ce budget est un effet d'annonce ; nous nous abstiendrons sur le vote de ce budget.

Je vous remercie de ne faire aucun commentaire ; c'est une liberté d'expression.

M. LE MAIRE.- Je me permettrai d'ajouter, si vous souhaitez m'écouter, qu'en aucun cas, je ne vous ai demandé une explication de vote, j'ai demandé de justifier, comme cela se fait dans toutes les démocraties ; vous allez au Conseil Général, il y a les explications de vote, partout c'est ainsi.

Je comprends que l'on est bien gêné aux entournures pour prendre une position technique ; je vais laisser répondre mes collègues, que ce soit Monsieur BARDOUX ou Monsieur REZZOUKI. Il faut donner des exemples précis ; quand on n'a pas de critique à formuler sur la fiscalité, que l'on n'a pas de critique à formuler sur le niveau du maintien du service public de fonctionnement, que l'on n'a pas de critique à formuler au niveau des investissements, c'est comme pour tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Là on est obligé d'aller chercher des arguties, et vous me pardonnerez de le dire, même s'il serait beaucoup plus honnête de dire « on vote par posture contre le budget » ou « on s'abstient par posture », plutôt qu'essayer, comme cela a été le cas tout à l'heure, d'aller chercher des arguments qui font rire tout le monde.

On pourrait aller comparer vos niveaux de réalisations antérieurement, quand vous étiez aux affaires ; on pourrait comparer le niveau de fiscalité quand vous étiez aux affaires ; on pourrait faire tout cela, on ne le fait pas ...

M. REZZOUKI.- On va faire.

M. LE MAIRE.- On va le faire ? D'accord.

Vous avez une posture, il faut assumer, dire que l'on est dans l'opposition, que l'on s'abstient car on ne peut pas faire autrement ; on peut le dire ; mais sur le fond, cela ne tient pas, vous le savez bien.

M. REZZOUKI.- Pour parler sur des faits, du factuel, des chiffres, qui sont issus de documents que vous avez eus entre les mains, sur lesquels, les uns ou les autres, vous vous êtes abstenus ou vous avez voté contre, je vais parler uniquement des montants d'investissement qui sont inscrits aux chapitres 21 et 23. Cela constitue la majeure partie (si ce n'est les 99 %) des montants d'investissement du budget.

2007 : 53 % de réalisation.

M. LE MAIRE.- Pouvez-vous répéter, que tous entendent bien ?

Madame BOUVIER, combien était-ce en 2007 ?

Mme BOUVIER.- Ecoutez ...

M. LE MAIRE.- 53 % !

M. REZZOUKI.- Je finis ...

M. FONTAINE.- J'ai envie de partir, car là, j'en ai « ras le bol ».

M. LE MAIRE.- 2007 : 53 %.

M. REZZOUKI.- 2008, année de transition : 54 %.

2009 : 60,5 %.

2010 : 73,5 %.

2011 : 77,5 %.

Là, on parle de taux de réalisation, c'est-à-dire les montants d'investissement du compte administratif en rapport avec le budget primitif.

Encore une fois, ce sont des documents que vous avez eus en votre possession ; il ne s'agit pas de polémiquer, pour ma part ...

M. FONTAINE.- Presque pas !

M. REZZOUKI.- C'est juste pour le rappeler.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce qui vous gêne, Monsieur FONTAINE ? La vérité des chiffres ?

M. REZZOUKI.- On nous interpelle.

M. FONTAINE.- C'est trop !

M. REZZOUKI.- Mon comportement n'a rien d'excessif, je ne le pense pas ; je ne fais que rappeler des chiffres et encore une fois, c'est factuel ; on nous interpelle sur un niveau de réalisations, à la limite sur des mensonges ; limite, c'est « le budget n'est pas sincère » ; c'est bien ce que l'on est en train de dire ; c'est bien ce qui a été dit ; j'aimerais donc bien savoir qui, aujourd'hui, est dans la polémique !

Je ne polémiquer absolument pas, je ne fais que rappeler les chiffres qui sont inscrits aux différents comptes administratifs et aux différents budgets primitifs depuis 2007, vérifiables, que l'on met à la disposition de la presse.

M. BARDOUX.- J'ajoute un élément : Madame BOUVIER, je trouve dommage votre intervention ; vous êtes très présente à la commission des finances, et je vous en remercie, à la différence d'autres qui ont pris la parole tout à l'heure ; un travail constructif est mené dans cette commission des finances.

Pour un positionnement purement politicien, vous dites que ce budget n'est pas sincère ; je trouve que c'est malhonnête de le présenter de cette manière et c'est contradictoire avec les relations que nous avons et le travail que nous menons en commission depuis des années sur ces budgets.

Je ne rentrerai pas dans le détail car je pense que cela n'en vaut pas la peine ; trouvez une position politique, assumez-la complètement.

Mme BOUVIER.- Monsieur BARDOUX, je comprends que ma déclaration ne vous ai pas fait plaisir ...

M. LE MAIRE.- On n'est pas là pour se faire plaisir ; c'est de la politique et la politique doit être quelque chose de sincère ; on ne peut pas dire n'importe quoi.

Mme BOUVIER.- Je me suis exprimée.

M. LE MAIRE.- Moi aussi, je m'exprime !

M. BEAUVOIS.- J'ai entendu que Madame BOUVIER avait du mal à comprendre, moi, ce que j'ai du mal à comprendre, c'est sa position ; je ne suis pas certain qu'elle soit compréhensible ; on nous dit que notre budget n'est pas sincère, car on n'a pas 100 % de réalisation ; il est vrai que l'on n'avait que 80 % ; quand elle était aux affaires, on a rappelé que c'était 57 % ; et quand on a dit que c'était 57 %, on nous a dit « on est méchant, on fait de la polémique » ; on n'a fait que rappeler les chiffres ; si on ne peut pas rappeler les chiffres ...

Je rappelle quand même que les comptes de la ville, tout l'argent qui en sort, passe par le Trésor ; le Trésor est là pour approuver ou pas les comptes.

Un certain nombre de chiffres ne sont pas contestables : la fiscalité n'a pas bougé, et elle n'a pas bougé non pas une ou deux années avant l'élection, elle n'a pas bougé du tout.

Je vous transmettrai aussi si vous voulez, les statistiques d'évolution de l'imposition depuis 20 ans ; dans toutes les mandatures, vous verrez que cela ne bougeait pas l'année d'avant l'élection et l'année d'après l'élection et après, cela repartait à la hausse ; là, c'est resté tout le temps plat ; je peux vous transmettre les chiffres, si vous voulez ; ce ne sont que les chiffres. Après, on va dire que les chiffres sont « polémiques » ou « méchants » ; je n'y peux rien ...

Au niveau du désendettement, on ne peut pas être contre ; on ne peut que constater ; on ne peut pas contester que la ville s'est désendettée ; on peut dire qu'on est malhonnête, mais le Trésor constate que l'on rembourse chaque année les crédits et que le taux d'endettement de la ville a diminué.

On peut après faire de la polémique pour de la polémique, dire que l'on ne comprend rien ... Là, je n'y peux rien.

M. TURPIN.- Je crois au débat d'idées, je crois à la confrontation des idées, je n'aime pas la polémique et je voterai ce budget.

Je voterai ce budget car aujourd'hui, ce qui m'intéresse est qu'il va dans le sens de ce qui peut défendre la ville en ce moment ; c'est un bon niveau d'investissement, on défend les services publics, et ce point de vue dépasse pour moi l'ensemble des différences que l'on pourrait avoir.

Un conseil municipal se doit d'élever le niveau du débat en argumentant d'une manière ou d'une autre, même les désaccords ; on peut être en désaccord, on a le droit d'être en désaccord, et à un moment donné, une synthèse se fait ; il y a une majorité, il y a une opposition.

C'est la première fois que je vote ce budget pendant ce mandat, et je l'assume, comme je peux comprendre que des collègues à moi assument ne pas le voter ; chacun a des points de vue, on a des points de vue différents.

A un moment donné, parce qu'il y a une crise économique forte, parce que les mesures de l'Etat qui arrivent ne sont pas favorables aux collectivités, le point de vue que je défends est qu'aujourd'hui il faut plutôt rassembler ce qui nous ressemble, rassembler ce qui peut nous faire travailler ensemble plutôt que l'utiliser ; c'est le point de vue que je développe aujourd'hui et que je développerai à partir de maintenant.

Pour moi, ce budget a plus de considérations positives qu'autre chose et surtout, il maintient encore cette année un niveau d'ambition fort, alors que le contexte général voudrait peut-être que l'on ait moins d'investissement, que l'on resserre le fonctionnement ; je ne suis pas d'accord avec mes collègues quand ils disent qu'il faut aujourd'hui « serrer » les services ; aujourd'hui nous avons une responsabilité en matière de solidarité, une responsabilité en matière sociale, en matière de dépenses de la culture, en matière de dépenses de l'enseignement, pour cela, ce qui est fait aujourd'hui va dans le bon sens.

Si maintenant, sur tel ou tel sujet, nous sommes différents, ce n'est pas très important ; il faut aujourd'hui être ensemble car aujourd'hui, la crise qui vient, la crise qui s'amène est terrible.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire parlait de la crise de 1929, aussi forte ; je pense que nous en sommes là effectivement ; nous sommes dans une région

aujourd'hui où une partie de la population se paupérise ; nous avons aujourd'hui un taux de chômage qui n'est pas du niveau moyen de 10 % mais de 12 %, plus ce qui n'est pas exprimé dans les statistiques, c'est-à-dire tous ces gens qui ont des postes à temps partiel et qui, même en travaillant parfois se retrouvent en dessous du niveau de pauvreté tel qu'on le définit ; ceux-là nécessitent et exigent que nous soyons plutôt en convergence de travail.

C'est pourquoi, quelles que soient les circonstances, même si sur tel ou tel sujet, on peut aborder cela différemment, je pense que maintenant, il est symbolique de dire que l'on peut ensemble travailler et que l'on peut ensemble mener quelque chose ; je voterai donc ce budget.

Il est vrai que pour maintenir l'intérêt du débat, je n'apprécie pas quand on attaque tel ou tel, je n'apprécie pas quand on met de la polémique, cela ne m'intéresse pas ; ce qui m'intéresse est de dire ce que l'on va faire pour nos concitoyens ; aujourd'hui, je suis solidaire du budget tel qu'il est mené.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette déclaration, qui n'appelle pas de ma part de commentaire, si ce n'est évidemment de l'acquiescement.

Y a-t-il d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Pour : 23

Contre : 2 (M FILLION / M FENARDJI)

Abstentions : 7 (M. BREME, Mme BOUVIER x2, M. S. FONTAINE, M. BIANCHETTI, M. VERCAUTEREN, M. FLEURY-GOBERT)

Merci à vous.

Ce budget appartient d'abord à tous les Castelthéodoriciens, à chacun et chacune d'entre nous, il vous appartient de le faire vivre et d'apporter le plus de satisfaction à nos habitants, comme cela vient d'être dit par Jean-Marie TURPIN.

Budget annexe restauration 2013

M. BARDOUX.- Les recettes réelles sur ce budget 2013 sont attendues en légère baisse, moins 0,5 % ; disons que c'est la quasi stabilité.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,9 %. Le déficit à couvrir se monte à 264.000 €, supérieur à ce que nous avons voté au compte administratif, mais à peu près du même ordre de grandeur que celui que nous avons voté l'année dernière au budget primitif ; il y a peut-être aussi sur 2013, c'est ce que cela signifie, des marges de manœuvre et de bonnes nouvelles à attendre.

Sur l'investissement, l'inscription budgétaire est de 35.000€, pour du matériel et de la rénovation de matériel.

Dominique DOUAY nous donne plus d'éclaircissements sur ce budget qu'elle connaît très bien.

Mme DOUAY.- Quelques indications sur les orientations que nous avons choisi de mener au niveau de la restauration collective, qui est un service rendu à la population, il faut le souligner.

La première orientation a débuté en septembre 2012 quand nous avons travaillé sur la refonte des quotients intermédiaires, de façon à pouvoir aider les familles au niveau des tarifs de la restauration.

Une deuxième orientation est celle de la diminution du gaspillage alimentaire ; on en parle beaucoup actuellement ; nous allons mettre en place dès septembre prochain un système d'inscription style demi-pension pour la restauration collective ; les parents s'inscriront maintenant pour l'année et non plus à la carte, ce qui pouvait occasionner beaucoup de gaspillage au niveau des menus préparés, ainsi que des problèmes au niveau des animateurs : on ne savait pas l'effectif le matin même.

La troisième orientation est la mise en place de « l'anti-gaspi » ainsi que nous l'appelons, dans les offices scolaires ; nous pesons déjà depuis quelques mois les déchets après le repas et ceci pour une remédiation la plus rapide possible au niveau des recettes et des grammages, avec la nouvelle commission « menus » ; Jean-François BOUTELEUX est très attaché à cette notion de « remédiation » au niveau des menus proposés.

Une autre orientation consiste à poursuivre l'amélioration des conditions de travail à la cuisine centrale, que ce soit au niveau de la sécurité alimentaire en relation avec les services vétérinaires (on en parle beaucoup actuellement), l'optimisation des conditions de travail des agents, mais également le remplacement du matériel obsolète et énergivore : chambres froides, hottes, marmites, sauteuses, etc. ; tout cela a un certain âge, consomme beaucoup, c'est en train d'être remplacé au fur et à mesure.

Une autre orientation est la montée en puissance des éléments bio dans les menus, ainsi que des éléments provenant de filières courtes et locales ; tout ceci est en relation avec les objectifs que nous avons mis en place au niveau du PNNS (plan national nutrition santé) pour rendre le meilleur service possible aux familles.

Je ne quitte pas le domaine de la cuisine sans vous parler de la réfection de celle qui se trouve actuellement au Palais des Rencontres, qui n'est plus du tout aux normes et qui sert pourtant énormément ; elle sera refaite cette année également.

C'étaient les orientations que je souhaitais vous présenter au niveau de la cuisine centrale et de la restauration collective.

M. BARDOUX.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FRERE.- Sur l'abonnement cantine, cela veut dire que les parents ne pourront plus mettre l'enfant du jour au lendemain ?

Mme DOUAY.- Ce n'est pas vraiment un abonnement, c'est une inscription au début de l'année sur le système de la demi-pension, car nous avons quand même plus de la moitié des enfants qui déjeunent tous les jours à la restauration ; nous avons également des familles qui mettent les enfants occasionnellement, plus de 5 fois dans l'année ou moins de 5 fois dans l'année ; ils s'inscriront pour ce genre de système ; en revanche, il y aura évidemment toujours des événements exceptionnels. Il faudra essayer dans la mesure où c'est possible de prévenir au moins 48 heures à l'avance ; c'est pour éviter le gaspillage.

M. BEAUVOIS.- On pourra modifier 48 heures à l'avance, mais actuellement, il y avait du gaspillage et même si les économies ne sont pas énormes, cela permet quand même d'économiser quelques pour cents.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Formation des élus – Débat

M. BARDOUX.- Nous votons chaque année une délibération sur le bilan de la formation des élus en 2012 et la proposition budgétaire sur l'année 2013.

Ont été réalisées au cours de l'année 2012 deux formations : une formation pour Monsieur JOURDAIN sur le thème de « l'élu-web 2.0 » et une formation pour Madame THUILLIER-JACOB concernant la responsabilité urbanisme et le PLU. Cela a occasionné une dépense totale de 3.985 €, qui figurait au compte administratif que nous avons voté.

En 2011, c'était un montant de 450 € seulement ; en revanche, nous sommes loin d'avoir consommé l'inscription budgétaire qui est de mémoire supérieure à 6.000 €.

Nous avons cette année réinscrit 6.000 € pour les formations des élus ; je vous encourage (je sais que Nicolas DRIOT, quand il reçoit des informations, les diffuse à l'ensemble du conseil municipal) à ne pas hésiter à vous inscrire à des formations.

Les thèmes envisagés pour l'année 2013 sont : la gestion financière d'une commune, les marchés publics, les formations techniques « expression orale, présidence de réunion », le développement durable et les politiques d'urbanisme, culturelles, éducatives, sociales et sportives. C'est relativement large, je pense que personne n'a été oublié dans l'affaire.

N'hésitez pas, c'est au contraire une ligne budgétaire qui demande à être la mieux utilisée possible pour vous former à ces sujets ; même si c'est en fin de mandat, de jeunes élus viennent de rejoindre le conseil municipal, profitez-en.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ? C'est un débat.

M. FRERE.- Une simple réflexion : il ne faut pas trop inciter les élus à y aller, car 3.500 € pour une formation, nous serons deux à la faire et nous aurons mangé le crédit.

M. LE MAIRE.- Des réserves sont prévues, on pourra voter des décisions modificatives, n'hésites pas si tu as envie !

M. BARDOUX.- Un point : la ville est adhérente de plusieurs associations, en particulier l'association des petites villes de France qui organise régulièrement des formations thématiques ; j'en ai fait une au mois de janvier ; à travers ces associations, on a accès à des formations très peu coûteuses, voire gratuites.

M. LE MAIRE.- N'hésitez donc pas.

Tarifs municipaux

M. BARDOUX.- Pour les vacances scolaires, petites et grandes vacances, en particulier les ALSH d'été, les séjours courts avec un séjour mini-camp en séjour d'été au Pilat sur mer, à Bernesse* et un autre au Pilat au mois d'août et les tarifs pour le séjour pass-ados, et les sorties à la journée avec les repas fournis par la cuisine centrale, pas d'évolution particulière, si ce n'est une revalorisation classique, du taux de l'inflation comme on l'avait fait sur les principaux tarifs votés.

M. FENARDJI.- De combien ? 1,5 % à peu près, c'est cela ?

M. BARDOUX.- 1,8 %.

M. BEAUVOIS.- Chaque année, on prend le taux d'INSEE en vigueur et on l'applique.

M. BARDOUX.- C'est 1,9 %.

M. VERCAUTEREN.- Une réflexion : jusqu'à présent, pour les différentes subventions, le calcul des quotients, des prestations, des tarifs municipaux sont indexés automatiquement sur l'indice INSEE, vous venez d'en parler ; considérant que les budgets seront de plus en plus difficiles à équilibrer, que les dotations de l'Etat sont et seront en berne, voire en nette baisse, que des efforts vont être demandés à plusieurs catégories de citoyens, des retraités, des familles, des classes moyennes, c'est-à-dire presque tout le monde, je propose (c'est une proposition pour l'avenir) de revoir cette indexation automatique d'une année sur l'autre, quitte à la changer. Pourquoi l'indice INSEE ? Cela permettrait peut-être une meilleure répartition de l'effort de redressement et d'assainissement des finances.

Monsieur BEAUVOIS, vous avez peut-être des éléments ?

M. BEAUVOIS.- Pourquoi l'indice INSEE ? Car généralement, c'est lui qui fait référence au niveau national ; il est vrai que l'on s'est engagé, au début de la municipalité, d'avoir des augmentations relativement transparentes ; on l'avait dit dès le départ, voici 6 ans « on suivra l'indice INSEE sauf lorsqu'il est vraiment très faible ». En 2008-2009, nous étions à deux doigts de la récession, nous avons eu une inflation de 0,4 %, nous ne l'avons pas appliquée ; nous avons dit « 0,4 %, nous aurons des centimes, laissons tomber » ; mais les autres années nous avons appliqué l'indice INSEE ; nous nous devons aussi de gérer les finances de la ville en bon père de famille ; ce n'est pas non plus trop généreux, même si nous le souhaiterions.

Je vous ferai quand même remarquer que, lorsqu'on regarde les tarifs pratiqués, en particulier pour les familles les plus en difficulté, nous avons quand même des tarifs abordables : 2,48 € la journée avec repas.

M. VERCAUTEREN.- Je n'ai pas porté de jugement là-dessus.

M. BEAUVOIS.- Je comprends bien votre réflexion, mais la ville est un peu comme les ménages, ce n'est pas facile, il faut gérer le mieux possible, sans tomber dans une austérité trop forte qui entraînerait trop de conséquences ; il faut savoir être rigoureux sans être rigoriste ; ce n'est pas facile.

M. VERCAUTEREN.- Cela peut aller dans les deux sens.

M. BARDOUX.- Je n'ai pas complètement compris la remarque que vous faisiez ; dites-vous qu'il faudrait aller au delà de l'inflation, ou dans certains cas, faudrait-il appliquer de manière différenciée, selon les quotients, et avoir des taux de revalorisation différents selon les quotients ? C'était plutôt cela ?

M. VERCAUTEREN.- Les deux.

Mme JACOB.- Dans les commissions, il y a peut-être moyen de pouvoir, avec Bruno BEAUVOIS, travailler sur différentes pistes ; là, il en est émis une, il y en a peut-être d'autres quand on va au bout de la réflexion ; tu pourrais peut-être conduire cette réflexion ?

M. BEAUVOIS.- Je rappelle qu'elle avait été menée sur les tarifs de cantine et les autres tarifs, avec une remise à plat des quotients, qui avait plutôt favorisé la population moyenne, celle qui n'est pas aisée, qui n'a droit à aucune aide mais n'est pas aisée. Ces quotients avaient été remis à plat de manière que l'effort demandé soit moins conséquent ; nous avons fait ce travail voici un an et demi sur les classes moyennes ; faut-il à nouveau faire cette réflexion ?

M. VERCAUTEREN.- C'est une proposition.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 2 (M. FILLION / M. FENARDJI)

SEDA – Modification des statuts

M. BARDOUX.- La Société d'Équipement du Département de l'Aisne modifie ses statuts et augmente son capital ; la ville en est actionnaire comme de nombreuses collectivités du département ; la ville dispose actuellement de 100 actions à la SEDA, qui représentent une valeur unitaire de 300 €, donc 30.000 € aujourd'hui. L'augmentation de capital va réincorporer au capital des bénéficiaires accumulés et inscrits en report depuis plusieurs années par la SEDA, à peu près la moitié du résultat de la SEDA sera réincorporé en capital ; il est donc demandé à la ville, non pas de changer le nombre d'actions, car celui-ci ne variera pas, mais d'accepter l'augmentation de capital qui sera proposée lors d'une assemblée générale extraordinaire d'ici quelques semaines, toutes les collectivités actionnaires devant d'ailleurs voter la même délibération dans les prochains jours.

Avez-vous des questions ? Nous avons évoqué le sujet en commission hier.

M. FLEURY-GOBERT.- Nous en avons parlé hier en commission et je fais la même remarque qu'hier, c'est très mal rédigé ; prenez l'avant-dernier paragraphe et vous verrez ; on vous dit que la ville dispose actuellement de 100 actions de 46 € représentant une valeur de 300 € ; 100 fois 46 ne fait pas le montant.

M. BARDOUX.- Effectivement, la ville va devenir riche car nous étions actionnaires à hauteur de 4.600 € et nous serons maintenant actionnaires à hauteur de 30.000 € !

Je ne pense pas qu'il y avait d'obligation à ce que ce soit rigoureusement la même délibération votée partout, mais dès lors que cette délibération vous avait

été transmise par la SEDA et validée par le contrôle de légalité au préalable, nous avons préféré ne pas nous écarter du texte initial.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

Création d'un groupement de commande pour les travaux rue du Château.

M. REZZOUKI.- On ne change pas une équipe qui gagne !

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. – Ce n'est pas pour les élections, c'est pour les travaux !

M. REZZOUKI.- Il y a une certaine interprétation de mes propos ; je rappelle l'intitulé de la délibération : création d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux rue du château ; n'y voyez pas une quelconque perspective !

Nous l'avons dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, c'est l'engagement cette année de réaliser les travaux d'aménagement de la rue du château, toujours dans l'esprit de procéder à la restructuration nécessaire du centre-ville, pour les différentes raisons économiques que nous avons pu évoquer lors des différents débats, tant sur le développement du commerce en périphérie de la ville de Château-Thierry, que le besoin et la nécessité impérieuse de travailler sur l'attractivité du centre-ville.

Dans cette continuité, il a été décidé de mettre en valeur une des rues, peut-être même la plus historique des rues de la ville de Château-Thierry, la rue du château, qui fait la jonction entre le vieux château et le centre-ville lui-même.

Nous avons donc décidé de porter un très grand intérêt sur cette voirie, et afin de réaliser une opération mutualisée comme cela a pu être fait à Château-Thierry sur l'avenue de Soissons, la rue Carnot, la Grande rue, la Place Jean de La Fontaine, de créer un groupement de commande. Un groupement de commande, c'est un groupement d'intérêt pour les différentes collectivités concernées : le syndicat d'assainissement, la ville de Château-Thierry et l'USESA ; il s'agit de mutualiser les moyens, humains et financiers, pour aboutir à un aménagement qui puisse convenir à l'ensemble des protagonistes utilisant cet espace, coûtant le moins cher possible.

Le principe est de retenir, en tenant compte du contexte technique et géographique très particulier de la rue du château, un habitat ancien, pour une grosse partie sans fondation, la présence confirmée de cavités sous la voirie, la nécessité de s'entourer d'un bureau d'études spécialisé.

Le groupement de commande consistera à engager la ville de Château-Thierry et le syndicat d'assainissement sur un bureau d'études pour l'aménagement du sous-sol et un groupement de commande ville de Château-Thierry, SARCT et USESA, pour avoir une entreprise commune pour les travaux d'aménagement sous-sol, mais également pour notre part, ville de Château-Thierry, pour l'entreprise qui intervient sur l'aménagement de surface.

Rien de nouveau sous les tropiques sur la méthode et sur la forme ; j'en profite, équipe qui gagne je l'ai dit tout à l'heure, partenaire, l'USESA et nous pouvons remercier le syndicat d'assainissement : 16 M€ d'investissement sur le territoire, cela ne l'empêche pas d'accompagner la ville de Château-Thierry dans les besoins d'investissement et de rénovation de ses voiries, idem pour l'USESA avec 12 M€ d'investissement pour l'usine de prise en eau en Marne et tout récemment, je sais que cela a suscité débat au dernier conseil municipal pour l'USESA, le renouvellement de la délégation de service public concernant l'adduction en eau potable. Je reviens sur le sujet abordé par Madame BOUVIER ; nous allons, nous, jusqu'au bout des choses ; la dernière fois, il s'agissait d'interpeller la ville de Château-Thierry sur le coût de l'eau pratiqué à l'USESA ; la bonne nouvelle, et vous avez pu le constater par le biais de l'actualité, le prix de l'eau pratiqué, suite au renouvellement de la délégation de service public, avec la continuité du fermier actuel qui est VEOLIA Eau, une baisse du prix de l'eau, contrairement à tout ce que l'on a pu dire antérieurement.

C'est factuel, c'est un contrat qui a été signé entre l'USESA et le fermier ; cela représente 17 % de baisse sur le prix de l'eau, sur une facture moyenne de 120 mètres cubes, c'est 24 € d'économie pour les foyers castels plus particulièrement.

Sauf observation particulière après cette parenthèse, je soumetts à délibération ce sujet.

M. FILLION.- J'aurais voulu savoir en quoi ces travaux vont rendre la ville plus attractive ?

M. REZZOUKI.- Je pense que l'aménagement de la rue Carnot parle de lui-même ; l'aménagement de la place Jean de La Fontaine parle de lui-même ; l'aménagement de la Grande rue parle de lui-même ; c'est considérer un centre-ville plus attractif, avec l'état de voirie qui était celui existant antérieurement : plus attractif forcément, à partir du moment où l'on a un centre-ville plus beau, cela donne forcément envie d'y venir un peu plus ; ce n'est pas la panacée ni l'élément primordial pour faire revenir les clients dans le centre-ville ; on sait bien quelle est la problématique.

La première réflexion qui a été la nôtre et au niveau de la communauté de communes était : il y a une évasion en matière de potentiel de clients vers les villes alentour, plus particulièrement sur Marne-la-Vallée et sur Reims ; l'idée première était de fixer la clientèle sur Château-Thierry ; une fois la clientèle fixée sur la ville de Château-Thierry, il s'agissait de retrouver un équilibre entre la périphérie et le centre-ville de Château-Thierry. Comment retrouver cet équilibre ? L'aménagement et la restructuration par les différents aménagements de voirie, la MAFA, tout cela, ce sont des opérations structurantes, qui ne peuvent qu'être considérées comme attractives ;

Je ne vois pas comment vous le dire autrement, à la limite ; vous êtes le plus à même en tant que commerçant. Mais on peut toujours s'opposer à des travaux, Monsieur FILLION, comme c'est fait aujourd'hui ou comme cela l'a été en son temps dans la Grande rue, pour venir ensuite demander à être traité de manière équitable ;

pourquoi avez-vous réalisé des travaux dans la Grande rue ? Il me semble que vous avez été un des premiers à agir dans ce sens.

Vous nous interrogez sur la nécessité de ces travaux, mais en revanche vous en réclamez ensuite la réalisation. L'attractivité passe par l'embellissement de manière générale de la ville de Château-Thierry et pas forcément du centre-ville.

M. FILLION.- Nous ne le contestons pas, il n'y a pas de souci là-dessus si vous voulez faire des travaux ; j'aurais souhaité savoir quelle est exactement la nature des travaux ; je comprends là que vous allez travailler dans le souterrain et sur la surface ; quel type de surface, puisque cette rue mène au château : est-ce que ce sera qualitatif ? Est-ce que ce sera tout simplement une surface macadamisée ? Aura-t-on quelque chose de « chic » pour effectivement, faire revenir, peut-être, les clients sur Château-Thierry ?

M. REZZOUKI.- Même nature de travaux rue Carnot, place Jean de La Fontaine, place Paul Doumer, le haut de la Grande rue, en matière de voirie, et que ce qui a pu être réalisé à la Rotonde ; oui, du qualitatif.

M. FILLION.- Cela ne répond pas vraiment à ma question, mais je vais m'en satisfaire.

M. FENARDJI.- Il y avait un projet : qu'il y ait effectivement réfection de la rue du château en lui donnant un cachet spécial en relation avec le passé historique de la rue du château, du vieux château, etc., avec des échoppes. Est-ce ce que l'on vise ? J'essaie de comprendre, c'est intéressant : que les voiries soient à revoir, très bien, mais de quel genre sera effectivement la surface ? Du pavage ? On en avait parlé à un moment donné ; je voudrais une précision là-dessus.

M. REZZOUKI.- C'est dans la continuité de ce que l'on a pu réaliser sur d'autres aménagements, mais en complémentarité.

Sur une opération comme celle-ci, nous sommes entourés par des personnes reconnues en la matière, Sébastien ZIEGLER et François BLARY, nous les avons sollicités sur le sujet et ils tiennent compte de l'histoire et du patrimoine de la rue du château et du centre-ville ; les aménagements faits aujourd'hui seront faits dans cette esprit ; nous sommes toujours amenés à la concertation, au débat, à la discussion, à la réflexion avec ces éminents archéologues que nous avons au sein de nos services.

Si vous voulez savoir si c'est du pavé 10/10, je vous le dirais une fois que nous aurons complètement arrêté le sujet ; mais nous sommes dans la continuité de ce que nous avons réalisé sur les autres lieux ; et concernant les échoppes, nous ne sommes pas dans une rue spécifiquement liée, nous n'avons pas de bail, de devanture particulière, hormis peut-être la mise à disposition (nous y travaillerons en lien avec le développement des différentes activités menées sur le vieux château) pour le 35 rue du château ; ce n'est pas une rue commerçante en tant que telle ; c'est une rue passagère, de transit.

M. FENARDJI.- C'était une excellente idée d'en faire une rue passagère, mais aussi attractive, artisanale ; ma question était : profitant de travaux de voirie nécessaires, a-t-on une vision de ce que doit être cette rue du château demain ?

Je ne peux pas vous suivre quand vous me dites « si c'est du pavé, on verra après » ; non ; y a-t-il une vision ?

M. LE MAIRE.- Vous avez entièrement raison ; il faut quand même rappeler que cette délibération est prise en partenariat avec le syndicat d'assainissement, le syndicat des eaux, la ville ; les deux concessionnaires vont travailler car c'est une nécessité ; ils ne font pas cela seulement pour les beaux yeux de la ville : l'assainissement n'est pas de bonne qualité ; le réseau d'eau n'est pas de bonne qualité ; il faut changer également les branchements plomb.

Derrière tout cela, compte tenu de l'ampleur des travaux qui seront mis en œuvre et dans le respect de l'histoire de cette rue, il y aura un aménagement de surface qui sera tout à fait approprié et Mohamed REZZOUKI l'a très bien dit, avec l'époque.

Sans malice de ma part, car vous vous intéressez à cela, je vous propose de participer au groupe de travail qui sera amené à réfléchir sur ce sujet.

M. BEAUVOIS.- Cela s'inscrit clairement dans la mise en valeur du patrimoine de la ville, que ce soit les activités touristiques et ce que l'on va développer sur le vieux château cette année et dans les années futures, en plus de ce qui existe déjà, le démarrage du musée de l'Hôtel-Dieu et la Maison Jean de La Fontaine.

Nous pouvons espérer, c'est un objectif à 4 ou 5 ans, un développement touristique, la nature a horreur du vide, en créant suffisamment de passage, que ce soit la rue Jean de La Fontaine ou la rue du château ; nous pouvons avoir un développement privatif de commerces de bouche et de commerces d'artisanat d'art.

Toujours dans la même optique, nous allons équiper le haut de cette rue d'un jardin médiéval ; nous avons fait une rénovation rapide du 35 de la rue du château et demandé au service urbanisme de surveiller le jour où la maison voisine sera mise en vente ; nous réfléchissons franchement à préempter, pour réfléchir à un aménagement du haut de la rue du château au niveau du 35, peut-être l'aménagement d'une place qui permettrait de mettre en valeur le vieux château.

Toute une réflexion de développement économique et touristique porte sur ce triangle entre le vieux château, la maison Jean de La Fontaine et l'Hôtel-Dieu ; elle est entamée.

M. TURPIN.- Il faut dire que nous sommes là sur une délibération technique, finalement, juridique ; nous profitons que des partenaires doivent aujourd'hui intervenir pour y participer. Dans un deuxième temps, nous sommes là sur un lieu historique et j'approuve ce qui a été dit tout à l'heure ; il faudrait bien que dans un deuxième temps soit présenté le projet urbanistique historique tel qu'il sera mis en place par la commission.

Je rejoins Omar FENARDJI là-dessus, après cette présentation technique, dans un deuxième temps, il faudra que l'on puisse présenter au conseil la manière dont on insère ce projet dans la nécessité de faire vivre ce lieu historique ; on sait que c'est un lieu historique !

Entre parenthèses, ce sera peut-être le moment aussi de réfléchir car on s'était à un moment posé la question, sur le fait de relier la rue du château avec la

partie basse, qui redescend ; une réflexion est à mener sur cette partie ; la rue du château sera moins isolée, on peut l'ouvrir sur la droite ; une ruelle part sur la droite et on peut faire redescendre éventuellement sur Joussaume-Latour ; on peut peut-être profiter de cet instant pour réfléchir à tout cela, car c'est le quartier historique de la ville.

Mme JACOB.- Vous le disiez, c'est vraiment une question d'urbanisme ; Mohamed REZZOUKI a expliqué très simplement que, compte tenu du caractère particulier de cette ville, il convient que nos archéologues se prononcent ; on n'en fera pas une rue commerçante, ce n'est pas l'objectif, quand bien même, elle a un caractère un peu médiéval et que l'on aurait pu, à un moment ou un autre, imaginer là des activités particulières, peut-être temporaires ; mais cela ne sert à rien de faire imaginer aux gens que l'on pourrait transformer cette rue en une rue commerçante ; ce n'est pas sa vocation.

Là où je vous rejoins, c'est qu'il peut y avoir une circulation facilitée avec Joussaume-Latour, quelque chose qui prépare à l'arrivée au château avec toute une valorisation dans ce sens ainsi que l'expliquait Bruno BEAUVOIS.

Une autre chose est certaine : il y a d'abord un intérêt archéologique avec des contraintes techniques ; effectivement, le projet sera présenté, mais le projet découlera aussi des contraintes techniques existantes, y compris pour le projet de surface ; rue du château, vous avez l'assainissement, le pluvial, tout cela ensemble, et bien d'autres difficultés ; mais pas de hâte, il est important que ce soit réalisé dans de bonnes conditions et réussi, surtout !

M. LE MAIRE.- Un élément à ajouter à la réflexion : nous avons parlé de l'assainissement, du pluvial, de l'eau potable, etc., il y a peut-être aussi à voir tout ce qui touche au ramassage des déchets ; cette rue est très étroite, pose des problèmes d'accès aux véhicules ; il faut peut-être réfléchir en même temps à cette problématique forte.

M. FRERE.- Je n'arrive pas à imaginer (pour rejoindre Messieurs TURPIN et FENARDJI) que l'on puisse s'attaquer à la rue du château sans penser une continuité avec la partie basse de la Grande rue, non traitée aujourd'hui, jusqu'à rejoindre la rue Jean de La Fontaine ; nous sommes là sur quelque chose qui fait l'ossature des joyaux de notre patrimoine.

Cela ceinture le vieux château, nous mène tant à la médiathèque qu'au musée ; l'un et l'autre me semblent indissociables, il faut que l'aménagement soit dans le même esprit.

A ce sujet, je recommande la lecture d'un article de Daniel LAMBERT qui m'a coupé l'herbe sous le pied, car j'avais l'envie de rédiger quelque chose à peu près dans le même esprit ; la réflexion sur la rue du château et la rue Jean de La Fontaine me semblent indissociables.

M. LE MAIRE.- Nous sommes bien d'accord, mais quand vous connaissez les montants d'investissement nécessaires pour les collectivités qui seront engagées sur ce projet ... il faut beaucoup d'argent ; et le lien derrière est aussi la Place de l'hôtel de ville qui n'est pas digne d'une place ; quand on voit comment elle est

aménagée, l'aménagement date, il faut le revoir et l'attractivité de la ville passe également par cela.

Dans le cadre de l'exercice du budget 2013, nous aurons des actions mises en œuvre pour aller vers l'hôtel de ville, mais nous n'aurons pas les moyens ... Vous avez vu les montants d'investissement prévus ? Tu as entièrement raison, c'est un axe conducteur.

M. REZZOUKI.- S'il n'y a pas d'autre observation, nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

EDUCATION-JEUNESSE – VIE CITOYENNE

Vie citoyenne – Investissement - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales.

M. BEAUVOIS.- Il faut que la Caisse d'Allocations Familiales vienne abonder les actions réalisées au niveau des différents quartiers, que ce soit Blanchard, Vignotte ou Vaucrises.

Vous avez la liste, que ce soit les ateliers famille, les sorties, les fêtes de quartier ou l'investissement comme un petit matériel son et lumière, un équipement de chaises et un défibrillateur.

Je sollicite votre accord pour demander des subventions à la Caisse d'Allocations Familiales ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

Dispositif de titularisation applicable aux agents non titulaires.

M. DUCLOUX.- C'est un dispositif qui permettra à trois contractuels de devenir titulaires ; ces trois contractuels ont une certaine responsabilité, car il s'agit de l'attaché de conservation du patrimoine, notre responsable archéologue, un maître nageur, il est très difficile de trouver des maîtres nageurs, ce serait donc un avantage qu'il soit titularisé sur place, et un assistant d'enseignement artistique pour le Conservatoire.

Ce dispositif permettrait à ces personnes d'avoir la possibilité de devenir titulaires de la Fonction Publique ; nous en confierions l'organisation au centre de gestion de Chauny ; nous vous demandons d'approuver ce dispositif ; ces trois contractuels sont là déjà pour 7 ans pour certains, ce dispositif leur permettrait de devenir titulaires de la Fonction Publique.

Avez-vous des questions sur ce dispositif ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Prestations d'action sociale – taux 2013.

M. DUCLOUX.- Ces prestations d'action sociale sont renouvelées chaque année ; c'est suite à une circulaire ministérielle qui fixe tous les ans les taux applicables à compter du 1^{er} janvier ; nous vous demandons donc de les voter ; nous avons une augmentation par rapport à l'année dernière qui se situe entre 2,28 % et 2,57 % ; ces prestations sont pour les enfants des salariés de la ville.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Chantier d'insertion – Conventions avec les partenaires – Délibération modificative.

M. DUCLOUX.- C'est une rectification suite au dernier conseil municipal ; vous avez noté que 100 % du temps de travail de l'agent administratif du chantier d'insertion devait être pris en compte dans les frais ; pour avoir les subventions, ils nous ont demandé de baisser ce montant à 60 % du travail de l'agent ; si on laisse 100 %, on ne sera pas financé ; il faut donc le baisser à 60 % pour être financé ; ils ne veulent pas financer à 100 % le travail de l'agent administratif qui est sur le chantier d'insertion ; la personne qui était présente avant était à mi-temps ; nous avons maintenant une personne à 100 % ; nous avons mis les charges à 100 % mais nos financeurs ne veulent pas ; d'où le fait que l'on repasse cette délibération à 60 %. Avez-vous des questions ?

Aucune intervention

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

Election d'un délégué titulaire à la CCRCT.

M. LE MAIRE.- Pour des raisons personnelles, Félix BOKASSIA nous a fait part de son désir de démissionner ; comme le veut la règle, il s'agit d'une élection à scrutin secret ; y a-t-il des candidats ?

(3 candidats : Jean-Marie TURPIN, Omar FENARDJI, Monsieur FLEURY-GOBERT)

Le scrutin est ouvert, vous avez des bulletins dans vos pochettes.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Blancs : 5

Monsieur FLEURY-GOBERT : 2 voix

Monsieur FENARDJI : 6 voix

Monsieur TURPIN : 19 voix

M. LE MAIRE.- Monsieur TURPIN est donc élu.

M. TURPIN.- Je voudrais remercier les collègues qui m'ont désigné ; c'est une démarche un peu originale de désigner quelqu'un qui, jusqu'à maintenant, étant dans un groupe d'opposition.

J'ai dit « était » ; j'ai voté tout à l'heure le budget, ce n'est pas un hasard ; c'est pour marquer mon accord sur un certain nombre de points que je souhaite que l'on puisse développer ensemble ; je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure : ce qui nous rassemble est pour moi beaucoup plus fort que ce qui peut nous séparer.

Je ne mène pas cette réflexion seul ; nous avons travaillé dessus depuis un peu moins d'un an, dix mois ; j'ai mené cette réflexion avec des amis, avec certains de mes camarades (et tout le monde sait que je suis à gauche et appartiens au Parti Socialiste). En aucun cas, ma position n'est celle de la section du Parti Socialiste, je le maintiens ; c'est une question d'honnêteté de le dire ; mais la réflexion que je mène est partagée par certains de mes camarades ; certains sont d'ailleurs ici ce soir.

Cela veut dire que nous estimons aujourd'hui que, ce que j'ai dit tout à l'heure et que je réaffirme, la conjoncture présente, qui arrive, sera tellement difficile qu'il faut associer nos énergies, nos compétences, ce à quoi nous pouvons croire en commun, c'est-à-dire des valeurs, c'est-à-dire un certain humanisme.

Cela n'empêche pas que l'on puisse parfois être en désaccord ; chaque fois que j'étais en désaccord, je l'ai affirmé ; je suis un homme de conviction, je ne renie aucune de mes convictions ; je participerai de manière positive, comme je l'ai fait, et comme je le faisais d'ailleurs avec une autre majorité précédemment ; j'étais solidaire et j'avais des points de vue parfois autres, mais je l'exprimais.

Je l'exprimerais, je le dirais, mais je souhaite que l'on puisse rassembler plutôt que diviser ; c'est la marque de mon vote de tout à l'heure et c'est la marque que vous me renvoyez en m'ayant désigné pour aller à la communauté de communes ; je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci ; et je voudrais aussi remercier Félix BOKASSIA qui a participé et qui quitte là pour des raisons personnelles ; je ne doute pas un seul instant que tu sauras prendre en compte la continuité de l'action de Félix BOKASSIA et celle de cette majorité.

AFFAIRES GENERALES

Archives communales – Dépôt aux archives départementales

M. LE MAIRE.- Cela a été évoqué tout à l'heure par Mohamed REZZOUKI, une partie des archives va être transféré au dépôt des archives départementales ; il y a 41 volumes de registres paroissiaux d'état-civil, 4 volumes de tables car la conservation n'était pas des meilleures dans nos archives pour des raisons de chauffage ; les habitants de Château-Thierry peuvent continuer à consulter ces archives en ligne.

Il faut que vous nous donniez votre accord pour ce dépôt aux archives départementales des documents dont la liste figure dans votre dossier afin de les préserver.

Avez-vous des questions sur ce sujet important ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Motion contre les fermetures de classes.

M. LE MAIRE.- Une motion a été mise dans vos pochettes : c'est une opposition à la fermeture de deux classes, une à l'école de Blanchard, l'autre à l'école des Hérissons.

Nous avons pu prendre connaissance des avancées en matière de créations de postes au niveau national, de la formation des maîtres, de la mise à disposition dans certaines classes d'un maître supplémentaire ; nous considérons qu'aujourd'hui dans les zones de réussite éducative, il faut maintenir les structures telles qu'elles sont ; de plus, derrière cela, nous avons des perspectives d'accueil de nouveaux habitants et donc de nouveaux élèves.

Quel que soit le gouvernement en place, nous n'hésitons pas à dénoncer ce qui ne nous convient pas ; c'est aussi un des traits de notre action politique et je vous invite à voter cette motion.

Avez-vous des questions ?

Aucune intervention

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

En conclusion de ce vote important, compte administratif, budget primitif, vote des taux, je voudrais vous faire part de quelques remarques et en prélude, remercier le directeur général des services, l'administration générale et le service financier.

Au delà peut-être des réflexions malheureuses qui ont pu être formulées tout à l'heure, je veux saluer l'engagement de nos collaborateurs, au rang desquels Madame POTIN, chef de service et tous ses collaborateurs ; je demande à Monsieur NOVAK de se faire notre porte-parole pour remercier ces services, qui nous présentent des documents de qualité, tout le monde le reconnaît, que ce soit les études qui ont pu être formulées, le percepteur.

Il y a vraiment un souci de l'efficacité, dans le paiement des factures des prestataires extérieurs, la qualité des documents transmis ; je pense tout à fait légitime de leur transmettre ces remerciements que, j'en suis certain, vous partagez les uns et les autres.

Je ne reviens pas sur ces incidents, mais sur ces réflexions échangées avec quelques-uns qui nous diffèrent : oui, la polémique peut faire partie du débat politique, même si nous devons tout faire pour l'éviter ; quand la polémique repose

sur de la sincérité, sur diverses convictions, nous acceptons que l'on puisse s'opposer, voter contre, s'abstenir, c'est la règle du jeu.

Mais on ne peut pas accepter que des postures au gré du temps puissent évoluer sans s'appuyer sur une honnêteté intellectuelle : je l'ai dit avec mes collègues de l'Assemblée Nationale, quelques-uns, vous le verrez dans la presse prochainement, pour essayer de tordre le cou à cette tendance lourde qui fait qu'aujourd'hui la politique est remise en cause par nos concitoyens. Ce sont ces attitudes qui y contribuent, quand on dit de faux chiffres, que l'on prétend des choses fausses qui contribuent à éloigner nos concitoyens de la politique, et nous avons pris la décision, à chaque fois, de dénoncer ces attitudes, comme tu l'as fait tout à l'heure par rapport au prix de l'eau.

Il ne s'agit pas de vouloir faire du sensationnel, mais d'avoir des convictions et non des postures qui peuvent varier.

Je remercie Jean-Marie TURPIN d'avoir témoigné tout à l'heure de cette volonté de rassemblement ; bien évidemment, il a des désaccords, mais par les temps qui courent, cette volonté d'agir ensemble pour le bien commun, l'intérêt de nos habitants, est une excellente direction ; je l'en remercie, d'autant plus que je sais que cette orientation, il l'a dit, n'est pas encouragée par toutes celles et ceux qui ont partagé avec lui un chemin politique.

Mais c'est notre orientation ; j'espère que demain d'autres pourront, à partir du moment où ils justifieront cet engagement qui va vers une volonté de se rassembler, par souci du respect de nos habitants, ne pas hésiter à tendre la main pour faire ce bout de chemin ensemble.

Merci aux uns et aux autres.

M. FRERE.- Je voudrais revenir sur le conseil municipal du 14 décembre où j'avais posé une question ; nous avons validé le compte-rendu, il ne s'agit pas de revenir sur le compte-rendu en lui-même ; j'avais posé une question sur le Monoprix qui est en fait un Monop dans le futur centre commercial, Place des Etats-Unis ; Isabelle JACOB m'avait répondu, je cite « c'est en réalité un Monop et non pas un Monoprix, donc ce n'est pas une dominante alimentaire ; y a-t-il d'autres questions ? »

Ma question était de savoir si l'on ne mettrait pas là une enseigne qui fasse concurrence au Carrefour City ; étant curieux, je suis allé sur le site de Monoprix directement, et j'ai vu que Monop est un magasin de 150 à 300 m², accueillant et convivial. Pour terminer, c'est 5.600 références dans 63 magasins Monop, qui font du frais, de l'ultra-frais, de l'épicerie classique, épicerie fine, beauté, soins, bricolage, papeterie, bref, tout ce que fait le Carrefour City, la mini-surface existant déjà ; je reviens à ma question : ne va-t-on pas éteindre la surface commerciale existante ?

Mme JACOB.- Je vais répondre exactement la même chose que la dernière fois : pour l'instant, il n'est pas prévu à cet endroit, il n'y a pas de contractualisation ou même de projet de contractualisation avec une mini-grande surface à dominante alimentaire qui viendrait concurrencer la voisine.

J'ai rencontré le propriétaire du Marché Plus ...

M. FRERE.- Qui compte acheter, je crois ?

Mme JACOB.- Il m'a interpellé alors que je faisais là mes courses, pour me dire « je vais avoir un concurrent à côté » ; il est bien légitime qu'il s'interroge pour savoir ce qu'est le système d'offre et demande dans lequel il vit.

Ses intentions de venir là ou non, je ne les connais pas, car il ne les a pas exprimées ; au demeurant, s'il devait les exprimer, ce serait d'abord et avant tout à l'aménageur.

Une démarche est engagée avec l'Union des Commerçants de Château-Thierry, chaque commerçant qui souhaite être partie prenante dans cet aménagement va voir le Président (maintenant, car le bureau a changé depuis hier) et se fait connaître ; une réunion est prévue bientôt entre Bruno LAURENT et le bureau des commerçants, le bureau ayant collecté les intérêts, lui de son côté apportant des informations au regard du prix et des conditions de location et le marché faisant en partie son affaire.

Monsieur le Maire a dit très clairement depuis 2008 plusieurs choses à ce propos, et je vais parler là sous son contrôle, que dans un premier temps, tout serait fait pour favoriser, autant que faire se peut, car il s'agit quand même d'un projet privé, l'installation de jeunes commerçants, la possibilité pour des commerçants existant déjà à Château-Thierry de pouvoir s'ils le souhaitent avoir une seconde boutique, par exemple ; en tout état de cause, il n'est pas question d'aller installer un marchand de lunettes en face d'un marchand de lunettes.

Nous avons bien conscience de cette importance, cette fois en qualité d'élément structurant, du centre ville, de cet endroit, pour essayer dans la mesure du possible de ne pas y faire n'importe quoi, au moins en étant conscient de cela.

Pour répondre à ta question, si tu vas voir plus loin, des Monop sont effectivement pour certains purement à dominante alimentaire, et d'autres sont plus dans l'équipement de la personne, c'est vrai. Ceci étant, pour l'instant, Monop ceci, Monop cela ou même, pas Monop, la question ne se pose même pas ; je pense qu'il faut éviter ces polémiques que ce soit pour un Monop ou je ne sais quoi encore ...

M. FRERE.- Je me suis simplement fié au plan que nous avons eu.

Mme JACOB.- Pour l'instant, absolument rien n'est contractualisé avec aucune enseigne ; pour que cela marche, il faut quand même que le propriétaire soit d'accord pour recevoir le locataire, que le locataire existe et que le franchiseur ait envie de s'installer là ; ce triptyque pour l'instant n'est réalisé pour aucune des boutiques, pour une raison simple : ce n'est même pas qu'il n'y ait pas de volonté de part et d'autre, mais qu'avant de passer à toutes ces étapes, il faut déjà que l'on en termine. Je le disais hier soir, nous étions là avec Marie-Eve MARTELLE et Monsieur le Maire à l'assemblée générale de l'union des commerçants : c'est un projet très complexe déjà sur le plan technique et nous n'avons pas encore réussi à rassembler tous les paramètres permettant la construction.

Je le dis bien souvent, cela ne s'adresse pas à toi mais je le dis quand même, on ne confond pas vitesse et précipitation ; le projet est trop important : ce sont plusieurs millions d'euros ; c'est le centre-ville qu'il ne faut pas rater dans sa requalification ; nous essayons déjà de régler les questions techniques et nous ne sommes pas au bout ; sur les questions juridiques, il y a encore des choses à

mener ; nous laissons les promoteurs entre eux régler leurs questions de gros sous ; ensuite, nous verrons sur la partie commerciale.

Derrière tout cela, au delà de qui va s'installer, comment il va le faire, etc., il faut in fine que les conditions de location soient suffisamment supportables (cela a été dit tout à l'heure) pour que dans une situation économique suffisamment difficile, cela puisse vivre et perdurer.

Pour aller plus loin que ta question sur le Monop, il y aura peut-être un Monop un jour ; aujourd'hui, je ne peux pas te dire « oui » ou « non » car il n'y a pas de contractualisation ; on se connaît assez pour que tu saches que, pour moi, cela n'existe que si c'est écrit ; nous en sommes encore loin, vraiment !

Il faut qu'il y ait des choses dans ces cellules ; il y a eu une cession ; le Marché Plus a changé de propriétaire alors que le projet était déjà en route ; il est normal que ce commerçant s'interroge, vienne vers toi ou vienne vers d'autres personnes, nous rencontre en disant « je suis un peu inquiet ». Il convient de le rassurer ; car en tout état de cause, quand bien même certains frapperaient à la porte, ce sera regardé à la loupe, évidemment pour ne pas porter préjudice, voire même faire fermer à droite ce que l'on voudrait ouvrir à gauche. Est-ce que cela répond à ta question ?

M. FRERE.- Cela répond aux questions que je me posais ; c'était sur les plans, et ce que l'on décide ici, ce que l'on discute ici sort très vite de ces murs ; je considère qu'informer, c'est au moins aussi important sinon plus que de décider ; cela peut permettre de faire comprendre les décisions, derrière l'information.

C'est pourquoi je posais la question et me voilà rassuré.

Mme JACOB.- Cette démarche est évidemment tout à ton avantage : nous sommes quand même élus par les habitants de Château-Thierry, il est normal qu'on leur doive de l'information.

M. LE MAIRE.- Ce sujet a été largement évoqué au cours de la réunion avec les Boutiques de Château-Thierry, dans une volonté de consensus et de compréhension également, avec la ferme intention (je ne sais pas comment on pourra peser) d'être très attentif à faire que, les commerçants locaux qui ont déjà manifesté leur intérêt pour le projet puissent être retenus ; pour qu'ils puissent s'engager, évidemment, il faut avoir tous les paramètres ; les paramètres sont également les montants de loyers, qui sont aujourd'hui excessifs sur la ville, car ou bien nous avons des commerces qui sont fermés, avec des propriétaires qui font de la spéculation ou ont des baux qui vont jusqu'à la fin ; ou bien on n'a pas les surfaces qui conviennent et aujourd'hui, l'une des grandes questions est le montant du loyer.

Nous y serons très attentifs ; nous souhaitons aussi creuser l'idée de favoriser l'installation de quelques jeunes commerçants ; tout cela fait partie de la négociation menée et encore la semaine prochaine, nous rencontrerons les acteurs.

M. FENARDJI.- Une préoccupation que Fabrice FRERE m'a rappelée en posant sa question : dans le projet de la place des Etats Unis, il est question qu'il y ait des logements ; ce n'était pas dans le premier projet ; par précaution, est-il nécessaire de repasser ou non par une enquête publique ?

Le fait qu'il y ait des logements dans un niveau supérieur signifie que cela pourrait porter ombrage à des gens qui sont à côté.

Mme JACOB.- La réponse est non : il n'y a pas besoin de repasser par une enquête publique ; lorsque la première enquête publique a eu lieu, c'était un projet d'aménagement qui n'avait pas été défini dans ses grandes lignes ; ensuite, nous avons lancé une sorte de concours ; puis il y a eu une commission, un choix et un second choix. Pourquoi a-t-il été prévu dans un deuxième temps des appartements en R+2 ? Car l'architecte des bâtiments de France, comme certains de nos collègues ici présents, dans la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural) a dit : il conviendrait à cet endroit, au regard du bâti voisin, d'avoir des appartements.

On est conforme à cet endroit, si l'on ne fait pas un projet qui corresponde aux attentes de l'architecte des bâtiments de France, c'est simple, il n'y a plus de projet ; mais on n'a pas besoin de relancer d'enquête publique ; en revanche quand nous serons au bout de nos démarches et passerons à la période de déclassement réel de la place, nous aurons une information à donner sur le projet réel ; le permis d'aménager n'est pas déposé.

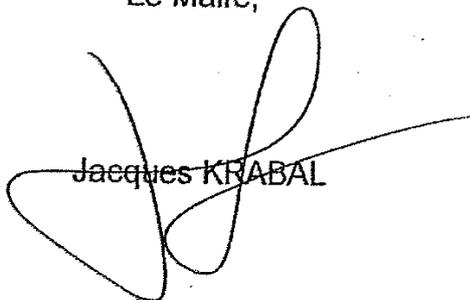
M. LE MAIRE.- Est-ce que le public a des questions à poser ?

(Aucune intervention)

Merci à chacun et chacune d'entre vous et au plaisir.

(La séance est levée à 23h40)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu des débats du conseil du 14 décembre 2012.....	3
Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT	3
Convention d'occupation	3
Tarifs municipaux.....	3
Acceptation d'un don	4
Marchés publics (Procédure adaptée)	4
URBANISME	4
Approbation du Plan local d'urbanisme.....	4
Enquête publique relative aux installations classées- société BOA FLEXIBLE	10
Cession de logements collectifs par la Maison du CIL, avenue des Vaucrises.	12
FINANCES.....	19
Compte administratif général 2012.	22
Compte administratif annexe restauration 2012.....	32
Compte de gestion du budget général 2012.	33
Compte de gestion du budget annexe restauration 2012.	34
Affectation du résultat 2012 au budget primitif général 2013.....	34
Affectation du résultat 2012 au budget annexe restauration 2013.....	35
Vote des trois taxes.	35
Subventions 2013 aux associations.	37
Subvention 2013 au CCAS.....	38
Budget primitif général 2013.....	41
Budget annexe restauration 2013	57
Formation des élus – Débat	59
SEDA – Modification des statuts	61
TRAVAUX.....	62
Création d'un groupement de commande pour les travaux rue du Château.	62
EDUCATION-JEUNESSE – VIE CITOYENNE	67
Vie citoyenne – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales.	67
PERSONNEL.....	67
Dispositif de titularisation applicable aux agents non titulaires.	67
Prestations d'action sociale – taux 2013.	68
Chantier d'insertion – Conventions avec les partenaires – Délibération modificative..	68
INTERCOMMUNALITE	68
Election d'un délégué titulaire à la CCRCT.....	68
AFFAIRES GENERALES	69
Archives communales – Dépôt aux archives départementales	69
Motion contre les fermetures de classes.....	70